

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

ALLIANCE ATLANTIQUE (p. 2)

MM. Pierre Albertini, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

ADOPTION SUR INTERNET (p. 2)

MM. Jean-François Mattei, Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

RÉFORME FISCALE (p. 3)

MM. Louis Colombani, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE (p. 4)

MM. Gérard Saumade, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

TÉLÉVISION PUBLIQUE (p. 5)

MM. Alain Ferry, Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.

BANANES DES ANTILLES (p. 5)

MM. Pierre Petit, Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

CRISE DE LA VIANDE BOVINE (p. 6)

Mme Evelyne Guilhem, M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

TÉLÉVISION PUBLIQUE (p. 7)

MM. Renaud Muselier, Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.

CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITÉ (p. 7)

M. Claude Girard, Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi.

CANTINES SCOLAIRES (p. 8)

MM. Gilbert Biessy, François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche.

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ (p. 9)

MM. Michel Destot, Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

CONTRATS DE PLAN (p. 10)

MM. Jean-Pierre Balligand, Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

HLM DE LA VILLE DE PARIS (p. 10)

MM. Michel Berson, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

MARCHÉ DE L'AUTOMOBILE (p. 11)

MM. Jean Proriol, Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

Suspension et reprise de la séance (p. 12)

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

2. Programmation militaire 1997-2002. Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 12).

M. Charles Millon, ministre de la défense.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense, rapporteur.

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis de la commission des finances.

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 12)

Exception d'irrecevabilité de M. Bocquet : MM. Jacques Brunhes, le rapporteur, Pierre Mazeaud, le ministre. – Rejet.

QUESTION PRÉALABLE (p. 36)

Question préalable de M. Fabius : MM. Paul Quilès, le rapporteur, le ministre, Jean-Claude Lefort, Pierre Lellouche. – Rejet.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 44)

M. Georges Sarre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. Dépôt de projets de loi (p. 47).

4. Dépôt d'une proposition de résolution (p. 47).

5. Dépôt de rapports (p. 47).

6. Dépôt d'un rapport sur une proposition de résolution (p. 48).

7. Dépôt de rapports d'information (p. 48).

8. Dépôt d'un avis (p. 48).

9. Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 48).

10. Ordre du jour (p. 48).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

ALLIANCE ATLANTIQUE

M. le président. La parole est à M. Pierre Albertini.

M. Pierre Albertini. Monsieur le président, mes chers collègues, vous connaissez tous l'attachement que porte l'UDF à la construction européenne, notamment à la construction d'une Europe politique.

Dans cette perspective, la dimension de sécurité et de défense est évidemment irremplaçable.

C'est pourquoi je souhaite revenir sur l'accord qui a été signé à Berlin le 3 juin sur la rénovation des structures de l'OTAN et le rapprocher du sommet franco-allemand qui se tient en ce moment même à Dijon.

De longue date, la France a milité pour un meilleur partage et un meilleur équilibre des responsabilités au sein de l'Alliance atlantique. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir cette analyse française aujourd'hui confirmée.

En effet, la possibilité pour l'Europe de mettre en œuvre un dispositif militaire autonome est, pour nous, un premier pas vers une politique plus européenne de sécurité et de défense.

Aussi, le groupe UDF soutient-il cette action diplomatique française, qui a été couronnée par un succès.

Nous voudrions que le Gouvernement nous indique, d'une part, quelles seront les relations entre l'OTAN ainsi rééquilibrée, qui va progressivement sans doute s'étendre à d'autres pays de l'Europe de l'Est, et l'Union de l'Europe occidentale, qui était qualifiée par le traité de Maastricht de « bras armé de l'Union » mais qui est jusqu'à présent restée un instrument peu opérationnel, et, d'autre part, selon quel calendrier les modalités concrètes de cet accord seront fixées pour renforcer cette identité européenne de défense. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Compte tenu du sommet franco-allemand, M. le Premier ministre et un certain nombre de ministres sont actuellement à Dijon. Je répondrai donc au nom du Premier ministre. Monsieur Albertini, le monde a changé, les conditions de sécurité de l'Europe ont changé, et, donc, l'Alliance atlantique change.

Nous nous en réjouissons, et ce d'autant plus qu'elle change dans le sens que la France avait souhaité et que votre groupe aussi avait souhaité.

Nous devons désormais, nous, Européens, être capables de faire face à deux types de crise.

Premier type de crise : une crise majeure qui affecterait la sécurité de notre continent et la liberté de nos Etats. Ce risque demeure. Nous avons donc besoin que se poursuive l'engagement américain au soutien de la sécurité de l'Europe, et que demeure l'Alliance, avec l'efficacité dont elle a fait preuve jusqu'à présent.

Mais il y a aussi un second type de crise : une crise qui affecterait la sécurité du continent et nos intérêts, ici ou ailleurs dans le monde, une crise que les Européens pourraient souhaiter traiter eux-mêmes, et seuls.

La grande innovation du Conseil atlantique de Berlin est que, désormais, ce type de sujet pourra être traité.

En effet, à l'initiative de la France, nos partenaires ont accepté qu'au sein de l'OTAN soient identifiés des moyens de commandement et des moyens de soutien européens, qui permettraient, sous direction politique européenne et sous direction stratégique européenne, de traiter ces problèmes.

Cela représentera une réforme très importante de l'Alliance.

C'est, ainsi que l'a dit ce matin le Président de la République, une bonne nouvelle pour l'Alliance, pour l'Europe et pour la France.

A partir de là, naturellement, cette identité européenne de défense sera dirigée par...

M. Didier Boulaud. Les Américains !

M. le ministre délégué au budget. ... l'Union de l'Europe occidentale, qui est le bras armé de l'Europe en la matière.

Quant au calendrier, c'est d'ici à la fin de l'année que les modalités pratiques d'application seront précisées.

C'est à ce moment-là que la France décidera de reprendre toute sa place dans une Alliance transformée, qui sera devenue, comme vous le souhaitiez, comme nous le souhaitons tous, une alliance euro-atlantique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

ADOPTION SUR INTERNET

M. le président. La parole est à M. Jean-François Mattei.

M. Jean-François Mattei. Ma question intéresse, me semble-t-il, l'ensemble du Gouvernement.

Le réseau Internet constitue, à n'en pas douter, un très grand progrès sur le plan des échanges et de la communication, et la France devrait s'y intéresser plus vite et davantage.

Pourtant, au cours des dernières semaines, ont été faites certaines constatations pour le moins susceptibles d'éveiller l'indignation, au travers de réseaux de prostitution de mineurs, au travers d'idées philosophiques contraires aux principes de la République et, plus récemment, au travers de l'adoption.

Car, au moment où notre Parlement légifère pour tenter de moraliser l'adoption, voilà qu'Internet offre à tout un chacun la possibilité d'adopter sur catalogue !

M. Patrick Ollier. De tels procédés sont scandaleux !

M. Jean-François Mattei. Il suffit d'entrer sur Internet, de cliquer « adoption », de répondre à un certain nombre de questions. Plusieurs centaines de serveurs en langue américaine vous exposent les tarifs – il vous en coûtera 15 500 dollars –, avec le détail des échéances de paiement. Et apparaît sur l'écran une identification des enfants que vous voulez : leur âge, leur sexe, leur origine, leurs caractéristiques, et même leur photo.

Est-il possible, est-il raisonnable de contrôler la nature des informations qui parviennent au travers d'Internet ?

A tout le moins, est-il possible d'empêcher des pratiques contraires aux valeurs qui sont celles de la France, aux valeurs républicaines, aux valeurs humanistes du pays des droits de l'homme ?

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Jean-François Mattei. Allons-nous nous laisser imposer des valeurs venues d'ailleurs, qui ne sont pas les nôtres ? Est-il possible d'empêcher que, dans notre pays, des enfants ne soient offerts à la vente sur catalogue ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe socialiste et du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le « marché aux enfants » nous fait horreur à tous.

Nous avons déjà, monsieur Mattei, évoqué cette question la semaine dernière à la faveur de l'examen, en deuxième lecture, de votre proposition de loi relative à l'adoption.

S'agissant des dérives constatées sur Internet, notamment dans le domaine de l'adoption internationale, je ferai trois remarques.

Première remarque : dans le cadre du projet de loi sur les télécommunications qui est en discussion devant le Sénat, le Gouvernement propose, par amendement, de créer auprès du CSA une structure permettant de rendre des avis et des recommandations sur les serveurs qui se livrent à des activités délictueuses par rapport à la déontologie.

M. Jean-Yves Le Déaut. Ce n'est pas un avis dont on a besoin !

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Ma deuxième remarque concerne, monsieur Mattei, l'approche européenne et internationale de cette

affaire. Le 24 avril dernier, à Bologne, le gouvernement français a mis à l'ordre du jour du Conseil européen informel la question qui vous préoccupe aujourd'hui.

Troisième remarque, enfin : le Premier ministre a confié à Mme Isabelle Falque-Pierrotin, maître des requêtes au Conseil d'Etat, une mission pour étudier l'environnement législatif et déontologique d'Internet. Mme Falque-Pierrotin remettra ses conclusions à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet. Sur la base de ses propositions, le Gouvernement prendra les décisions qui s'imposent...

M. Jean-Yves Le Déaut. Ce n'est pas suffisant !

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. ... permettant d'assurer, d'une part, le respect de la liberté d'expression et, d'autre part, celui de la déontologie et de la personne humaine. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est insuffisant !

RÉFORME FISCALE

M. le président. La parole est à M. Louis Colombani.

M. Louis Colombani. Monsieur le ministre délégué au budget, le groupe UDF a enregistré avec satisfaction les orientations prises récemment par le Gouvernement en matière de réforme des impôts et soutient ses intentions, tant sur la forme que sur le fond. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sur la forme, il n'est pas contestable que la baisse des prélèvements obligatoires, que nous appelons de tous nos vœux, doit s'accompagner d'une forte réduction des dépenses publiques.

M. Jean-Yves Le Déaut. « Mais... » !

M. Louis Colombani. Sur le fond, les mesures envisagées, s'agissant notamment de la baisse des tranches du barème de l'impôt sur le revenu...

M. Henri Emmanuelli. Ah !

M. Louis Colombani. ... et des cotisations salariales « maladie », vont dans le sens des objectifs de simplification et d'équité que nous défendons. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Les déclarations de M. le Premier ministre font suite au dépôt, hier, du rapport du groupe de travail sur la réforme des prélèvements obligatoires dirigé par M. de La Martinière.

A ce titre, si nous partageons une grande partie des observations formulées dans ce rapport, ainsi que l'essentiel des propositions qu'il contient...

M. Christian Bataille. Réfléchissez bien !

M. Louis Colombani. ... nous souhaiterions, monsieur le ministre, que vous nous précisiez quelle utilisation compte en faire le Gouvernement.

Le rapport La Martinière n'est-il qu'une piste de réflexion parmi d'autres ou préfigure-t-il déjà la réforme que le Gouvernement souhaite engager dès cette année ?

En ce qui concerne la méthode de travail, il me paraît indispensable que la représentation nationale soit associée dès aujourd'hui aux réflexions du Gouvernement sur ce sujet.

M. Jean-Marie Le Déaut. La question !

M. Louis Colombani. Dès lors, monsieur le ministre, nous aimerions savoir quelle sera la place du Parlement dans cette réforme et connaître vos intentions dans ce domaine. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Ainsi que vous l'avez dit, monsieur Colombani, l'impôt doit être réformé : il doit être plus modéré ; il doit être plus juste ; il doit être plus stable ; il doit enfin avoir des effets positifs, et non pas négatifs, sur l'emploi.

M. Christian Bataille. Lamassoure ou l'autosatisfaction !

M. le ministre délégué au budget. En même temps, monsieur Colombani, il n'y a pas, ainsi que vous l'avez rappelé, au nom de votre groupe – et je vous en remercie – de réduction des impôts possible si nous ne sommes pas capables, parallèlement, de réduire d'un même niveau les dépenses publiques. Nous ne ferons pas l'économie de l'effort d'économies (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) qui est nécessaire dans notre pays. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

A cette fin, le Gouvernement a commandé un rapport à un groupe d'experts, présidé par M. de La Martinière.

Ce rapport, mesdames, messieurs, est un document technique. Il explore certaines pistes. Il n'engage pas le Gouvernement. Il n'épuise pas le sujet.

La réforme, nous la concevons ensemble, en étroite association, dès l'origine, avec le Parlement. Et nous nous réjouissons de constater que votre commission des finances a inscrit ce sujet à son ordre du jour, qu'elle a prévu un certain nombre d'auditions et qu'elle doit, selon son président, rendre un avis, au début du mois de juillet.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre délégué au budget. Nous sommes prêts, Jean Arthuis et moi-même, à venir devant la commission des finances pour parler de cette réforme et y travailler. A l'automne, nous soumettrons au Parlement, à côté du projet de loi de finances pour 1997, un projet de loi quinquennale...

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre délégué au budget. ... proposant la réalisation de cette grande réforme fiscale, sur cinq ans, parallèlement à la réduction et à la maîtrise des dépenses publiques.

Je suis persuadé que, avec votre soutien, nous réussirons cette réforme nécessaire pour soulager notre économie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous passons au groupe République et Liberté.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

M. le président. La parole est à M. Gérard Saumade.

M. Gérard Saumade. Monsieur le ministre délégué au budget, les ponctions fiscales et les augmentations de prélèvements obligatoires lancées par le Gouvernement à

l'automne dernier, loin de se traduire par une réduction des déficits publics, se sont soldées par une baisse de la consommation, donc des rentrées fiscales en termes de TVA, et, finalement, par un échec : recul de l'expansion, maintien des déficits, aggravation des difficultés pour les citoyens et pour l'Etat.

Au-delà des analyses sophistiquées, on sait bien – c'est le sens commun – qu'il est impossible à une nation de s'enrichir en freinant la consommation.

Aujourd'hui, le Premier ministre nous annonce une baisse progressive des impôts sur cinq ans, ce qui, arithmétiquement, provoquera d'abord une diminution des recettes publiques et probablement accroîtra le déficit.

En tout état de cause, la diminution des dépenses de l'Etat se traduira, quel que soit le destin de ces promesses, par une réduction de la demande globale, qui n'a que peu de chances d'être compensée par une baisse des impôts.

Il s'agit par conséquent d'une politique déflationniste, qui continue à être dominée par l'obsession monétaire : la parité franc-mark et les fameuses « convergences ». (« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.)

Du coup, et en dépit des déclarations les plus officielles, l'emploi n'est pas considéré comme la priorité qui avait été annoncée, mais comme un simple solde, que l'on s'efforce de rendre acceptable par une politique sociale de plus en plus onéreuse alors même qu'elle est de moins en moins efficace.

Monsieur le ministre, nous marchons sur la tête ! (*Rires et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.*)

Ne pensez-vous pas qu'il est temps que nous remettons sur les pieds et que nous rompions avec le monétarisme en relançant l'économie à la fois par l'investissement et l'accroissement de la consommation, et en faisant jouer à l'Etat son rôle essentiel d'entraînement de la croissance économique, ce qui a été au cours des âges une véritable spécificité française ?

Allez-vous enfin abandonner cette pensée unique qui nous entraîne inéluctablement à nous aligner sur le modèle américain, avec les conséquences sociales que l'on sait ?

M. Patrick Ollier. La question !

M. Gérard Saumade. Comme l'écrivait un commentateur américain dans un récent éditorial du *Los Angeles Times*, n'y a-t-il de chance de changer les choses que dans le caractère indocile du peuple français ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, je ne sais si, comme vous l'avez affirmé, vous marchez sur la tête. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.* – *Rires et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. André Santini. Si, Si ! (*Rires.*)

M. le ministre délégué au budget. ... mais je tiens à rappeler les résultats enregistrés au cours du premier trimestre par la politique économique du Gouvernement, soutenu par sa majorité.

Après une période de ralentissement, nous connaissons, en ce printemps, la reprise (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), avec une augmentation de la production industrielle, de la consommation et des exportations, avec une croissance très forte – et qui va être durable – des investissements, grâce notamment à la baisse des taux d'intérêt, avec enfin, pour le deuxième mois consécutif, une diminution du nombre des demandeurs d'emploi.

Il est maintenant proposé de consolider durablement ces acquis, de manière que la France retrouve une croissance forte et saine.

C'est pour cette raison que nous proposerons au Parlement, ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure, de maîtriser les dépenses publiques et de réduire l'impôt chaque fois que ce sera possible. Nous verrons alors si l'opposition socialiste est favorable à une baisse ou à une augmentation des impôts! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

TÉLÉVISION PUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Depuis plusieurs semaines, la France était tenue en haleine devant le feuilleton de la télévision publique et des contrats conclus avec certains animateurs de France 2.

Une des conséquences de ces événements est la démission de Jean-Pierre Elkabbach, et ce six mois avant la fin de son mandat.

On a beaucoup dit et écrit sur l'homme, qui, semble-t-il, n'a pas su maîtriser les appétits de certains animateurs producteurs.

Les sommes engagées sont, pour une part, des fonds publics, mais aussi des recettes publicitaires. Toutefois, il convenait de poser la question de l'utilisation de ces fonds dans leur ensemble.

Au-delà de cette polémique, on a oublié de rappeler que le service public constitue un pôle de deux chaînes de télévision, France 2 et France 3, qui sont complémentaires, et non concurrentes.

Depuis la mise en place de cette réforme, le service public s'est relevé de la situation difficile dans laquelle il se trouvait.

C'est pourquoi cette complémentarité, dont le maintien apparaît à beaucoup primordial, est à privilégier.

Le ministre de la culture a annoncé une future loi pour définir les missions du service public audiovisuel. Quelles seront les orientations proposées? Certains, dans les rangs de la majorité, n'hésitent pas à évoquer une éventuelle privatisation de France 2.

M. Didier Boulaud. Et voilà!

M. Alain Ferry. Monsieur le Premier ministre, outre le fait que le marché publicitaire ne le supporterait pas et que c'est la presse, dans son ensemble, qui en souffrirait en premier lieu, pouvez-vous indiquer à la représentation nationale si le Gouvernement entend oui ou non procéder à une privatisation de France 2? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le député, il ne faut pas se servir de la crise de France Télévision pour déstabiliser le service public audiovisuel. Le Gouvernement ne veut pas privatiser France 2, et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, il est capital de préserver l'équilibre existant – même s'il est fragile – entre les télévisions publiques et privées. Souvenez-vous de La Cinq, qui a été obligée de disparaître, faute de trouver les recettes publicitaires nécessaires.

Deuxièmement, il faut préserver l'équilibre avec les autres médias : les radios et la presse écrite. Cette dernière passe des moments difficiles : depuis 1990, plus de 4,5 milliards de francs de recettes publicitaires se sont déplacés de la presse écrite vers la télévision.

Troisièmement, enfin, je suis sûr qu'il existe une identité pour chacune des chaînes, France 2 et France 3, mais aussi qu'elles sont complémentaires au sein de France Télévision.

Je crois que la télévision publique n'a pas à ressembler à la télévision privée.

M. Didier Boulaud. Heureusement!

M. le ministre de la culture. C'est la raison pour laquelle la récente crise de France Télévision nous pousse à définir de nouvelles missions pour le service public audiovisuel. Je vais donc présenter, dans quelques jours, un nouveau cahier des charges et des missions pour le service public audiovisuel. Ce cahier, monsieur le député, n'est pas d'ordre législatif, mais d'ordre réglementaire.

En revanche, par la loi, nous renforcerons le pouvoir de sanction du CSA, après que le Gouvernement aura cadré la mission de service public.

Le Parlement sera, bien sûr, associé étroitement à la concertation. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Aujourd'hui, il est plus que jamais primordial de se battre pour le secteur audiovisuel public. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons au groupe du Rassemblement pour la République.

BANANES DES ANTILLES

M. le président. La parole est à M. Pierre Petit.

M. Pierre Petit. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et concerne la production de bananes en Guadeloupe et en Martinique.

Depuis quelques jours, ces deux départements sont obligés de faire une grosse campagne publicitaire, et à grands frais, pour inciter nos concitoyens à consommer de la banane française.

Un député du groupe socialiste. Mangez des pommes!

M. Pierre Petit. En plus d'un surapprovisionnement du marché, il y a une forte concurrence externe.

En 1993, nous avons accepté et salué la création de l'OCM banane, l'organisation commune du marché de la banane. Or voilà que nous devons subir une concurrence effrénée, tant de la part de pays faisant partie de l'Union européenne que de pays extérieurs à celle-ci.

Monsieur le ministre, qu'allez-vous faire pour assurer la pérennité de l'OCM banane et surtout pour nous permettre de sauver ces cultures qui sont vitales pour la

Martinique et la Guadeloupe? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et plusieurs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, comme vous le savez, j'ai participé à la conférence de presse consacrée au lancement de cette grande campagne publicitaire à laquelle, d'ailleurs, les pouvoirs publics apportent leur soutien et leur participation financière.

M. Pierre Mazeaud. Il faut continuer!

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. J'ai souligné à cette occasion combien le secteur de la banane nous paraissait important pour assurer l'équilibre économique des Antilles et combien nous étions attachés au respect de l'OCM banane.

La Commission de Bruxelles a effectivement proposé d'élargir le contingent d'importations de «bananes dollar». (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. André Fanton. La Commission! Comme toujours!

M. Jean-Claude Lefort. C'est la faute de Maastricht!

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Pour la France, c'est inacceptable! Je dirai même plus: nous souhaitons le strict respect du contingent actuel, ce qui implique des contrôles. En effet, des petits malins ont parfois tendance à bourrer les cartons, ce qui fait que nous nous retrouvons avec un excédent de 100 000 tonnes sur le contingent prévu.

Les Etats-Unis ont déposé un recours devant l'Organisation mondiale du commerce. Nous nous défendons pied à pied. Nous avons de bons arguments à opposer et nous pensons pouvoir tenir.

Je tiens à vous faire part, monsieur le député, de l'attachement que la France porte au secteur de la banane des Antilles. Notre détermination sera totale. Et j'invite, comme le propose la campagne de publicité, l'ensemble des Français...

M. Julien Dray. A changer de régime! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. ... à exiger la fameuse banane Martinique-Guadeloupe! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

CRISE DE LA VIANDE BOVINE

M. le président. La parole est à Mme Evelyne Guilhem.

Mme Evelyne Guilhem. Ma question s'adresse aussi à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation et concerne la situation dramatique dans laquelle se trouvent actuellement les producteurs de bovins français. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement de la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Depuis le 20 mars dernier, en raison de la crise dite de la vache folle, les producteurs de viande bovine, notamment ceux de ma région, le Limousin, doivent faire face à

une chute des cours sans précédent et ont le plus grand mal à vendre leurs bêtes. Soit ils ne les vendent pas, soit ils les bradent.

La situation est d'autant plus grave et d'autant moins supportable que le marché français de la viande avait déjà subi l'an dernier une crise très grave du fait des dévaluations monétaires.

Les producteurs de viande bovine doivent faire face aux échéances de trésorerie, ainsi qu'aux assauts quotidiens des banquiers et des fournisseurs.

A tout cela s'ajoutera, en juillet prochain, l'arrivée sur les marchés des bêtes d'engraissement et des brouards. D'où une aggravation des problèmes.

Les éleveurs n'en peuvent plus, monsieur le ministre.

L'agricultrice que je suis vous dit que les paysans sont actuellement en plein désarroi!

La femme que je suis vous dit que les familles rurales ne croient plus en l'avenir!

Et l'éluë que je suis vous dit qu'elle a très peur que des provinces comme la nôtre disparaissent de la carte de France!

Je sais que vous luttez avec force, monsieur le ministre, pour défendre l'agriculture française, mais je souhaiterais savoir ce que vous pensez faire pour rassurer la production agricole. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Claude Lefort. Il ne peut rien faire!

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Madame le député, je sais que, dans votre région et dans plusieurs autres, un grand nombre d'éleveurs de bovins se trouvent dans une situation dramatique qui confine maintenant, pour beaucoup, au désespoir.

La chute de la consommation de la viande bovine est de l'ordre de 20 p. 100. Cette chute a provoqué un effondrement dramatique des cours. Les Français sont conscients de la situation. Je souhaite que l'ensemble de nos partenaires européens le deviennent.

Nous avons tenu au début de la semaine une réunion à Luxembourg portant, entre autres, sur l'indemnisation. Nous avons saisi le Parlement européen selon la procédure d'urgence et nous allons avoir à nous prononcer sur la proposition de la Commission.

Cette proposition comporte quelques aspects positifs, comme le fait de pouvoir s'appuyer sur les primes existantes, ce qui accélérera le règlement du problème, ou de permettre à chaque pays de faire porter ses efforts sur telle ou telle catégorie.

Mais, pour nous, la proposition de la Commission présente des insuffisances parce que nous voulons faire porter davantage nos efforts sur ceux qui sont le plus en difficulté et que les montants proposés ne sont pas à la mesure des pertes subies.

Par ailleurs, une majorité de pays s'opposent pour le moment à notre proposition tendant à autoriser les pays durement touchés à procéder au versement d'aides nationales complémentaires. La bataille n'est pas gagnée d'avance, mais, dans ce domaine, nous serons, comme nous l'avons été depuis le début, d'une fermeté sans faille.

M. Jean Glavany. On a vu les résultats!

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Cette fermeté, nous en ferons preuve lors de la prochaine réunion du conseil des ministres de l'agriculture, ainsi que lors des suivantes. Mais il faut savoir que nous sommes au cœur d'une crise grave qui ne sera pas réglée par le conseil des ministres de l'agriculture. Nous devons nous mobiliser fortement, en France et en Europe, pour apporter des réponses durables à une crise qui n'est pas seulement conjoncturelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Fanton. Silence, les socialistes ! Vous avez détruit l'agriculture !

TÉLÉVISION PUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. Renaud Muselier.

M. Renaud Muselier. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et concerne l'avenir du service public de l'audiovisuel dans notre pays.

M. Jean-Pierre Brard. M. Douste-Blazy a déjà répondu !

M. Renaud Muselier. Le scandale financier que nous venons de vivre dans l'audiovisuel public à la suite des révélations faites ces dernières semaines sur le coût de certains contrats passés entre France 2 et les animateurs-producteurs est grave et a révélé une dérive à laquelle il était urgent de mettre fin.

M. Christian Bataille. Grottesque !

M. Renaud Muselier. Mais, au-delà de cette affaire, c'est aujourd'hui l'avenir du service public de l'audiovisuel qui est en cause. En effet, il est temps de fixer, en termes clairs, les conditions d'exercice de la mission de service public dévolue à France 2 et à France 3, mission à laquelle le groupe du RPR est depuis toujours fortement attaché – mais vous venez de nous rassurer sur ce point, monsieur le ministre.

Cela étant, je souhaiterais que vous nous indiquiez quelles mesures vous comptez prendre dans ce cahier des charges afin d'assurer l'avenir du service public...

M. Christian Bataille. C'est de la tartufferie !

M. Renaud Muselier. ... et une plus grande transparence dans la gestion des chaînes publiques de télévision, notamment une transparence totale s'agissant de la gestion de l'argent public. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Bataille. Tartuffe, Muselier !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le député, j'ai déjà réaffirmé tout à l'heure la spécificité du service public, lequel doit être un instrument de débat, d'accès au savoir, d'information pluraliste et de proximité.

Mais, en plus de la réaffirmation de la spécificité du service public, il faut aussi garantir la transparence et la rigueur de la gestion de celui-ci. C'est la raison pour laquelle je ferai deux propositions.

La première consiste à soumettre systématiquement tous les contrats aux conseils d'administration de France 2 et de France 3. D'ailleurs, le président de France Télé-

vision va proposer ce soir aux conseils d'administration de limiter à titre provisoire sa propre délégation de pouvoir pour les principaux contrats. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Comment le savez-vous ?

M. le ministre de la culture. C'est lui qui va le proposer ! il l'a dit hier soir ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. C'est le retour à l'ORTF !

M. le ministre de la culture. La deuxième vise à instituer une clause de transparence et une clause de mission de service public.

Une clause de transparence est nécessaire car, selon moi, un animateur ne doit pas avoir le droit de passer un contrat avec le président de France Télévision si le coût de l'émission qu'il anime reste inconnu, alors qu'on sait très bien ce qu'il touche. Il est donc absolument fondamental, même si ça vous dérange,...

M. Christian Bataille. Peyrefitte !

M. le ministre de la culture. ... d'imposer une telle clause. Vous auriez dû y penser avant nous, messieurs les socialistes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Douste-Blazy est un Peyrefitte !

CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITÉ

M. le président. La parole est à M. Claude Girard.

M. Claude Girard. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Le Président de la République et le Premier ministre s'attachent depuis plus d'un an à réduire la fracture sociale (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) en œuvrant en faveur de l'emploi des jeunes et de l'insertion. Et, à ce titre, mes chers collègues socialistes, plusieurs dispositifs ont été élaborés et commencent à produire leurs effets.

Grâce aux contrats initiative-emploi, le nombre des chômeurs de longue durée a régressé de 50 000, et, pour la première fois, le chômage de très longue durée a reculé.

Dernièrement, ces contrats ont été ouverts aux jeunes sans formation, et, à cet égard, nous attendons le décret concernant les emplois de ville.

L'élaboration de la loi-cadre contre l'exclusion se poursuit, et je sais que le Gouvernement s'apprête à saisir le Conseil économique et social.

Enfin, le pacte de relance pour la ville vise à redynamiser les quartiers les plus défavorisés. Chacun sait que ceux-ci ne retrouveront leur équilibre que si on y ramène activité et emploi.

Dans ce cadre général, les contrats emploi-solidarité jouent un rôle important, voire essentiel, dans la réinsertion des personnes rencontrant les plus grandes difficultés en leur confiant un emploi, en les responsabilisant et en leur permettant de retrouver leur dignité. Ils permettent aussi d'activer des dépenses passives.

Comme il existe désormais des formules de substitution, il a été décidé, lors de l'examen de la loi de finances pour 1996, de réduire le nombre des contrats emploi-

solidarité. Cette décision s'est traduite par une baisse sensible du nombre de CES dans mon département, le Doubs.

A ce jour, faute d'explications, de nombreuses associations luttant contre l'exclusion, dont le rôle n'est plus à démontrer, se voient refuser ou demander de différer l'embauche de CES jusqu'au deuxième semestre de cette année.

Afin d'éclairer celles et ceux qui travaillent chaque jour à lutter contre l'exclusion, mais aussi tous ceux qui attendent une formule d'insertion, le Gouvernement peut-il nous préciser dans quel cadre s'inscrit désormais le contrat emploi-solidarité et à quel public il est réservé ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué pour l'emploi.

Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi. Monsieur le député, le contrat emploi-solidarité est en effet un des instruments essentiels de la lutte contre l'exclusion.

Pour lutter contre l'exclusion, il existe principalement trois types de contrat.

Dans le secteur non marchand, il y a le contrat emploi-solidarité, qui peut être prolongé par le contrat d'emploi consolidé, lequel présente l'avantage d'être d'une durée de cinq ans – c'est de lui dont s'inspirent les emplois de ville que vous avez évoqués.

Dans le secteur marchand, il y a, depuis le 1^{er} juillet de l'année dernière, le contrat initiative-emploi.

Ces dispositifs ont tous le même objet : lutter contre l'exclusion. Ils s'adressent au même public : les personnes en difficulté, soit en raison de leur âge, de leur situation sociale, d'un handicap quelconque ou d'une situation de chômage de très longue durée.

Nous avons en effet décidé que le nombre des CES serait ramené à 500 000 pour l'année 1996. A la fin du premier semestre, 300 000 CES auront été conclus.

S'agissant des contrats initiative-emploi, il en a été signé environ 6 000 par semaine depuis le début de l'année, chiffre qui est beaucoup plus important que celui des contrats de retour à l'emploi qui avaient été conclus l'année dernière durant la même période.

De la même manière, les contrats d'emploi consolidé, qui, dans bien des cas, font suite aux CES, ont augmenté d'environ 9 000 en début d'année.

On peut donc dire que, pour cette première partie de l'année 1996, les moyens affectés aux publics en difficulté ont largement augmenté.

Comme bien d'autres, monsieur le député, vous êtes très préoccupé par la situation du chômage et vous vous efforcez de construire dans votre département de véritables programmes d'insertion, de mettre en place de vrais parcours d'insertion. Sachez que les CES constituent toujours un dispositif majeur de la lutte contre l'exclusion. Les critères d'éligibilité n'ont pas changé, pas plus que le cadre légal ou le cadre réglementaire.

En revanche, nous demandons – et cela peut être fait – que l'employeur prenne plus en compte la nécessité de délivrer une formation aux titulaires d'un CES pour leur assurer un débouché. Il faut veiller à ce que l'employeur assume une véritable responsabilité au regard de la sortie du CES.

C'est la raison pour laquelle nous vous incitons sur le plan local à maîtriser le nombre de CES et à les utiliser dans de meilleures conditions afin qu'ils permettent d'assurer un vrai parcours d'insertion !

Je le répète, ce dispositif sera maintenu. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons au groupe communiste.

CANTINES SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Gilbert Biessy.

M. Gilbert Biessy. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale et concerne la forte baisse de la fréquentation des cantines scolaires par les élèves de collège et de lycée, et l'apparition de la malnutrition parmi ceux-ci.

La détresse économique, la précarité financière, sociale, culturelle et affective des familles, pour lesquelles le coût de la demi-pension est excessif, privent les élèves issus de milieux modestes de l'accès à la cantine et, finalement, du seul vrai repas de la journée.

Aux très nombreux élus, responsables de collèges et de lycées, associations de parents d'élèves qui s'en sont émus et qui ont attiré l'attention sur ce grave problème, M. le ministre a régulièrement répondu que la réforme du versement des bourses aurait dû faire disparaître ce phénomène « si les familles n'avaient pas la fâcheuse manie de garder pour elles l'argent destiné à la scolarité. »

M. Jean Tardito. Ces propos sont scandaleux !

M. Gilbert Biessy. Devant une situation humainement inacceptable, il ne faut pas accuser les familles, qui sont déjà suffisamment en difficulté du fait de la politique de régression sociale qu'elles subissent ! L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale a mené, à la demande du ministère, une enquête sur ce problème, et ses conclusions sont effarantes. Elle a constaté la pauvreté des familles, la baisse de la fréquentation des cantines, l'apparition de malnutrition et d'hypoglycémie chez certains élèves, notamment, mais pas exclusivement, dans les ZEP et établissements sensibles, ainsi que chez les élèves appartenant à des familles en difficulté sociale, ce qui crée de fait une double exclusion.

Ce rapport affirme que la situation a été aggravée par la récente réforme des bourses de collège.

Cette situation accablante engendre des conditions de scolarisation profondément anormales pour ces enfants. Le Gouvernement va-t-il mettre un terme à cette injustice ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la recherche.

M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche. Monsieur le député, la désaffection à l'égard des cantines des collèges et des lycées est réelle mais, je vous en conjure, n'en tirez pas une interprétation politique tendancieuse (*Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste*) notamment en établissant un lien avec la réforme des bourses intervenue en 1995.

M. Jean-Claude Lefort. Vous n'avez pas de cœur !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Cette réforme visait précisément à venir en aide aux familles défavorisées et à mieux gérer les bourses. (« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

En effet, dans le système antérieur, lorsque les bourses étaient gérées par l'éducation nationale, 280 francs sur une moyenne de bourse de 300 francs étaient absorbés par les frais de gestion, c'est-à-dire que vingt francs seulement étaient effectivement consacrés aux familles ! Nous avons estimé qu'en confiant la gestion des bourses aux caisses d'allocations familiales, qui sont habituées à gérer ce genre de prestations, le résultat serait meilleur, et c'est bien le cas ! (« Non ! » sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

Cette réforme avait pour but de simplifier la gestion, mais aussi de responsabiliser les familles ...

M. Christian Bataille. Ce n'est pas vrai !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. ... en leur donant, dès le début de l'année, le montant de la bourse afin qu'elles puissent l'affecter effectivement à l'alimentation de leurs enfants dans les collèges et les lycées.

Quant au rapport de l'inspection générale que vous avez cité, vous en avez fait une interprétation misérabiliste ! (*Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Vos propos sont scandaleux !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. le secrétaire d'Etat à la recherche. Ce rapport n'évoque pas les exagérations dont vous avez parlé. En revanche, il s'est penché sur la politique de complémentarité menée par les départements, les communes et les établissements en faveur des familles en difficulté.

Par ailleurs, c'est l'actuelle majorité qui a créé le fonds social collégien. Doté chaque année de 150 millions de francs, celui-ci permet de venir en aide aux familles défavorisées et en difficulté. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Vous êtes un homme du XVI^e arrondissement !

M. le président. Nous en venons au groupe socialiste.

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

M. le président. La parole est à M. Michel Destot.

M. Michel Destot. Monsieur le président, permettez-moi d'abord de remercier M. Douste-Blazy d'avoir reconnu, même fortuitement, l'interventionnisme de l'Etat dans le service public de l'audiovisuel. On mesure encore une fois que nous sommes loin de l'indépendance tant vantée ici et là. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

J'en viens à ma question. Aujourd'hui, dans tout le pays, l'ensemble des syndicats se mobilisent contre les projets de libéralisation du marché de l'électricité. Par leur action, ils nous rappellent à nos responsabilités face aux menaces qu'on nous annonce pour le prochain Conseil des ministres de l'Union européenne, qui aura

lieu le 20 juin prochain, menaces de remise en cause de cette réussite remarquable qu'est Electricité de France, de cette réussite du service public français, reconnue comme telle aux quatre coins du monde.

Il faut nous opposer à la dérégulation annoncée de la production et de la distribution de l'électricité. Il faut soutenir EDF, comme nous l'avons fait avant 1993, face aux attaques des tenants du libéralisme à tout crin, qui sont en fait au service des entreprises européennes concurrentes, actuellement moins performantes.

EDF doit être fermement soutenue non par nostalgie ou par passéisme, mais pour permettre à cette entreprise de poursuivre sa politique dynamique tournée vers l'avenir, ouverte sur l'international. L'Europe doit tirer vers le haut. C'est pourquoi le Gouvernement français doit s'opposer, le 20 juin prochain, à ce terrible processus de démembrement. Sinon, de proche en proche, c'est tout le service public français qui sera atteint.

Que compte faire le Gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Monsieur Destot, je ne pensais pas que votre profil vous amènerait à poser cette question d'une manière aussi sommaire. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Didier Boulaud. Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. Henri Emmanuelli. C'est quoi, votre profil à vous ?

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Je vous répondrai sur le fond en trois temps.

Sur un certain nombre de points essentiels, nous avons pu parvenir à des positions communes. Mais des divergences demeurent sur les modalités d'ouverture des marchés et sur leur évolution.

Comme vous l'avez dit, un Conseil européen doit se tenir le 20 juin prochain ; il nous permettra, je l'espère, d'avancer.

La position du Gouvernement français est parfaitement claire. Nous estimons que l'ouverture du marché de l'électricité français doit être limitée aux seuls clients industriels.

M. Jean-Claude Lefort. Vous mettez le doigt dans l'engrenage !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. L'organisation du transport et la distribution aux consommateurs domestiques ne peuvent être ouvertes à la concurrence, car il s'agit d'assurer un service public.

La France soutient sans relâche que la distribution de l'électricité est une mission de service public, dont les règles doivent être adaptées aux pratiques et aux choix de chaque Etat membre, conformément au principe de subsidiarité.

M. Julien Dray. Profil bas !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Notre pays affirme à cette fin que doivent être assurées, notamment grâce à

une programmation à long terme des investissements, la sécurité d'approvisionnement, l'égalité de traitement et l'universalité de la desserte en électricité.

M. Julien Dray. Vous n'avez pas le bon profil comme ministre !

M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Troisième élément, également important, le statut du personnel.

Ce statut ne sera pas modifié, M. Borotra l'a déjà indiqué hier après-midi. EDF reste une entreprise publique à 100 p. 100. Le personnel conserve le statut des industries électriques et gazières.

Telles sont les positions que le Gouvernement français défendra lors du Conseil européen du 20 juin prochain. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

CONTRATS DE PLAN

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Ma question s'adresse à M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire.

Les contrats de Plan ont toujours été honorés depuis douze ans, quel que soit le gouvernement. Or nous venons d'apprendre que l'actuel gouvernement serait sur le point d'annuler une partie des opérations sur l'exercice en cours, qui serait prolongé d'un an et passerait à six ans, ce qui créera de graves difficultés dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, car de nombreux projets seront reportés.

En second lieu, le Gouvernement manipule le Fonds national d'aménagement du territoire. Il avait été prévu dans la loi de finances que 500 millions de francs de crédits de ce fonds seraient octroyés directement aux préfetures de région, afin de répondre aux demandes des villes, des départements et des régions.

M. Patrick Ollier. C'est fait !

M. Jean-Pierre Balligand. Est-il vrai que le Gouvernement a pris la décision d'annuler la totalité de ces 500 millions de francs de crédits déconcentrés au niveau des régions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur Balligand, les contrats de plan Etat-régions qui couvrent la période 1994-1998 en sont à leur troisième année de réalisation, avec un taux d'exécution de 54 p. 100, ce qui est tout à fait honorable par rapport à ce qui se faisait parfois dans le passé. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Toutefois, le Gouvernement a pris la décision de proposer aux régions de reporter d'une année l'échéance de ces contrats, pour deux raisons.

M. Jean-Pierre Balligand. Voilà ! Nous y sommes !

M. Jean-Claude Lefort. C'est un aveu !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. La première, c'est qu'il apparaît naturel et normal que ce soit les équipes élues après le renouvellement des conseils régionaux qui préparent pour les années suivantes le plan qu'elles souhaitent.

Deuxième raison : il convient de respecter la volonté exprimée par le Parlement lors du vote de la loi d'aménagement et de développement du territoire.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... Celle-ci prévoit l'élaboration de schémas régionaux mais, préalablement, l'approbation d'un schéma national. Comme ce dernier ne pourra être approuvé qu'au début de l'année 1997 (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), il risquerait d'y avoir concomitance avec la date des élections, ce qui ne serait pas sérieux. (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Le Gouvernement propose aux conseillers régionaux et à l'Association des présidents de conseils régionaux de reporter cette date d'un an ; mais nous mettons tout en œuvre, monsieur Balligand, pour assurer les financements publics.

Les contrats de Plan ont une grande efficacité et je profite de l'occasion pour rendre hommage aux régions et à l'ensemble des collectivités territoriales, qui, dans ce domaine où la décentralisation, peut montrer ses effets bénéfiques, ont fait ce qu'il fallait. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

HLM DE LA VILLE DE PARIS

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Un certain nombre d'affaires qui concernent la justice, la région parisienne et, plus précisément les HLM de la mairie de Paris (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), font régulièrement « la une » des journaux.

Ces diverses affaires ont pour point commun de mettre en cause un système RPR, avec l'actuel maire RPR de Paris,...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Urba ! Urba !

M. Michel Berson. ... avec l'ancien maire RPR de Paris, avec d'anciens secrétaires généraux du RPR, dont l'un est aujourd'hui garde des sceaux et l'autre Premier ministre. J'arrête là l'énumération de ces noms qui s'étalent au grand jour dans la presse.

M. le garde des sceaux va-t-il encore longtemps user de subtilités procéduraires pour faire classer ces affaires sans suite ?

Combien de nouvelles révélations sur la gestion, que je qualifierai d'opaque (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. Gabriel Kaspereit. Comme c'est drôle !

M. Michel Berson. ... des logements de la mairie de Paris, seront nécessaires pour qu'enfin la justice passe, à Paris comme ailleurs ? (*Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, *ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.* M. le garde des sceaux, qui assiste lui aussi au sommet franco-allemand, a le regret de ne pouvoir répondre à votre question, monsieur le député.

M. Jean Glavany. Ça l'arrange !

M. le ministre délégué au budget. Il faut constater que, sur ces bancs, certains ont décidé beaucoup de mal à se faire au principe et à la pratique de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les faits que vous évoquez, monsieur le député, concernent une affaire judiciaire en cours d'instruction.

M. Michel Berson. Ils sont cités dans *Le Monde* !

M. le ministre délégué au budget. Si des éléments nouveaux interviennent, le juge saisi...

M. Jean Glavany. Le juge Toubon !

M. le ministre délégué au budget. ... ne manquera pas d'en informer le procureur compétent, ce qu'il n'a pas fait à ce jour.

Soyez assuré que rien ne s'opposera à l'exercice de la justice, une justice sereine, indépendante et équitable.

M. Jean Glavany. Etouffée !

M. le ministre délégué au budget. Rien ne s'y opposera : ni les outrances ni les calomnies. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Julien Dray. La cassette !

M. le président. Nous revenons au groupe de l'UDF, pour une question.

MARCHÉ DE L'AUTOMOBILE

M. le président. La parole est à M. Jean Proriot.

M. Jean Proriot. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Je m'étonne et je m'inquiète de l'état de santé de l'automobile française, qui a une grande importance dans nos régions, en ce qui concerne aussi bien l'économie que l'emploi.

Les chiffres sont alarmants. Le marché automobile a reculé de 0,4 p. 100 en mai 1996, mais les marques françaises ont vu leurs ventes diminuer de 10,8 p. 100, alors que les immatriculations de marques étrangères ont progressé de 25 p. 100 depuis le début de l'année.

Un constat s'impose : les constructeurs français souffrent, de même que les sous-traitants de nos départements.

Les raisons de cette situation sont connues : la guerre commerciale et des écarts de prix inacceptables à l'intérieur d'un marché dit commun. La suppression prochaine de la prime « qualité automobile » ne doit-elle pas nous

conduire à une diminution des impôts qui frappent l'achat de véhicules. Je pense en particulier au taux de la TVA.

Ma question est double. Ces chiffres pessimistes constituent-ils, pour le ministre de l'industrie, une parenthèse due aux incertitudes de la crise ? Dans la négative, que compte-t-il faire pour que le moteur de l'automobile française ne reste pas grippé ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. C'est une question à 20,6 p. 100 !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

M. Yves Galland, *ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.* Monsieur le député, nous ne devons pas tirer du recul de la part globale des marques françaises sur le marché au mois de mai des conclusions trop rapides. Mais ce résultat nous interpelle.

Nous avons déjà connu dans le passé des évolutions dans les parts de marché des constructeurs français et étrangers, et je formulerai à cet égard quelques observations concernant le présent et l'avenir.

D'abord, le Gouvernement entend lutter avec détermination contre la concurrence déloyale due aux distorsions monétaires.

M. Jean-Claude Lefort. Quand le Gouvernement est déterminé, c'est mauvais signe !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Il agit en ce sens en particulier au sein de l'Union européenne. Le Premier ministre et l'ensemble du Gouvernement sont engagés dans cette action.

Quant à la prime, de « qualité automobile », qui touche aujourd'hui 26 p. 100 des ventes, elle a constitué une aide substantielle pour le marché automobile dans notre pays.

Sur les cinq premiers mois de 1996, le marché est en hausse de 10 p. 100 par rapport aux cinq premiers mois de 1995, et la France est le premier des grands marchés européens, prenant à elle seule 27 p. 100 de l'évolution du marché automobile européen.

M. Jean-Claude Lefort. Tout va très bien !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Mais il y a d'autres motifs de satisfaction. Notre production est exportée à 60 p. 100, notre image est bonne, nos entreprises réalisent de nombreux investissements dans le monde : j'en veux pour preuve les investissements de Renault au Brésil et en Turquie, et de Citroën en Chine.

M. Jean-Claude Lefort. Et aux Etats-Unis !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Il faut maintenant regarder l'avenir avec confiance, mais naturellement avec prudence. La situation de nos deux constructeurs s'est améliorée. Ils ont réalisé des gains de productivité et continuent à en faire, ce qui est essentiel pour le marché de l'automobile. De plus, ils ont fait des progrès en matière de qualité et de fiabilité. L'un d'entre eux doit compléter sa gamme, vous le savez.

Le Gouvernement est tout entier tourné vers l'aide à nos constructeurs automobiles. Il l'a prouvé sur le marché intérieur avec la prime de qualité, qui est un succès, et sur les marchés extérieurs avec l'aide qu'il apporte à l'ex-

portation. Nous pouvons avoir confiance en l'avenir des constructeurs automobiles français, tout en faisant preuve de vigilance et de détermination. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue et sera reprise à seize heures trente.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures trente, sous la présidence de M. Loïc Bouvard.*)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

PROGRAMMATION MILITAIRE 1997-2002

Discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002 (n^{os} 2766, 2827, 2826).

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le projet de loi de programmation militaire pour les années 1997 à 2002 que j'ai l'honneur de vous soumettre constitue, vous le savez, la pierre angulaire d'une réforme sans équivalent de notre défense. Parce qu'elle est stratégique, cette programmation s'inscrit dans une planification 1997-2015, que vous avez examinée lors du débat d'orientation sur la politique de défense. Parce qu'elle est politique, cette réforme est le résultat d'une large concertation, l'aboutissement d'un long processus de préparation et de consultation.

Elle a été précédée par la décision du Président de la République d'achever l'ultime campagne d'essais nucléaires destinés à garantir la crédibilité à long terme de notre force de dissuasion.

Elle a été préparée dès le mois de juillet 1995 par le comité stratégique mis en place au sein du ministère de la défense.

Elle a été élaborée en conseil de défense sous la présidence du Chef de l'État.

Elle a été exposée devant les Français, le 22 février dernier, par le Président de la République.

Enfin, elle a donné lieu, dans les deux assemblées, au débat d'orientation qui s'est déroulé à la fin du mois de mars.

La programmation 1997-2002 constitue le premier élément d'un vaste ensemble législatif qui comprendra, outre le projet de loi de programmation, un projet de loi sur le nouveau service national, un projet de loi d'organisation des réserves et des mesures législatives destinées à faciliter la professionnalisation de nos forces. En moins de dix-huit mois, tous les aspects de notre politique de défense auront ainsi été réexaminés.

Mesdames, messieurs les députés, en sollicitant votre approbation sur une nouvelle loi de programmation, le Gouvernement ne vous demande pas de vous déjuger. Car, vous le savez, le présent projet de loi accomplit la démarche engagée à la suite du Livre blanc sur la défense de février 1994. En aucun cas nous ne vous demandons de remettre en cause ses analyses stratégiques et ses conclusions. En revanche, nous vous demandons de prendre en compte, d'une part, le contexte institutionnel issu de l'élection présidentielle ; d'autre part, les exigences budgétaires.

L'élection présidentielle de mai 1995 a radicalement changé la donne.

M. Jean-Michel Boucheron. Hélas !

M. le ministre de la défense. A la différence de la plupart de ses alliés, la France n'a pas immédiatement tiré toutes les conséquences du changement géostratégique intervenu en 1989.

M. Jean-Claude Lefort. Balladur non plus !

M. Paul Mercieca. C'est ce que nous disions il y a deux ans !

M. le ministre de la défense. Malgré l'apport du Livre blanc, elle en a également été empêchée, entre 1993 et 1995, par le contexte institutionnel de la cohabitation.

M. Michel Meylan et M. Jean-Pierre Philibert. Eh oui !

M. le ministre de la défense. C'est ainsi que des questions aussi essentielles que les modalités de la modernisation de notre force de dissuasion, l'avenir du service national ou la restructuration de notre industrie de défense n'ont pu être tranchées. Chacun en reconnaissait pourtant la nécessité.

A peine nommé, le Président de la République, chef des armées, a fait de la réforme de notre défense un des principaux axes de son action.

M. Eric Duboc. A juste titre !

M. le ministre de la défense. La situation institutionnelle rend donc possible la pleine adaptation de notre outil de défense au nouveau paysage stratégique.

La deuxième exigence qui inspire cette programmation est d'ordre budgétaire : l'effort que la nation consacre à sa défense doit être compatible avec les moyens dont elle dispose.

En juin 1994, le Parlement a adopté un projet prévoyant une augmentation régulière des crédits d'équipement alloués aux armées. L'année même du vote de la loi, ce sont pourtant plus de 5 milliards de francs qui ont dû être gelés dans les écritures du ministère de la défense. En 1995, le budget de l'État s'est trouvé confronté à de telles difficultés que 7 milliards ont été mis en réserve dès

le début de l'année. Au total, près de 12 milliards ont été annulés l'année dernière sur le titre V du budget de la défense.

Comme le président Boyon et Arthur Paecht l'ont tout récemment souligné devant les commissions de la défense et des finances, et comme le débat d'orientation budgétaire l'a révélé, nous avons pris conscience, en deux ans, de la menace que représente, pour notre pays, la dégradation de ses comptes publics. Nous mesurons du même coup la nécessité de concevoir une programmation militaire qui puisse résister à l'épreuve du temps.

La défense a donc ouvert la voie de la réduction des dépenses publiques. Avec 185 milliards de francs 1995, la programmation pour les années 1997-2002 sera en retrait de près de 20 milliards de francs sur la précédente. Mais, pour la première fois, la programmation des ressources couvre la totalité des dépenses militaires. Mais ces ressources seront actualisées chaque année. Mais, pour la première fois, elles sont garanties par un engagement personnel du Président de la République.

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas lui qui vote la loi !

M. le ministre de la défense. La programmation militaire 1997-2002 que vous examinez aujourd'hui, mesdames, messieurs les députés, est la neuvième depuis 1958. Mais toutes n'ont pas eu la même dimension, la même envergure.

M. Jean-Claude Lefort. Vous les avez toutes votées !

M. le ministre de la défense. Il y a les lois stratégiques, les lois d'ambition qui engagent une rénovation de la défense à travers une transformation des procédures et une réforme des structures.

Et puis il y a des lois plus classiques, des lois de gestion qui se limitent à prolonger et à améliorer les structures existantes.

La programmation 1997-2002 relève, à l'évidence, de la première catégorie. Elle engage notre appareil de défense dans une mutation semblable à celle qui marqua, sous l'impulsion du général de Gaulle, les débuts de la V^e République. Elle est stratégique par l'analyse qu'elle traduit, la volonté qu'elle exprime, l'attitude qu'elle affirme.

L'analyse qui fonde la réforme actuelle est, je le rappelle, celle du Livre blanc de 1994.

La volonté que traduit cette réforme consiste à tirer toutes les conséquences du nouveau paysage stratégique pour organiser différemment les moyens de défense.

L'attitude qui guide le Gouvernement privilégie les nouvelles missions de notre défense par rapport aux habitudes et aux traditions. Vous connaissez l'ambition du Président de la République : doter la France, d'ici à 2002, d'une défense plus moderne, plus efficace et moins coûteuse. C'est pourquoi le projet de loi de programmation que je vous soumetts poursuit quatre ambitions fondamentales : réussir la professionnalisation et le changement de format des armées ; poursuivre la modernisation de l'équipement de nos forces en les dotant d'une nouvelle génération de matériels ; restructurer notre industrie de défense ; enfin, approfondir l'ancrage européen de notre défense.

Permettez-moi tout d'abord de me pencher sur les ambitions de cette programmation.

Première ambition, la professionnalisation des armées. Oui, notre premier objectif vise à relever l'immense défi du passage d'une armée de conscription à une armée pro-

fessionnelle. Quelles sont les raisons de la professionnalisation ? Dois-je rappeler que si nos frontières sont en paix, le monde, lui, ne l'est pas ? Dois-je rappeler que les forces conventionnelles ont de nouvelles missions et que la nécessité de la projection s'affirme chaque jour davantage, compte tenu des théâtres extérieurs et de la déstabilisation qui règne sur tous les continents ? Face aux nouveaux défis de notre défense, la loi du nombre est devenue caduque. La levée en masse n'est plus d'actualité.

Augmenter le nombre des engagés, réduire le nombre d'appelés, réviser les formats des armées : voilà donc le premier pari de la programmation.

M. Jean-Claude Lefort. C'est vraiment un pari !

M. le ministre de la défense. Pour le relever, nos armées doivent accomplir trois révolutions : une révolution opérationnelle, une révolution structurelle et une révolution culturelle.

Tout d'abord, une révolution opérationnelle. L'accent mis sur le métier, l'entraînement et le savoir-faire des hommes est essentiel. Ils devront servir des systèmes d'armes de plus en plus complexes. Ils auront à former des forces cohérentes, disponibles, aptes à assurer la protection des intérêts vitaux de la France, capables de s'associer, pour la défense de l'Europe ou le règlement de crises internationales, avec des unités alliées. C'est pourquoi il sera, entre autres, indispensable d'adapter les moyens d'enseignement, de formation et d'entraînement des hommes.

Ensuite, une révolution structurelle. C'est le resserrement général des formats, à l'exception de celui de la gendarmerie. C'est la priorité donnée à l'adaptation permanente des moyens aux besoins. La marine et l'armée de l'air étaient déjà engagées assez loin dans la voie de la professionnalisation : il faut mener cette réforme à son terme. Dans le même esprit, l'armée de terre, dont les effectifs passeront de 268 600 aujourd'hui à 172 600 en 2002, verra succéder à sa structure divisionnaire traditionnelle quatre forces « robustes » : une force blindée, une force mécanisée, une force d'intervention blindée rapide et une force d'infanterie d'assaut.

Enfin, une révolution culturelle. C'est un véritable changement de « système d'hommes », avec la fin de la conscription militaire, la réforme du service national et la redéfinition des missions de nos armées. La réussite de cette réforme sera due en grande partie aux personnels militaires et civils qui en mesurent l'enjeu, mieux que d'autres, à l'aune de l'intérêt national, de la sécurité, de l'indépendance et du rayonnement du pays. Je voudrais, de cette tribune, saluer la capacité d'adaptation, qui va parfois jusqu'à l'abnégation, de ces personnels qui placent la pérennité de la défense avant même la poursuite de leur carrière.

Le deuxième grand chantier de la programmation concerne la modernisation des équipements. L'histoire de la défense est ponctuée de bouleversements politiques, rythmée par des évolutions stratégiques, jalonnée d'étapes technologiques. Aujourd'hui, deux phénomènes se télescopent : du fait des nouvelles techniques de communication, l'espace se rétrécit tandis que le temps s'accélère ; la fin de la guerre froide dessine une nouvelle aire stratégique.

L'électronique et l'information sont donc les nouveaux instruments de la guerre. La France ne peut pas manquer ce rendez-vous stratégique et technologique. La programmation permettra l'arrivée d'une nouvelle génération d'équipements. Livrée à un rythme moins rapide que

dans la programmation précédente, elle confortera les capacités opérationnelles des forces et modèlera une défense plus efficace.

Une défense plus efficace pour le combat classique. Priorité va à l'arrivée de nouveaux systèmes d'armes, comme le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle*, le char Leclerc, l'avion Rafale, l'hélicoptère Tigre, la frégate Horizon, associés à des armes intelligentes comme les antichars longue portée de troisième génération, les missiles de croisière de précision de la famille Apache et SCALP, les armements guidés laser...

Une défense plus efficace pour dissuader. La France disposera dans six ans de quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, dont trois de nouvelle génération. Un quatrième sous-marin de nouvelle génération sera commandé en 2000. En outre, notre dissuasion conservera, grâce au missile balistique M51 et au missile aérobie ASMP amélioré, toute la souplesse et la diversité qui lui permettront de rester pertinente et crédible en toutes circonstances.

Une défense plus efficace pour prévenir les crises. Priorité est donnée aux systèmes stratégiques de renseignement. Le deuxième satellite Helios I B sera lancé au cours de la programmation. Helios II, qui fait l'objet d'une coopération européenne, sera lancé en 2001 et disposera d'une résolution optique améliorée et d'une capacité infrarouge. Ce programme vient d'être confirmé à l'occasion de la rencontre de Dijon entre le chancelier Kohl et le Président Chirac. Quant à la génération des satellites-radars tout temps Horus, elle sera développée pour un lancement en 2005.

Enfin, une défense plus efficace pour agir si nécessaire en coalition avec nos alliés. Un effort particulier sera consenti en faveur des systèmes de commandements interarmées, comme le SICA.

M. Jean-Claude Lefort. Et l'OTAN !

M. le ministre de la défense. La capacité de projeter les éléments d'un quartier général interarmées de théâtre sera acquise en 2000. Cet état-major opérationnel donnera à la France des capacités de commandement nouvelles. Elle lui permettra de participer à la constitution des GFIM dans le cadre d'une Alliance atlantique renouée. Vous comprendrez, à la lumière des conclusions de la réunion de Berlin, l'importance de cette orientation de la programmation, c'est-à-dire la capacité de projeter des éléments d'un quartier général interarmées de théâtre.

Certes, cette modernisation ne se fait pas en un jour. Pour la mener à bien, les chercheurs ont besoin de temps, les industriels d'une assurance financière, les états-majors d'une régularité dans les commandes et les livraisons.

M. Jean-Claude Lefort. Pourquoi aller si vite alors ?

M. le ministre de la défense. C'est pourquoi il est si important que le Président de la République se soit engagé personnellement sur le montant des crédits d'équipement.

Mais, sans une industrie de défense capable de répondre à nos besoins, l'argent et la volonté politique demeureraient sans effet. Fidèles à l'enseignement du général de Gaulle, nous savons qu'une politique d'indépendance s'appuie nécessairement sur une industrie forte, autonome, performante.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. le ministre de la défense. Car il n'est pas question pour nous de céder, pour des contraintes budgétaires de court terme, à la tentation d'acheter nos matériels « sur étagère ».

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. le ministre de la défense. C'est la raison pour laquelle la troisième ambition de la programmation sera la restructuration de l'industrie de défense.

Quelle est l'ambition industrielle de cette programmation ? C'est d'accompagner l'émergence de groupes industriels dont la vocation est triple : fournir à l'armée française les équipements les plus adaptés et les plus modernes ; développer les exportations sur le marché mondial ; enfin contribuer de façon essentielle à l'autonomie stratégique et à la dimension politique de l'Europe.

M. Jean-Claude Lefort. Grâce aux ventes d'armes !

M. le ministre de la défense. Demandez donc à vos amis de GIAT Industries ou d'Eurocopter s'ils sont contre les exportations !

M. Jean-Claude Lefort. Faites au moins la transparence sur les ventes d'armes !

M. le ministre de la défense. Nous sommes pour la transparence !

Mme Muguette Jacquaint. Montrez-le !

M. le ministre de la défense. Fournir à notre armée les équipements les plus adaptés et les plus modernes, voilà la première vocation de l'industrie de défense.

Nous disposons, aujourd'hui, de scientifiques, d'ingénieurs, d'ouvriers qui comptent parmi les meilleurs du monde. Les performances de nos équipements font de notre pays une puissance militaire et technologique de premier rang.

Si nous réorganisons GIAT Industries, c'est non pas dans l'unique perspective de l'apurement financier d'une gestion passée catastrophique...

M. Eric Duboc. Eh oui !

M. le ministre de la défense. ... mais pour permettre à cette entreprise qui réalise un char sans équivalent dans le monde, le Leclerc, de retrouver la voie de la viabilité et de la rentabilité, de la fourniture du marché intérieur et de l'exportation.

M. Pierre Forgues. C'est pour la privatisation ?

M. le ministre de la défense. Si nous rationalisons les structures de la DCN et préparons une adaptation de ses effectifs, en pleine concertation avec les salariés et les directions d'établissements,...

M. Pierre Forgues. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de la défense. ... c'est pour maintenir le fleuron de la construction navale militaire.

Mme Muguette Jacquaint. Et Eurocopter ?

M. le ministre de la défense. Je rappelle simplement les contrats conclus ou en cours de négociation, avec des pays fort divers. Ils montrent la capacité de la DCN à faire face à l'avenir.

M. Pierre Forgues. Les salariés vont vous répondre !

M. le ministre de la défense. Notre industrie a ensuite une vocation naturelle à être exportatrice.

Pour maintenir notre capital industriel, technologique et humain, il faut des structures viables du point de vue de la concurrence et fiables du point de vue du marché.

Or la baisse des budgets militaires enregistrée depuis cinq ans au niveau mondial, l'offensive d'une industrie américaine restructurée ont conduit, en particulier, les Etats-Unis à conquérir des marchés chez les clients traditionnels de la France. Il est donc indispensable de réagir par une politique d'exportation volontaire, pour ne pas dire volontariste, et novatrice. Ce sera l'une des suites logiques de cette loi de programmation. J'aurai, à la demande du président de la commission de la défense, l'occasion de venir vous en reparler.

Notre industrie de défense a enfin vocation à contribuer à l'autonomie stratégique et à la dimension politique de l'Europe.

En effet, pour équilibrer la puissance américaine, nous aurons besoin d'ensembles industriels européens qui structureront la défense européenne et donneront corps à l'identité européenne de défense.

Si nous privatisons Thomson, si nous rapprochons Aérospatiale et Dassault, c'est pour rassembler nos activités électroniques et aéronautiques autour de pôles d'excellence. Leur vocation est, d'emblée, de s'unir à d'autres groupes européens.

Si nous avons engagé une démarche originale en ce qui concerne l'avion de transport futur, c'est que nous voulons organiser à la fois l'offre, avec la constitution d'un consortium européen, et la demande, avec des commandes harmonisées de tous les pays européens, autour du pôle aéronautique dans la perspective d'un grand marché européen de l'armement. D'ailleurs, je peux d'ores et déjà vous indiquer que Français et Allemands sont d'accord pour proposer à tous nos partenaires une approche commerciale du développement, de la fabrication et de la vente de l'ATF. Cette décision vient d'être prise au cours du sommet franco-allemand et date de quelques heures. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je souhaite vivement que la démarche retenue pour l'ATF soit suivie pour d'autres équipements par les autres secteurs de l'industrie de la défense. C'est ainsi que l'on permettra l'émergence de consortiums européens, l'affirmation d'une industrie européenne de l'armement et que l'on pourra participer à la construction de l'Europe de la défense.

Si nous donnons, malgré une forte contrainte budgétaire, la priorité aux programmes européens, c'est que les solidarités techniques doivent avoir la même intensité que les solidarités politiques. Je citerai les programmes d'hélicoptères Tigre et NH 90 qui font l'objet d'une attention particulière lors du sommet franco-allemand, qui se tient aujourd'hui à Dijon, et qui ont été au centre d'une réunion préparatoire des ministres de la défense il y a quelques jours à Strasbourg. Je citerai encore le programme de la frégate Horizon, le véhicule blindé de combat d'infanterie, etc. L'industrie de défense n'est qu'un élément de l'ancrage européen de notre défense.

Quatrième ambition de cette programmation militaire, l'ancrage européen de notre défense. En effet, au terme de la programmation, notre défense aura affirmé sa dimension européenne dans tous les domaines. Permettez-moi d'y insister quelques instants.

L'identité européenne de défense conférera à l'Union européenne sa pleine capacité politique. Elle permettra la rénovation de l'Alliance atlantique. Elle contribuera de façon essentielle à assurer la protection des intérêts vitaux de la France. C'est donc à travers les quatre fonctions opérationnelles des armées – dissuasion, projection, pré-

vention et protection – que l'identité européenne de défense pourra s'enraciner. C'est pourquoi le Premier ministre a proposé à nos partenaires l'idée de dissuasion concertée. En effet, notre dissuasion doit contribuer à la dissuasion globale des menaces qui peuvent nous viser, nous et nos alliés. La dissuasion nucléaire pourrait revêtir, si nos partenaires le souhaitent, une dimension européenne plus marquée.

C'est pourquoi l'ensemble de nos forces de projection de puissance sera disponible pour assurer le respect de nos engagements européens et atlantiques. La professionnalisation de nos forces accroîtra la capacité et la disponibilité du corps européen, de l'Eurofor et de l'Euromarfor. La mise au point de nouvelles structures de commandement prévue par la programmation prouve à quel point la réforme de la défense française, la construction de l'identité européenne de défense et la rénovation de l'Alliance atlantique sont intimement liées.

C'est pourquoi, aussi, nous appelons à une intensification des coopérations avec nos partenaires européens en matière de prévention, de renseignement et d'observation spatiale. La valeur des programmes Helios et Horus, auxquels j'ai déjà fait allusion est non seulement industrielle et technologique, mais aussi opérationnelle : ces satellites constituent l'une des clés de l'autonomie stratégique de l'Europe. La valeur de ces programmes est à la base même de l'identité de défense européenne.

C'est pourquoi, enfin, la protection de notre territoire doit s'inscrire, elle aussi, dans une dimension européenne. En effet, vous le savez, de nombreuses menaces se jouent des frontières, parce que la libre circulation est devenu un principe essentiel de l'Union européenne. La coopération doit donc être renforcée entre nos moyens de sécurité intérieure et ceux de nos voisins et alliés. Les récents incidents terroristes que la France a connus en ont été une illustration concrète.

Mesdames, messieurs les députés, je ne peux conclure sur les ambitions de la loi de programmation sans dire un mot de deux importantes réunions internationales et de leurs résultats.

La première est la réunion du Conseil atlantique à Berlin qui a constitué, pour l'Europe et pour l'Alliance, un vrai succès. Le premier ministre l'a d'ailleurs rappelé hier dans cet hémicycle.

M. Paul Quilès. Ce n'est pas parole d'Évangile !

M. le ministre de la défense. Ses décisions répondent aux objectifs et aux principes que la France a fait valoir ces derniers mois. C'est tout le mérite de notre diplomatie et le résultat des relations de confiance établies avec les Etats-Unis. Ces décisions font, de la prise en compte de l'identité européenne de défense, l'élément central de la rénovation des structures de l'OTAN.

M. Jean-Claude Lefort. Ah !

M. le ministre de la défense. A tous égards, il s'agit d'un événement historique. J'allais dire qu'elle marque la fondation de l'identité européenne de défense et la rénovation de l'Alliance atlantique. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Lefort. On ne parle plus du général de Gaulle ! (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Lellouche. Vous êtes bien mal placé pour en parler !

M. le ministre de la défense. Ainsi, les décisions prises à Berlin constituent un premier pas décisif vers l'harmonisation des perspectives européennes en matière de défense et la pérennisation d'une Alliance à laquelle nous demeurons fondamentalement attachés.

M. Jean-Claude Lefort. *Exit* le général de Gaulle !

M. le ministre de la défense. Vous devriez relire ce qu'il écrivait en 1966 quand il souhaitait la rénovation de l'Alliance atlantique...

M. Pierre Lellouche. Bien sûr !

M. le ministre de la défense. ... en demandant un rééquilibrage des responsabilités entre un pôle américain et un pôle européen.

M. Jean-Claude Lefort. Nous l'avions soutenu !

M. Bernard Schreiner. Pas longtemps !

M. le ministre de la défense. Le Président Chirac est en train d'obtenir ce qu'il recherchait. Vous feriez mieux de saluer ses succès diplomatiques plutôt que de faire l'esprit chagrin ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mesdames, messieurs les députés, un travail important reste à accomplir jusqu'aux prochaines rencontres de la fin de l'année. Il s'engagera, dès la semaine prochaine, lorsque je siégerai moi-même, pour la première fois, au Conseil atlantique avec mes collègues de la défense.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. Jean-Claude Lefort. Et voilà !

M. le ministre de la défense. Si nous parvenons aux résultats concrets que nous souhaitons, la France pourra alors envisager de participer, sur un pied d'égalité, à cette Alliance profondément renouvelée.

M. Jean-Claude Lefort. On verra !

M. le ministre de la défense. La seconde réunion est le sommet franco-allemand de Dijon que j'ai quitté il y a deux heures. Il est l'occasion de donner une nouvelle dimension à nos relations bilatérales avec l'Allemagne. Le Président de la République française et le Chancelier allemand s'y sont personnellement attachés et ont défini un programme de travail ambitieux. Avec le ministre des affaires étrangères, j'ai présenté au conseil de défense et de sécurité bilatérale les grandes lignes d'un concept commun franco-allemand en matière de sécurité et de défense. Ce document témoigne d'une très grande convergence de vues entre les deux pays sur l'analyse de notre environnement, sur celle de notre sécurité, sur la stratégie de défense, sur les missions des forces armées et sur la politique d'équipement militaire.

Ce document fera l'objet de propositions complémentaires sur la coopération militaire et la coopération en matière d'armement d'ici à la fin de l'année. Dans ce domaine de l'armement d'ailleurs, au-delà de difficultés conjoncturelles que peuvent rencontrer, chacun de leur côté, l'Allemagne et la France, la volonté est entière de poursuivre la construction d'une base industrielle et technologique commune.

Tels sont, mesdames, messieurs les députés, les résultats de ces deux réunions internationales. Il convient de saluer la ténacité du Président de la République et du Premier ministre, qui ont permis d'engranger ces succès. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Après avoir évoqué les ambitions de la programmation militaire pour les années 1997 à 2002, je vais aborder sa dimension humaine.

Vous savez bien, mesdames, messieurs les députés, que la programmation militaire ne peut se réduire à l'administration des choses. Elle doit s'inscrire dans le gouvernement des hommes. En engageant cette réforme, nous n'obéissons pas à une vision désincarnée du changement ; nous n'adoptons pas une démarche mécanique et froide.

J'ai conscience des contraintes personnelles et familiales que la réduction des effectifs d'officiers et de sous-officiers, la mobilité accrue imposée par la réorganisation des armées feront peser sur le personnel militaire et civil du ministère de la défense. Je sais les efforts d'adaptation que réclamera l'évolution vers une industrie de défense ouverte sur l'Europe, plus compétitive et plus forte. Je n'oublie pas que de nombreuses collectivités locales vivent au rythme des sites militaires et des établissements industriels qui sont implantés sur leur territoire.

M. Bernard Schreiner. Cela peut être douloureux !

M. le ministre de la défense. Je peux vous assurer que l'accompagnement économique et social des restructurations est au centre de nos préoccupations.

D'abord, nous essaierons de porter une attention permanente aux hommes. En effet, la réduction du format des armées de 573 100 hommes aujourd'hui à 440 200 en 2002 va provoquer, en même temps qu'un changement de « système d'hommes », des bouleversements en termes de carrière, de vie personnelle et familiale des personnels civils et militaires de la défense.

C'est pourquoi dans la loi de programmation est inscrit un fonds de professionnalisation doté de 9,1 milliards de francs qui assurera le financement des mesures d'incitation au départ, à la mobilité et à l'engagement. Il n'y aura pas, je le confirme, de loi de dégageant des cadres, mais nous serons là pour accompagner les transformations des armées. En créant ce fonds, le Gouvernement a d'ailleurs retenu une proposition qui avait été formulée ici même lors du débat d'orientation de mars dernier.

Les restructurations industrielles, quant à elles, exigent un certain nombre de reconversions, de reclassements et de mesures d'âge.

En ce qui concerne la direction des constructions navales et la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique, le Gouvernement a décidé de consacrer 4,8 milliards de francs au financement de mesures sociales qui permettront leur adaptation.

M. Jean-Claude Lefort. Voilà !

M. le ministre de la défense. Vous avez bien compris, mesdames, messieurs les députés, ...

Mme Muguette Jacquaint. Ça oui !

M. Jean-Claude Lefort. On a tout compris !

M. le ministre de la défense. ... que l'attention permanente aux hommes se traduit par des mesures concrètes, par des mesures financières.

M. Jean-Claude Lefort. Treize milliards pour licencier !

M. le ministre de la défense. Au-delà des conséquences individuelles des restructurations, le Gouvernement va essayer de remédier à leur impact sur les régions, les villes, les bassins d'emploi. Nous le savons tous : la défense fait intimement partie de l'histoire de la France.

M. Jean-Claude Lefort. Ah !

M. le ministre de la défense. Les régiments, les bases, les usines et les arsenaux ont enraciné la défense au plus profond du tissu national.

M. Jean-Claude Lefort. Voilà !

M. le ministre de la défense. Ils ont dessiné une géographie, modelé un paysage, orienté l'activité des hommes.

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui !

M. le ministre de la défense. Avec les restructurations militaires et industrielles, ce sont donc toute une géographie, tout un paysage, toute une somme d'activités qui sont appelés à se transformer, à se recomposer, à se régénérer.

Il faut retrouver un équilibre économique pour des bassins d'emploi, reconvertir des activités industrielles, trouver de nouvelles destinations pour des emprises militaires. En conséquence, pour tenir compte de toutes ces remarques, le Gouvernement a inscrit dans le projet de loi de programmation 2,2 milliards de francs de crédits – dont près de la moitié figureront au budget de la défense – au titre du FRED.

M. Jean-Claude Lefort. Cela fait donc 15 milliards pour licencier !

M. le ministre de la défense. Ces crédits seront consacrés à la prise en charge des conséquences des restructurations sur l'emploi et l'aménagement du territoire.

Je m'étais engagé devant vous à mettre en place un dispositif de reconversion des bassins d'emploi concernés avant même le dépôt du projet de loi de programmation. Chose promise, chose due ! Aujourd'hui l'engagement est tenu. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le Premier ministre a présidé, le 25 avril dernier, le premier comité interministériel pour les restructurations de défense et nommé un délégué interministériel aux restructurations. Les moyens financiers réservés aux reconversions militaires et industrielles représentent trois fois les crédits consacrés à ces actions au cours des années antérieures.

L'efficacité de ce dispositif dépendra avant tout de l'esprit de partenariat et d'innovation des élus et du sens de la solidarité de tous les Français concernés.

Dans cette immense transformation, le Gouvernement seul ne pourra rien faire et les élus ont un rôle essentiel à jouer.

M. Jean-Claude Lefort. Les contribuables aussi !

M. le ministre de la défense. C'est pourquoi j'ai voulu que le dispositif de reconversion soit géré au plus près des collectivités locales concernées...

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. le ministre de la défense. ... et prenne une forme contractuelle qui sollicite la responsabilité et le dynamisme de chacun.

M. Jean-Claude Lefort. Et les impôts locaux !

M. le ministre de la défense. J'ai donc tenu à ce que l'application de la politique de reconversion soit confiée à des délégués régionaux et à des chargés de mission dans chaque site, dans chaque bassin d'emploi.

Des conventions seront donc conclues avec toutes les régions qui en exprimeront la volonté. Tel est déjà le cas avec les régions Aquitaine, Rhône-Alpes, Bretagne et,

bientôt, Midi-Pyrénées, Centre et Lorraine. Ces conventions seront déclinées dans des protocoles particuliers s'appliquant aux bassins d'emploi les plus touchés. Elles comporteront des dispositions juridiques, financières, sociales, économiques.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. le ministre de la défense. La politique qui sera mise en œuvre sera collective. Elle s'appuiera sur la synergie des actions de chacun. C'est pourquoi, aux côtés de l'Etat, aux côtés des collectivités territoriales, participeront non seulement les entreprises mais aussi l'Union européenne.

Ma conviction profonde est que l'engagement des citoyens des collectivités territoriales, et de la nation tout entière, décidera du succès de la réforme.

Mme Muguette Jacquaint. Engagement financier surtout !

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas prêt de marcher !

M. le ministre de la défense. La professionnalisation des armées ouvre un champ nouveau à l'expression de l'esprit de défense.

Mme Muguette Jacquaint. Un champ de ruines !

M. le ministre de la défense. L'esprit de défense ne vous intéresse-t-il pas ? (*« Si ! » sur les bancs du groupe communiste.*)

Alors, écoutez-moi !

M. Jean-Claude Lefort. Nous ne sommes pas en CM2. Ce n'est pas le Parlement des enfants !

M. le ministre de la défense. Le maintien du lien entre l'armée et la nation, dont l'importance a si souvent été évoquée ces derniers mois, doit résulter d'un véritable échange entre l'institution militaire et la société.

J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer sous quelles formes les armées assureraient la permanence de ce lien : par le volontariat, par les réserves, par le développement des carrières courtes. Je crois utile d'affirmer ici que la nation doit manifester sa reconnaissance et son attachement à ceux qui garantissent sa sécurité et qui sont prêts à mettre leur vie en jeu pour la défense des valeurs auxquelles elle se réfère. Nous aurons l'occasion d'en débattre lorsque je vous présenterai le projet de loi portant réforme du code du service national. D'ailleurs, cette réforme du service national devra, elle aussi, obtenir l'adhésion de tous les Français.

Comme le Président de la République l'avait annoncé le 22 février, la fin du service militaire dans sa forme actuelle est la première conséquence de la professionnalisation des armées. C'est pour cette raison qu'un débat sur l'avenir du service national a été ouvert.

Dans l'attente de l'expression des souhaits des Français et de leurs représentants, le Gouvernement avait pris soin de ménager, dans son projet de loi de programmation, les deux hypothèses autour desquelles s'est ordonné le débat : obligation ou volontariat. C'est à partir des résultats de cette consultation que le Président de la République a proposé, le 28 mai, une réforme du service national associant le maintien d'une courte période obligatoire, dite « rendez-vous citoyen », à différentes formes, militaires et civiles, de volontariat.

Le Gouvernement a traduit ces orientations nouvelles dans un amendement au projet de loi initial. Il retient le volontariat comme référence de l'évolution des effectifs

militaires ; il prend en compte les responsabilités d'accueil et d'encadrement qu'auraient à assumer les armées lors du rendez-vous citoyen.

Les armées accueilleront donc 27 200 volontaires en 2002. Ces jeunes Français pourront servir dans toutes les forces armées, dont la gendarmerie, et se verront confier en priorité des emplois opérationnels.

Quant au projet d'instaurer un rendez-vous citoyen, il a été pris en compte par l'accroissement des effectifs d'engagés et de civils destiné à maintenir la direction du service national dans son format actuel.

La démarche politique du Gouvernement, mesdames, messieurs les députés, illustre son souci constant de respecter les prérogatives de chacun, en particulier celles du Parlement. Cependant il revenait au Président de la République, chef des armées, de fixer les grandes orientations de la réforme de notre défense.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. le ministre de la défense. Il appartient désormais au Gouvernement de traduire ces choix dans un projet de loi de programmation militaire. Néanmoins, avant même son élaboration, il a souhaité associer le Parlement à cette démarche : ce fut l'objet du débat d'orientation de mars dernier.

M. Jean-Claude Lefort. Merci !

M. le ministre de la défense. Sur une question qui touche aux racines de la République, le Gouvernement a en effet souhaité que le Parlement soit associé, dès l'origine, à la conception même de cette réforme.

Il a tenu à solliciter votre contribution, mesdames, messieurs les députés, ainsi que celle de vos collègues du Sénat au débat qui a rassemblé nos concitoyens dans toute la France, au sein de leurs communes et de leurs associations.

Exprimée sous une forme originale par les travaux de la mission commune d'information de l'Assemblée nationale et ceux de la commission du Sénat, votre contribution – vous l'avez noté – a largement inspiré le projet de réforme du service national que le Président de la République vient de présenter aux Français. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

C'est bien de vos débats et de vos conclusions qu'est née l'idée de ne pas se limiter au choix entre obligation et volontariat, mais de concilier deux principes essentiels qui rejoignent les aspirations manifestées lors du débat local : le besoin d'un rendez-vous entre la nation et la jeunesse et la nécessité de proposer aux jeunes Français une façon plus personnelle d'exprimer leur générosité et leur désir de servir la communauté nationale. Tout cela fera l'objet d'un projet de loi à l'élaboration duquel le Gouvernement souhaite associer votre assemblée et en particulier ses commissions.

Mesdames, messieurs les députés, c'est vous qui allez décider si la France sera dotée, en 2002, d'une armée professionnelle. (*« Non ! » sur divers bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. C'est déjà fait !

M. le ministre de la défense. C'est vous qui allez décider si la France, avec une nouvelle génération de matériels, sera toujours en pointe en matière d'équipements.

C'est vous qui allez décider de l'avenir de notre industrie de défense. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

C'est vous qui allez décider de donner ou non à la France les moyens de jouer un rôle central, capital, dans la défense de l'Europe.

M. Jean-Claude Lefort. Chiche !

M. le ministre de la défense. C'est vous qui allez décider d'engager ou non, dans un domaine essentiel parce que régalién, la grande réforme voulue, annoncée, engagée par le Président de la République.

M. Jean-Michel Boucheron. Chirac va être jaloux !

M. le ministre de la défense. Dans quelques heures ou quelques jours, au moment du vote, l'histoire récente vous reviendra en mémoire. Vous vous souviendrez de la reprise des essais nucléaires,...

Mme Muguette Jacquaint. Et d'autres avec nous !

M. le ministre de la défense. ... et de la façon dont la volonté politique et l'impératif de la défense nationale l'ont emporté sur le tumulte et l'indignation à courte vue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous vous souviendrez des leçons de la guerre du Golfe,...

M. Jean-Claude Lefort. On se souviendra qu'elle a tourné au profit des Américains !

M. le ministre de la défense. ... en termes de stratégie et de nécessité de projeter des forces.

Vous vous souviendrez des milliers de vies sauvées en Somalie, au Rwanda ou en Centrafrique, et vous réfuterez la caricature de ceux qui brocardent une politique de corps expéditionnaire.

Vous vous souviendrez qu'il y a un an à peine, le 3 juin 1995, à Paris, sous l'égide française, a été créée une des premières forces européennes, la Force de réaction rapide, qu'elle a mis un terme à l'humiliation des soldats,...

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. le ministre de la défense. ... à l'impunité des massacres, et qu'elle a inversé le cours prétendu de la fatalité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Lellouche. Ce n'est pas grâce à vous, messieurs de l'opposition !

M. Jean-Claude Lefort. Vous êtes hors sujet !

M. le ministre de la défense. Ce projet de loi de programmation, mesdames, messieurs les députés, achève une démarche engagée en 1934 par le colonel de Gaulle. A vous d'en faire un point de départ de la construction d'une identité européenne, de la construction d'une défense indispensable pour la protection de notre pays, pour son rang et pour son rayonnement dans le monde. C'est là, mesdames, messieurs les députés, toute votre responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le président et rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si

la notion de programmation, contraire au principe de l'annualité budgétaire, est apparue et s'est imposée dans le domaine des dépenses militaires de l'Etat, c'est parce qu'elle y est particulièrement nécessaire du fait de la durée du processus de conception des armements et des équipements, et de la durée de vie de ces matériels.

L'anticipation et la continuité sont les exigences que la programmation doit satisfaire pour les armées, comme pour l'industrie de défense.

Pourtant toute l'histoire de la programmation militaire, qui remonte en France à 1960, est jalonnée d'accidents politiques et financiers qui font que, depuis longtemps, aucune n'a été exécutée comme elle a été votée.

La loi qui aurait dû couvrir les années 1992-1994 fut préparée par le gouvernement, déposée en juillet 1992, rapportée et discutée en commission mais jamais inscrite à l'ordre du jour du Parlement, donc jamais votée.

Il n'y avait donc plus de programmation depuis un an lorsque le gouvernement de M. Edouard Balladur lança en 1993 la rédaction d'un nouveau Livre blanc sur la défense et d'une nouvelle loi de programmation. Cette loi, entrée en application le 1^{er} janvier 1995, était politiquement ambitieuse : elle n'interrompait aucun programme en cours ; elle dérogeait volontairement à la loi de maîtrise des dépenses publiques en prévoyant une augmentation des crédits militaires en francs constants de 0,5 p. 100 pour chacune des années 1995, 1996 et 1997 et même, si les conditions économiques et financières le permettaient, de 1,5 p. 100 pour chacune des trois années suivantes.

Dès la présentation de son programme au Parlement, le nouveau Premier ministre, M. Alain Juppé, annonçait la suspension de la programmation en cours depuis moins de six mois pour des raisons budgétaires et la préparation d'une nouvelle loi de programmation.

La programmation 1997-2002, que le Parlement est invité à discuter et à voter aujourd'hui, réussit-elle à échapper à ce « signe indien » ?

Comme les armements et les équipements militaires sont soit produits par le pays lui-même, seul ou en coopération, soit achetés ailleurs « sur étagère », et que ceux produits par le pays pour les besoins de ses armées peuvent, dans les limites autorisées par le pouvoir politique, être exportés, compétitivité et capacité exportatrices de l'industrie sont nécessairement des objectifs à prendre en compte dans la programmation militaire. Aucun autre ministère ne connaît cette caractéristique dans son budget.

En second lieu, la programmation militaire concerne, à long terme, autant les armées que l'industrie. Il n'en va pas de même à court terme, voire à moyen terme : le titre III est primordial pour les armées car il couvre les dépenses de fonctionnement que sont les effectifs, les rémunérations et la condition militaire, l'entraînement et les activités ; le titre V, en revanche, concerne immédiatement et de plein fouet l'industrie, dont le chiffre d'affaires et les plans de charge dépendent des crédits budgétaires.

Deux ans à peine après le vote de la précédente loi de programmation 1995-2000, le Parlement est donc appelé à délibérer sur une nouvelle loi.

Il est assurément, mes chers collègues, inconfortable pour le Parlement d'avoir ainsi à se déjuger...

M. Jean-Claude Lefort. Ah !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. ... puisque c'est la majorité qui avait voté la loi de 1994 que le Gouvernement appelle aujourd'hui à en voter une nouvelle.

M. Jean-Claude Lefort. Tiens, tiens !

M. Pierre Lellouche. Il y a eu un changement de Président !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. La loi de 1994 était-elle une mauvaise loi ?

Mme Muguette Jacquaint. Bien sûr, elle l'était !

M. Jean-Claude Lefort. Et vous l'avez votée !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. L'Assemblée nationale lui avait trouvé beaucoup de qualités puisqu'elle l'avait votée à une très large majorité : RPR, UDF et socialistes.

M. Jean-Claude Lefort. Pas nous !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. C'était une loi ambitieuse qui n'abandonnait aucun grand programme et son financement semblait assuré par une volonté politique ferme. Toutefois, le Parlement, pas plus que le Gouvernement, n'avait alors encore mesuré l'ampleur réelle des déficits, ni les difficultés de rééquilibrer le budget de l'Etat.

Même si l'on a quelque peine à se renier, nul ne contestera que le Président de la République élu en 1995 et le nouveau gouvernement ont eu raison d'interrompre l'application de la loi.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Mieux valait le faire lucidement et courageusement au bout de quelques mois, plutôt que « d'aller dans le mur » suivant un scénario connu et prévisible.

M. Michel Meylan et M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Certes, cet abandon prématuré a eu des conséquences immédiates car, privé du rempart que la loi de programmation est pour vous, monsieur le ministre, votre ministère a dû subir la gestion la plus catastrophique jamais connue des crédits d'équipement.

M. Jean-Claude Lefort. Ça, c'est vrai !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. C'est en effet dans le plus grand désordre que les crédits militaires ont été gérés depuis un an environ : gels de crédits, annulations par lois de finances rectificatives que nous avons votées sans être bien informés des conséquences, reports de crédits imposés d'avance, suspension des visas d'engagement par le contrôleur financier, absence de distinction entre autorisations de programme et crédits de paiement, absence de lien entre les crédits et les programmes, ...

M. Pierre Forgues. N'en jetez plus !

M. Jean-Claude Lefort. M. Léotard va être content !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. ... annulations d'autorisations de programme déjà engagées, reports de charges, impayés générateurs d'intérêts moratoires, différés de facturation imposés par l'ordonnateur, etc. Vous aurez tout connu, monsieur le ministre de la défense !

Comme celle des crédits, la gestion des programmes n'est plus vraiment maîtrisée : réductions ou annulations de commandes et d'engagements, annonce de différé ou

de retard dans les décisions de l'ordonnateur, allongement des délais d'instruction et des délais de réponse aux industriels.

Aurait-on voulu prouver les dommages que provoque l'absence de programmation qu'on n'aurait pas trouvé de meilleure démonstration. Rien n'est pire que l'absence de programmation. C'est sans doute la principale raison qui fait que, malgré le climat et l'environnement de sa préparation et de sa discussion, la majorité n'a pas perdu sa foi dans la programmation militaire.

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis de la commission des finances. Très bien !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. La commission de la défense a d'abord montré sa foi en consentant à travailler dans de très mauvaises conditions. Les délais d'examen du projet n'ont jamais été si courts : seize jours seulement ont séparé le dépôt du texte et son adoption en commission.

La commission, mes chers collègues, a été ensuite très gênée par plusieurs incertitudes. Si la plus importante, celle sur le service national a été levée *in extremis* par un amendement gouvernemental, en revanche, celle sur les réserves, celle sur les mesures d'aide au départ et à la reconversion des militaires, celle sur les restructurations d'unités militaires et de sites industriels subsistent encore.

Certains d'entre nous avaient souhaité demander que le dépôt de la loi de programmation soit renvoyé à l'automne pour que ces incertitudes soient levées.

M. Didier Boulaud. C'est la logique !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Ils avaient logiquement raison. L'Assemblée et aussi l'administration – états-majors et DGA – auraient mieux travaillé pour la cohérence du projet en lui-même...

M. Jean-Claude Lefort. Exact !

M. Jean-Michel Boucheron. Très bien !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. ... et avec les autres décisions du Président de la République sur les missions des armées. Cependant, un décalage aurait entraîné le report au budget pour 1998 du début d'exécution de la programmation et le risque eût été grand pour le ministère de la défense d'avoir un très mauvais budget de 1997...

M. Jean-Michel Boucheron. Il aurait été mauvais de toute façon !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. ... et la prolongation de dix-huit mois d'une gestion financière hasardeuse au jour le jour du type de celle que j'évoquais tout à l'heure.

Nous avons donc raison de souhaiter voter au plus vite une nouvelle loi de programmation.

Le second motif de sa confiance dans la programmation, la commission de la défense l'a trouvé dans l'engagement du Président de la République de faire de cette loi un cadre intangible et de soustraire son application aux aléas des six budgets à venir.

Cet engagement prend toute sa force si on considère que les six années couvertes par la programmation 1997-2002 sont aussi les six années restant à courir du mandat du Président de la République, chef des armées.

M. Didier Boulaud. Mais pas de la législature !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Il constitue le meilleur gage de crédibilité.

M. Patrice Martin-Lalande. Exactement !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Ce pourrait être d'ailleurs, mes chers collègues, une solution pour l'avenir que de porter à sept ans la durée d'une programmation de telle sorte qu'un Président de la République nouvellement élu ait, après son élection, un an de réflexion et de préparation de la programmation suivante, les durées du mandat présidentiel et de la programmation coïncidant.

M. Jean-Claude Lefort. C'est le Gosplan ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du Groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Sur cette enveloppe financière de 185 milliards de francs, deux constatations peuvent être faites.

Si cette enveloppe est apparemment en diminution de 20 p. 100 par rapport à la programmation dernière, en fait le montant des crédits d'équipement prévus est comparable au montant des dépenses réelles de 1994 et de 1995. Elle ne marque pas de réduction nouvelle, mais prolonge une diminution déjà dans les faits.

M. Pierre Lellouche. Eh oui !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. De plus, à ce niveau, vu l'évolution probable des prochains budgets de l'Etat, j'ai tout lieu de penser que la stabilité en francs constants de l'enveloppe confère déjà à la défense un traitement privilégié. On ne pouvait raisonnablement espérer mieux, mais on peut améliorer la situation si vous savez, monsieur le ministre, trouver les moyens de gérer de manière raisonnable et surtout moderne l'énorme secteur de nos industries de défense.

Ainsi, consciente de la force recouvrée par l'idée de programmation sur la base d'une enveloppe financière « sanctuarisée », la commission de la défense attend que soient, dès le début de 1997, mises en œuvre les réformes de méthode dans la gestion des programmes et des crédits qui restaurent la notion d'autorisation de programme, permettent la conclusion de marchés pluriannuels et assurent en quelque sorte une « déclinaison » de la programmation au niveau des grandes entreprises par des conventions dans lesquelles l'Etat et l'industriel s'engageraient de manière irréversible. Ainsi, l'Etat serait vraiment l'Etat et les industriels pourraient se comporter en industriels.

La programmation 1997-2002 restera à coup sûr dans la longue histoire des lois de programme militaires comme la programmation de la professionnalisation de nos armées et de la transition du service national obligatoire à un système de volontariat. Pour cette raison, l'inclusion de la totalité du titre III était une nécessité.

Le grand débat national engagé à l'initiative du Président de la République a fait apparaître, dans le pays comme au Parlement, un large consensus sur la professionnalisation : la discussion reviendra sûrement sur le sujet lorsque nous aurons à voter à l'automne le projet de loi portant réforme du service national.

Ce choix de professionnalisation a conduit inévitablement à définir ce que sera le format de cette armée professionnalisée. Cette redéfinition, rendue nécessaire depuis la fin de la guerre froide par les changements géostratégiques, devait naturellement s'insérer dans la programmation dès lors qu'il était admis que cette transformation de notre armée devra se faire à coût quasi égal.

La commission a donc très majoritairement approuvé les orientations de la professionnalisation et de la réduction du format des armées, qui en est l'inéluctable conséquence.

Cette réduction a paru acceptable sans dommage pour la sécurité extérieure du pays dès lors que le Président de la République a confirmé la primauté donnée à la dissuasion face à toute menace majeure – confirmée par ses déclarations comme par sa décision de procéder à une ultime campagne d'expérimentations nucléaires – et que la programmation donne à la dissuasion les moyens qui lui sont nécessaires pour être efficace.

Face à une menace réduite par l'évolution des relations internationales et par la mise en œuvre des accords de désarmement entre les deux « grands », le Chef de l'Etat a pu, en restant fidèle à la doctrine de la « suffisance » recomposer la dissuasion française, en resserrant son dispositif et en poursuivant l'effort de modernisation.

On doit approuver le lancement du quatrième sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération, qui permet d'avoir en permanence deux sous-marins à la mer, et du missile M51 et le choix de l'ASMP – air-sol moyenne portée – amélioré pour équiper la composante aéroportée constituée par le Mirage 2000N aujourd'hui et par le Rafale demain.

M. Didier Boulaud et M. Jean-Claude Lefort. Après-demain !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. On doit approuver également – même si c'est avec quelque retard, pour redéployer des crédits supplémentaires vers les armements conventionnels – la poursuite active du programme de simulation PALEN et des acquisitions des grands équipements nécessaires : laser, mégajoule, radiographie et calculateurs à grandes puissances et vitesse.

On peut approuver aussi l'abandon de la composante sol-sol du plateau d'Albion qui fut la première composante historique, mais dont on ne voyait plus guère ce qu'elle apportait de plus et de spécifique par rapport aux deux autres. Il restera à bien reconverter le site, à lui conserver la vocation militaire que permettent son isolement géographique et sa protection de son adaptation particulière à tout ce qui exige le secret ; une idée séduisante serait d'en faire un centre d'exploitation et de formation à l'écoute et à la détection.

On peut approuver aussi la suppression et le démantèlement des missiles HADES qui ne correspondaient pas exactement à la doctrine nucléaire française du non-emploi et qui ne trouvent plus de raison d'être dans le nouveau paysage de l'Europe centrale et orientale.

L'effort qui reste soutenu pour la dissuasion permet donc – je le redis – d'accepter les effectifs nouveaux fixés pour nos armées, même s'ils peuvent susciter quelque interrogation et quelque inquiétude.

C'est l'armée de terre qui subira la plus forte réduction de ses effectifs et de ses unités. Elle le doit à la suppression du service militaire obligatoire, ce qui confirme bien que celui-ci était pour elle un boulet, plus qu'un atout. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

L'expérience de ses récentes interventions, d'ordre humanitaire ou pour le maintien ou le rétablissement de la paix, a conduit à lui donner une structure modulaire et à renforcer sa capacité de projection. Cette structure ne signifie évidemment pas que la projection sur des théâtres d'opérations extérieures devienne son unique mission et

que l'armée de terre ne s'occupe plus de la défense du territoire pour devenir exclusivement, comme certains ont feint de le croire, un « corps expéditionnaire ».

On s'étonnera peut-être que la réaffirmation de la vocation de « puissance maritime » de la France par le Président de la République n'ait pas suffi à empêcher la forte réduction des effectifs et de la flotte d'environ 20 p. 100. Cette réduction est-elle tout à fait compatible avec des missions qui ne rétrécissent pas et qui ne doivent pas rétrécir ? N'allons-nous pas, comme le chef d'état-major de la marine le redoute à juste titre, vers une marine « macrocéphale » à cause de la nécessité pour la France d'avoir un groupe aéronaval permanent et efficace, constitué par deux porte-avions ? Si des moyens financiers supplémentaires pouvaient être dégagés au cours de la programmation, il serait assurément opportun de les affecter au développement de la flotte de surface.

Le problème posé à l'armée de l'air par la réduction de son format tient plus à la dimension de sa flotte d'avions de combat qu'à la baisse de ses effectifs. L'étirement du programme Rafale au-delà du raisonnable aboutit à une situation difficilement acceptable : la livraison au cours de la programmation de deux seulement des trois avions commandés avant 1997, l'absence de toute commande en 1997 et 1998 et de toute livraison en 2001 et 2002 font qu'il faudra attendre 2005 pour que le premier escadron soit totalement doté.

On imagine les difficultés opérationnelles que causent ces arrivées « au compte-gouttes ».

Notre collègue Olivier Darrason, dans son excellent et lucide rapport d'information sur le Rafale, a bien fait ressortir la difficulté financière considérable qu'on aura à faire remonter les cadences après 2002 pour atteindre l'objectif de 300 avions de combat « modernes de type Rafale » en 2015.

La montée en puissance des fabrications tend à ressembler fort à l'encéphalogramme plat d'un coma dépassé. Au lieu de faire simplement survivre ce programme phare, il importe de trouver les solutions qui lui permettront de vivre sa vie normale et d'avoir toutes ses chances.

M Jean-Claude Lefort. Comment ?

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. La commission attendait enfin un peu plus du renforcement des effectifs de la gendarmerie que justifient à la fois les besoins de la sécurité et les missions accrues pour la défense du territoire. L'augmentation est due seulement à un recrutement accru de gendarmes auxiliaires et civils. Des solutions imaginatives permettront d'utiliser plus de civils et de sous-officiers venant d'autres armes pour réaffecter sur de vrais emplois de gendarmes des sous-officiers occupés actuellement à des fonctions administratives ou logistiques. Il faudra toutefois veiller à maintenir « l'esprit gendarme », qui fait la solidité du corps et la qualité du recrutement.

Au total, les inquiétudes exprimées par la commission portent surtout sur les failles qu'elle a cru détecter dans la capacité et la disponibilité opérationnelles des forces. Elles sont de trois ordres.

Premièrement, une certaine inadaptation des moyens matériels de la projection.

Les décisions inscrites dans le projet de loi pour les hélicoptères et l'avion de transport futur font craindre que les capacités ne soient pas au niveau des besoins et des missions. Cette considération d'ordre militaire devra être jointe à celle que j'exposerai tout à l'heure au regard

de l'industrie de défense pour nous inciter à demander avec force un réaménagement du « référentiel » de la programmation sur ce point.

Deuxièmement, la probable impossibilité pour l'armée de l'air de respecter le calendrier et le nombre prévus pour la flotte d'avions de combat.

Troisièmement, les trous qui résulteront sans doute pour le groupe aéronaval de deux incompatibilités de calendrier conduisant à avoir par moments des porte-avions sans avion ou des avions sans porte-avions.

D'une part, celui entre la mise en service du porte-avions *Charles-de-Gaulle* et le retrait du *Foch*. La solution de la mise en sommeil en 2000 et du réveil du *Foch* en 2004 pendant la première indisponibilité du porte-avions nucléaire est hasardeuse ; elle est impossible pour la deuxième après 2011.

D'autre part, celui entre la livraison des Rafale marine en version « interception » en 2002 et le retrait des Crusader en 2000 : l'absence de capacité d'interception interdira aux porte-avions certaines missions et certaines zones.

M. Jean-Claude Lefort. Alors ?

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Il semble donc nécessaire, pour ces raisons opérationnelles, de revoir au moins le calendrier de l'encore éventuel deuxième porte-avions dont la nécessité est peu discutable. Afin de pouvoir commencer sa construction dès le début de la programmation suivante, il conviendrait d'avancer bien avant 2002 les choix techniques qui sont à faire, notamment pour sa propulsion.

M. Jean-Claude Lefort. Vous auriez pu vous mettre d'accord avant !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. La commission de la défense ne cesse de répéter depuis deux ans que la loi de programmation doit donner à l'industrie de défense les moyens d'atteindre des objectifs que doit lui assigner l'Etat, actionnaire de certaines des plus grosses entreprises et tuteur de toutes.

S'agissant d'un secteur dont la régression constatée depuis quelques années n'est pas une fatalité de longue durée et qui, en dépit d'une baisse forte de ses effectifs, reste le premier d'Europe et le deuxième du monde derrière les Etats-Unis, la France doit avoir une stratégie volontariste et ambitieuse.

Le discours officiel a sensiblement évolué dans ce sens heureux depuis quelque temps...

M. Didier Boulaud. Un petit coup par ci, un petit coup par là !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. ... et, monsieur le ministre, nous avons été sensibles, en particulier aux mots que vous avez prononcés tout à l'heure, mais il doit évoluer encore car il y a fort à faire pour lutter contre le découragement, la morosité, l'inquiétude qui se sont installés...

Mme Muguette Jacquaint. On serait inquiet à moins !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. ... et se renforcent chez les dirigeants comme chez les salariés de notre industrie de défense.

La récente élection présidentielle avait fait naître chez eux une espérance justifiée.

L'adaptation des structures, des sites, des effectifs, trop longtemps négligée, répond au souci des équilibres financiers et comptables des entreprises, mais il faut que cette

cure soit menée avec force et moyens pour être la plus courte possible et qu'elle ne soit pas la totalité du discours politique. Eponger le passé est nécessaire ; tracer les perspectives de l'avenir l'est plus encore.

En ce sens, la commission a approuvé la décision du Chef de l'Etat d'ouvrir avec détermination le dossier des restructurations industrielles en privilégiant les aménagements franco-français orientés par l'Etat par rapport aux initiatives européennes spontanées et désordonnées des entreprises.

Elle vous sait gré, monsieur le ministre, de proposer en même temps que la programmation un plan d'accompagnement économique et social des restructurations, d'instaurer une politique de site avec un responsable et d'associer les collectivités territoriales à l'effort de l'Etat.

Elle soutient la délégation générale de l'armement dans sa volonté d'obtenir une réduction de 30 p. 100 sur les coûts des armements et des équipements.

Mais sachons voir que la réussite de la prochaine programmation se mesurera moins dans l'équipement de nos forces en 2002 que dans la situation qui sera celle de notre industrie de défense dans six ans. C'est là qu'est le véritable défi.

Pour le relever mieux et plus vite, le Gouvernement doit accentuer ses efforts dans quatre directions.

Il est d'abord indispensable, comme vous l'avez dit, que la vision industrielle prenne le pas sur la vision financière. Cela implique que les décisions touchant les programmes prennent en compte les considérations d'emploi beaucoup plus largement qu'elles ne l'ont fait ces derniers temps.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Les rapprochements d'entreprises tels que ceux annoncés par le Président de la République pour les avionneurs et pour l'électronique de défense doivent s'inspirer d'une finalité industrielle plus nette.

Il faut bien reconnaître qu'à ce jour on ne voit pas clairement – en tout cas je ne vois pas clairement – quels avantages industriels sont attendus d'une fusion entre Dassault Aviation et Aérospatiale et pourquoi il faudrait aller tout de suite à une fusion, qui se révèle difficile, pour les atteindre.

De même, la très souhaitable privatisation de Thomson doit s'inscrire dans une perspective plus large que celle du simple choix d'un repreneur : le meilleur repreneur n'est pas forcément celui qui apporte à l'Etat la plus avantageuse solution pour la recapitalisation, mais celui qui saura construire dans la durée les plus profitables complémentarités et les plus solides synergies avec le plus grand nombre possible de partenaires de l'électronique de défense. Vu la part croissante que prennent les équipements électroniques dans les porteurs et leur évolution rapide, c'est bien sur ce secteur de l'électronique que se jouera l'avenir de toute l'industrie française et européenne de défense.

En second lieu, la vision européenne doit être redressée dans les programmes en coopération les plus sensibles.

M. Jean-Claude Lefort. C'est une exception d'irrecevabilité que vous défendez ?

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Je voudrais évoquer ici les hélicoptères et l'avion de transport futur.

L'industrie française de l'hélicoptère est la meilleure d'Europe, c'est la seule capable de tenir tête à l'industrie américaine.

M. Jean-Claude Lefort. C'est pour ça qu'il faut la tuer !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. L'alliance avec DASA au sein d'Eurocopter a été heureuse et féconde, mais il faut veiller à ne perdre ni nos savoir-faire ni nos parts de charge de travail.

Au moment où nos amis allemands, pourtant aux prises avec des difficultés budgétaires non moindres que les nôtres, confirment hautement leur volonté de faire avancer les programmes Tigre ou NH 90 et avancent des prévisions de commandes en hausse sans aucune certitude de concrétisation, un discours français trop timoré et trop flou sur les calendriers et les commandes nous expose à de mauvais partages des responsabilités dans l'avenir.

De même, le discours officiel sur l'ATF me paraît devenir dangereux. Il a été habile de prendre du recul pour forcer nos partenaires à être plus raisonnables sur les spécifications demandées et nos industriels à réduire les coûts...? est-il aussi habile aujourd'hui d'affirmer haut et fort que la France renonce à participer au développement de l'ATF et de prévoir en fin de programmation 650 millions pour un début d'acquisition sur étagère? Est-il concevable que la France, qui a fait de l'industrie aéronautique un de ses pôles d'excellence, achète un avion européen auquel elle n'aurait pas participé? Est-il concevable que la France, qui pousse si fort à la construction de l'industrie européenne face à la formidable concurrence des Etats-Unis, achète un avion américain?

Mme Muguette Jacquaint. Non !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. N'est-il pas risqué de pousser nos partenaires européens à faire l'ATF sans nous, seuls ou même avec un partenaire américain qui n'attend que cela?

M. Jean-Claude Lefort. Bien sûr !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. L'industrie spatiale est également la première en Europe, au prix d'une forte et constante volonté politique. La commission se réjouit que la loi de programmation militaire préserve et développe les programmes Hélios 1, Hélios 2 et Horus. De même, elle considère que les coopérations européennes sont nécessaires.

En revanche, elle comprendrait moins bien que des alliances industrielles viennent menacer la préservation de nos savoir-faire et de ce pôle d'excellence. Ne pouvons-nous pas nous inspirer de l'exemple de Matra-Marconi-Space? Ici aussi, les rapprochements entre industriels français doivent intervenir avant le rapprochement avec nos voisins. L'Europe n'a rien à gagner d'une France en position de faiblesse relative.

M. Jean-Claude Lefort. Les Allemands oui !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. La compétitivité de notre industrie de défense repose sur ses coûts. D'une manière générale, la qualité n'est pas en cause. Ce sont les prix qui la freinent sur les marchés extérieurs. Certes, elle n'aura jamais la possibilité d'égaliser sur son marché national l'avantage des longues séries qu'a l'industrie américaine, mais, quand elle est moins bien placée que ses concurrents européens, cela ne vient pas de handicaps intrinsèques.

Nos méthodes de gestion des programmes et des crédits sont donc en cause. La DGA l'a bien compris, qui veut mieux aujourd'hui, sous l'impulsion du nouveau délégué, transposer les usages de l'industrie privée.

L'objectif de réduction de 30 p. 100 en six ans semble paradoxalement plus réaliste que celui de 2 p. 100 forfaitaire par an de la programmation de 1994. La redéfinition

des relations entre la DGA, les états-majors et les industriels est aujourd'hui ressentie par tous comme une nécessité. Elle s'accompagnera d'une réforme profonde de la DGA. C'est bien !

Peut-elle produire ses effets à court terme? La commission a tendance à penser que seuls les programmes nouveaux pourront vraiment en bénéficier, c'est-à-dire, en fait, la programmation suivante, après 2002. Sur les programmes en cours, qui constituent la quasi-totalité de la programmation, seules des améliorations légères peuvent être espérées.

Toutefois, l'annonce que les deux ministères de la défense et du budget ont enfin accepté de recourir à des marchés pluriannuels, comme la commission le demandait avec insistance, devrait permettre une diminution des prix unitaires, estimée à 10 p. 100 ou 15 p. 100, voire plus. Il faudra s'y engager avec force, car c'est un moyen de retrouver un peu d'aisance à l'intérieur de l'enveloppe globale définie. La pluriannualité représente à l'évidence une des grandes avancées de la programmation, qui trouve par là son véritable rôle et sa signification.

Prenons garde cependant au fait que l'étirement des programmes dans le temps et la réduction des commandes qui caractérisent la programmation qui nous est proposée ne vont pas du tout dans le bon sens et ne créent pas les conditions favorables à la baisse des coûts, bien au contraire !

Enfin, la vision exportatrice doit être soutenue dans la conception et dans l'application de la présente programmation. Du fait de la réduction constatée dans le budget national de la défense, l'industrie doit trouver une compensation, un complément d'activité dans l'exportation. C'est plus difficile que dans le passé car, presque partout, les budgets de défense sont en baisse, sauf en Asie, et la concurrence se renforce. On doit s'attendre à plus d'agressivité sur tous les marchés, de la part de l'industrie américaine surtout, mais aussi de l'industrie russe et même de certains pays nouveaux émergents comme ceux de l'Asie du Sud-Est ou le Brésil.

L'exportation de notre industrie de défense dépend surtout de la qualité et du prix de ses produits. Tout son effort de compétitivité concourt à lui donner ces atouts. Il est nécessaire que les entreprises qui ont pris du retard en la matière ces dernières années, en ne réalisant pas assez vite l'adaptation de leurs structures, telles GIAT Industries ou la DCN, retrouvent rapidement des produits exportables par un meilleur rapport qualité-prix.

Un élément important est l'avance technologique par rapport aux matériels concurrents.

Force est de constater que, pour les plus exportables de nos programmes, le Rafale air, les hélicoptères Tigre et NH 90, les retards qui s'accroissent grignotent peu à peu l'avance qu'ils avaient au départ par rapport à des matériels étrangers – les avions Eurofighter ou F 22 américains ou l'hélicoptère Comanche –, et réduisent la « fenêtre d'exportation ». Ces retards ont été décidés, nous le comprenons bien, pour réaliser des économies dans l'immédiat, mais ces économies, souvent bien modestes, se traduisent très vite par des augmentations de coût et par des pertes de marché beaucoup plus onéreuses pour l'industrie.

M. Jean-Claude Lefort. Et voilà !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Un calcul économique simple devrait conduire à éviter cette méthode de gestion des programmes, qui coûte beaucoup plus qu'elle ne rapporte.

Il est donc essentiel que, dans la conduite quotidienne de la prochaine programmation, les décisions soient toujours prises au regard des avantages ou des manques à gagner qu'elles peuvent avoir pour l'exportation.

En particulier, il convient de reconsidérer le calendrier du Tigre et du Rafale air. Le lancement de l'industrialisation du Tigre ne peut être à nouveau retardé et reporté à 1997 alors qu'il avait été annoncé pour 1995. De même, il n'est pas possible que les échéances du Rafale air limitent à deux les livraisons en six ans et reportent à 2005 la constitution du premier escadron.

M. Olivier Darrason. Très bien !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Il est indispensable, monsieur le ministre, que vous nous fassiez des propositions à ce sujet puisque l'article 40 de la Constitution va nous interdire de les faire nous-mêmes.

M. Jean-Claude Lefort. Même sur une loi de programmation !

M. Jacques Boyon, président de la commissions, rapporteur. Plus généralement, nous avons vu disparaître ou tomber en désuétude ces dernières années un arsenal bien utile de mesures d'aide et de soutien à l'exportation. La France est sans doute le seul des grands pays à ne rien avoir dans sa panoplie, alors que les États-Unis, par exemple, ont à leur service la redoutable procédure dite FMS.

Ne croyons pas, parce que le Président des États-Unis décroche son téléphone pour recommander aux grands de ce monde d'acheter américain, qu'il suffira que le Président de la République fasse de même pour que la France exporte plus de matériel. Assurément, il sait le faire et on en a vu déjà des résultats, mais il faut que, derrière et avant, le terrain soit bien préparé. Remédier aux lenteurs des procédures d'autorisation de prospecter et d'exporter des CIEEMG, vaincre les réticences et les timidités excessives de la COFACE, reconstituer des mécanismes spécifiques de crédit et de garantie sont une urgente exigence. La commission vous demandera plus tard de faire au Parlement des propositions précises en même temps que vous déposerez votre prochain projet de budget.

Sous réserve de quelques points, peu nombreux mais d'une extrême importance pour l'efficacité de nos forces et pour l'avenir de notre industrie de défense, la commission a approuvé à une large majorité le projet de loi de programmation. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Elle vous demande, en sachant bien que vos marges de manœuvre sont étroites, mais non inexistantes, de chercher sans retard les aménagements de calendrier et de crédits – dans votre budget ou en marge de celui-ci, le cas échéant – qui vous permettent de lever nos inquiétudes.

Nous aurions alors la conviction d'avoir avec vous bien construit les fondements de cette armée nouvelle que le Président de la République a voulu façonner pour l'adapter aux exigences de notre sécurité et au rôle et à la vocation de la France dans le monde et pour donner à ceux qui la servent avec honneur et dignité la certitude qu'ils rempliront efficacement la mission que la France leur confie. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Claude Lefort. Belle exception d'irrecevabilité !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le ministre, mes chers collègues, avant d'exprimer devant vous l'avis de la commission des finances, et pour l'éclairer, je voudrais vous faire part de deux remarques.

En premier lieu, force est de constater la caducité de la précédente loi de programmation, que la majorité avait votée de façon unanime. Monsieur le ministre, vous l'avez également approuvée. M'exprimant devant vous au nom de la commission des finances, mes chers collègues, il y a exactement deux ans, je vous proposais de l'adopter. Cette loi est devenue caduque, dès l'été 1995, après six mois d'application. Je le déplore, car c'était une programmation relativement ambitieuse, qui préservait presque tous les programmes en cours, tout en maintenant le principe de l'armée de conscription.

On ne peut ni comprendre ni soutenir la présente loi, ce que je fais, si l'on ne rappelle pas les raisons pour lesquelles la précédente n'a pu être appliquée.

Qu'est-ce qui justifie ce changement d'orientation ?

M. Pierre Lellouche. L'élection d'un nouveau Président de la République !

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. En définitive, deux traits caractérisaient la précédente loi.

En premier lieu, je l'écrivais moi-même au début de la conclusion de mon rapport pour avis en mai 1994, le niveau des ressources prévues était inespéré, 613 milliards de francs de 1994 pour l'équipement des armées, c'est-à-dire 623 milliards de francs de 1995, à comparer aux 516 milliards de francs proposés aujourd'hui : un écart de 107 milliards de francs. La précédente loi était fondée sur une croissance régulière des crédits d'équipement militaire de 0,5 p. 100 par an pendant trois ans, voire 1,5 p. 100 si les circonstances économiques s'amélioraient. Le projet qui nous est soumis aujourd'hui fixe une enveloppe annuelle intangible en francs constants.

En second lieu, notre système de défense était fondé sur le concept d'armée mixte, c'est-à-dire nombreuse : unités professionnelles, d'un côté, pour les opérations extérieures, armée de conscription, de l'autre, pour la défense du territoire national et de ses abords immédiats.

Lorsque la loi fut adoptée au printemps 1994, la situation de nos finances publiques n'était certainement pas excellente, le déficit budgétaire était déjà très important, mais il n'avait pas encore cet aspect structurel qu'il a pris aujourd'hui.

M. Jean-Claude Lefort. C'est donc un problème de risques et non de budget !

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. En trois exercices, 1994, 1995 et 1996, le déficit budgétaire et la dette publique se sont aggravés de 900 milliards de francs. Il n'y a désormais plus d'autre solution que de réduire les dépenses publiques, et l'on ne pouvait tenir les dépenses militaires, au total près de 250 milliards de francs par an, à l'écart de ce processus. La loi de programmation pour les années 1995-2000 était mécaniquement hors d'atteinte, d'autant plus qu'elle supposait une augmentation des dépenses militaires de 10 milliards de francs par an, par rapport à la tendance observée en 1992, 1993 et 1994.

La réduction des dépenses militaires doit nécessairement affecter aussi bien les dépenses du titre III que celles du titre V : la réduction du format des armées en

découle logiquement, conduisant à renoncer au concept d'armée mixte et nombreuse, encore largement fondée sur la conscription. Ce qui me conduit à formuler un regret, plus personnel ou plus philosophique – je veux parler de l'abandon du service militaire obligatoire.

Comme beaucoup dans cette assemblée, je suis personnellement attaché à la conscription, ...

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. ... à cet impôt du temps pour la défense de la nation, ...

M. Jean-Claude Lefort et M. Jacques Brunhes. Très bien !

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. ... à cette armée de citoyens levés pour la défense du sol national, ...

M. Jean-Claude Lefort et M. Jacques Brunhes. Très bien ! (*Exclamations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. ... à cette adhésion générale et collective, par-dessus les classes sociales et toutes les spécificités ou les particularismes.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien ! (*Exclamations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il y a des choses, messieurs de la droite, que vous ne comprenez pas !

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. Le service militaire créait un lien entre l'armée et la nation et renforçait la cohésion sociale, du moins tant qu'il était égalitaire. C'était un beau principe. J'y reste attaché.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. Mais il faut aussi respecter ce que l'on peut appeler le principe de réalité.

M. Jean-Claude Lefort. Ou d'opportunisme !

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. L'armée de conscription et l'armée mixte ne peuvent plus être financées, sauf à en accentuer encore le caractère inéquitable, voire injuste.

J'ajoute que son inexorable abandon est d'autant plus fondé que nous n'avons plus, immédiatement en face de nous, une menace directe, immédiate et géographiquement proche d'agression massive contre notre territoire.

Dès lors, une armée de conscription nombreuse n'est plus indispensable.

Elle ne saurait justifier, en tout cas, un effort financier manifestement au-dessus de nos capacités. Sur ce point, le projet de loi de programmation se borne à tirer les conséquences d'une situation de fait.

M. Jean-Claude Lefort. « Se borne » ?

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. Et je ne puis que me réjouir du maintien d'une procédure de recensement qui permet de maintenir le principe de la conscription et de procéder un jour, si nécessaire, à une rapide remontée en puissance.

D'autant que je suis plutôt du genre pessimiste – plus pessimiste que d'autres – sur l'absence durable de dangers provenant de l'Est.

Vous n'approuvez plus, monsieur Lefort ? ... (*Sourires.*)

M. Jean-Claude Lefort. Si ! Pour ce qui concerne tous les « dangers » ! (*Sourires.*)

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. Il est vrai que le projet de loi anticipe sur le débat de fond qui se tiendra dans cette enceinte à l'automne prochain. On peut le regretter. Au pays de Descartes, il eût été préférable de procéder par étapes successives, logiquement enchaînées les unes derrière les autres.

Mais je ne crois pas que le calendrier permettait d'agir autrement dès lors qu'on envisageait une loi de programmation globale applicable dans sa totalité dès le budget de 1997. De plus, l'examen préalable d'un projet de loi sur le service national aurait, à l'inverse, anticipé sur le projet de loi de programmation militaire et l'aurait même, d'une certaine manière, obéré.

J'en viens maintenant à la programmation elle-même.

Avant d'en souligner les lignes de force, j'en rappellerai les principales incertitudes, car il n'est pas, monsieur le ministre, de soutien crédible sans argumentation critique et équilibrée.

M. Didier Boulaud. Ça ne manque pas, ce soir !

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. Les éléments d'incertitude sont au nombre de quatre.

Première incertitude : la transition vers l'armée professionnelle.

La constitution d'une armée professionnelle resserrée est indispensable pour que notre pays dispose enfin des moyens militaires à la mesure de ses ambitions politiques et de son rôle en Europe.

M. Jean-Claude Lefort. Vous ne les avez pas !

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. Mais la transition d'un système à l'autre est une opération complexe et nécessairement risquée.

Trois risques me semblent devoir être évoqués.

Tout d'abord, la suppression de l'appel sous les drapeaux pour les plus jeunes et le maintien d'une obligation de service pour ceux qui sont actuellement en report d'incorporation pourraient poser quelques difficultés, même si le système proposé est parfaitement équitable et juste.

Ensuite, nous ne savons pas si le recrutement assez massif d'engagés pourra se dérouler au rythme prévu et aux conditions matérielles et financières proposées.

Enfin, le redéploiement harmonieux des unités et des hommes et la réorganisation rapide des forces reposent, certes, sur un grand nombre d'hypothèses d'ordre technique, mais le moral des armées et l'état d'esprit général des personnels civils et militaires joueront certainement un rôle beaucoup plus décisif.

Sur ce point, je regrette, comme je l'indique dans mon rapport écrit, que l'on ait pris l'option d'une accélération des départs anticipés de sous-officiers. J'en comprends parfaitement les raisons logiques. J'en redoute cependant les effets pervers.

Je suis persuadé, en effet, que la réussite de la mutation demandée aux armées repose pour beaucoup sur le sens qu'on aura réussi à lui donner : un sens positif, entièrement tourné vers la construction d'une armée resserrée, mais moderne, mieux équipée, mieux encadrée, plus efficace, ou un sens négatif, tourné avec nostalgie vers l'armée d'hier, qui était plus nombreuse, plus généreuse en termes de commandement et de carrière, et dotée de davantage de moyens.

Du choix de l'une ou l'autre de ces deux interprétations dépendront très largement, en définitive, l'avenir de nos armées et le succès de la réforme. Le maintien d'un plus grand nombre de sous-officiers me semblait techniquement et financièrement possible, et plus approprié du point de vue du succès de la période de transition.

A propos des trois risques que je viens d'aborder, nous n'avons pas aujourd'hui de certitudes absolues et nous ne pouvons formuler que des craintes ou des recommandations. Je crois d'ailleurs que nous devrions seulement en prendre acte.

Deuxième incertitude : à l'évidence, l'émergence progressive d'une politique européenne de défense, le cas échéant d'industries communes, par définition transnationales, et de programmes menés en commun – et non plus en coopération –, ne pourra rester sans conséquences, ni sur le choix des programmes, ni sur leur calendrier, ni sur leurs coûts, ni sur l'organisation administrative et sans doute militaire de chacun des pays impliqués.

Le projet de loi ne pouvait évidemment pas aller très loin dans ce domaine : les négociations au sein de l'OTAN viennent de s'engager – vous nous en avez fait part à l'instant, monsieur le ministre –, les restructurations industrielles françaises sont à peine ébauchées et les discussions sur les programmes avec nos partenaires européens n'ont pas abouti.

Mais de deux choses l'une. Ou bien, d'ici à quelques mois, en tout cas bien avant les six ans, nous aurons assisté à l'émergence d'une véritable défense commune, et alors il conviendra d'en tirer des conséquences très sérieuses pour l'ensemble des programmes et des forces. Ou bien – mais je tiens personnellement cette hypothèse pour totalement improbable – cette tentative aura échoué et d'autres ajustements, de sens contraire, seront également nécessaires.

Dans les deux cas, il conviendra de procéder à une sorte d'actualisation, sans que l'on en connaisse encore aujourd'hui ni l'ampleur, ni la date.

Troisième incertitude, également évoquée par M. Boyon : la restructuration industrielle.

L'équilibre financier de la programmation qui nous est proposée aujourd'hui ne dépend pas – ou ne dépend que marginalement – des restructurations industrielles décidées, ni des gains de productivité recherchés à hauteur de 30 p. 100. Mais nous savons tous que la poursuite et l'aboutissement d'un certain nombre de programmes au-delà de 2002 et jusqu'en 2015 – dépendront directement du succès des restructurations industrielles et de la démarche de productivité. C'est notamment le cas de l'avion de transport futur et du Rafale air, qui n'auraient aucune chance d'aboutir aux conditions actuelles. De même, le deuxième porte-avions, sans lequel il n'est pas de groupe aéronaval totalement crédible, n'aura aucune chance si la restructuration de la DCN n'est pas achevée, dégageant ainsi des marges financières conséquentes.

D'une manière générale, si la restructuration industrielle n'était pas menée à son terme, à brève échéance, c'est l'ensemble de notre modèle d'armée à l'horizon 2015 qui risquerait de ne plus être respecté et c'est l'ensemble de notre industrie d'armement qui serait menacé.

Enfin, *last but not least*, l'incertitude sur les ressources n'est pas totalement nulle.

Au risque d'énoncer une évidence, la réussite de la programmation sera impossible si les moyens financiers prévus n'étaient finalement pas réunis. Or, s'il est vrai que la

programmation nouvelle traduit une baisse sensible des dépenses prévues par rapport à la précédente, de l'ordre de 20 milliards de francs par an, elle n'en marque presque aucune par rapport aux deux derniers exercices.

M. Didier Boulaud. Exact !

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. Le montant des dépenses d'équipement constaté en 1995 était inférieur de 3 milliards de francs au niveau prévu dans la loi.

M. Didier Boulaud. Exact !

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. Le niveau des dépenses aujourd'hui prévisible pour l'année 1996 risque d'être à peine supérieur. C'est dire que toute tentative de réduction des dépenses publiques ou du déficit budgétaire en dessous des niveaux actuellement constatés ne pourra pas être facilitée par la mise en œuvre de la présente loi, qui ne dégagera aucune ressource supplémentaire.

En d'autres termes, on peut craindre, en vertu du principe de réalité que j'évoquais au début de mon intervention, que le budget de la défense ne soit de nouveau appelé à participer à l'effort d'économies budgétaires.

Monsieur le ministre, lors du débat qui s'est tenu dans cette enceinte au mois de mars dernier, vous nous avez déclaré que toute mesure de régulation budgétaire susceptible de mettre en cause l'accomplissement de la programmation serait désormais soumise à l'arbitrage du Chef de l'Etat. J'ai bien entendu pris acte de cet engagement, sur lequel je reviendrai dans un instant. Je conçois qu'il vous soit impossible d'aller au-delà. Mais, par voie de conséquence, nous ne pouvons pas écarter tout risque de réduction des moyens financiers pour la défense.

J'ajoute, compte tenu de la cohérence interne du modèle d'armée et des conséquences financières fâcheuses des annulations de crédits effectuées en 1995 et 1996, que toute mesure survenant dans les prochaines semaines, dès le budget courant, constituerait une menace pour le bon déroulement ultérieur de la loi de programmation en raison des reports de charges qu'elle pourrait entraîner.

Après avoir énoncé toutes les incertitudes et toutes les questions que le rapporteur pour avis de la commission des finances se devait de rappeler à propos de la programmation, je veux maintenant en démontrer la cohérence.

Premier élément que je tiens à souligner : la programmation est désormais inscrite dans le cadre d'une planification. Il y a deux ans, je regrettais publiquement ici que la programmation ne s'inscrive pas dans le cadre cohérent d'une planification financière à long terme. Cet oubli est aujourd'hui réparé, et je ne suis pas sûr qu'on en ait exactement mesuré l'importance. C'est pourtant, à mes yeux, le principal argument en faveur de la cohérence de la loi et de son réalisme.

De quoi s'agit-il ? Tout simplement d'agglomérer l'ensemble des coûts des programmes, depuis leur lancement jusqu'au retrait des derniers matériels livrés, en y intégrant tous les coûts d'entretien et de maintien en condition opérationnelle. Puis, en répartissant les flux de dépenses considérées, de vérifier que tous les coûts prévisionnels de tous les programmes tiennent dans l'enveloppe globale des ressources financières disponibles, en l'occurrence 86 milliards de francs constants de 1995. C'est cet exercice qui a révélé l'impossibilité de financer le coût d'entretien du deuxième porte-avions. *A contrario*, tous les programmes compris dans le projet de loi de programmation sont financés intégralement sur la durée de la programmation. C'est une garantie précieuse.

Deuxième élément de crédibilité de la loi : la cohérence du modèle d'armée est incontestable.

Dans cette enveloppe de 86 milliards de francs ont été intégrés toutes les forces et tous les programmes qui constituent le socle indispensable de nos forces à l'horizon 2015.

Il s'agit d'un équilibre global, mais calculé au plus juste. Autrement dit, le retrait de l'un quelconque des éléments ou des programmes mettrait aussitôt en péril la crédibilité de l'une des forces ou de l'une des fonctions et, par ricochet, l'ensemble de la cohérence du modèle d'armées. J'ajoute que cette crédibilité ne sera totale que si l'on intègre dans le modèle d'armée proposé, le moment venu, le deuxième porte-avions, qui est indispensable à la crédibilité permanente de notre capacité de projection.

Cette cohérence globale est sans doute un facteur de fragilité. C'est aussi un élément de crédibilité. Car, cela ayant été affirmé, il sera difficile à quelque gouvernement que ce soit de prendre la décision de renoncer à l'un des éléments ou à l'un des programmes du modèle d'armée proposé.

Troisième élément : la crédibilité politique et institutionnelle de la programmation est forte.

Le Chef de l'Etat, chef des armées, s'est engagé personnellement dans l'ensemble des processus d'arbitrage, qui ont abouti à la présente loi et, pour la première fois, il s'est engagé personnellement et publiquement sur le maintien des ressources financières prévues. Aucun gouvernement et aucun ministre des finances ne pourra désormais ignorer l'intangibilité de principe des ressources budgétaires prévues pour la défense.

M. Jacques Baumel. Espérons-le !

M. Jacques Brunhes. Dérive monarchique !

M. Arthur Paecht, *rapporteur pour avis.* La défense devrait avoir ainsi, dans les six années qui viennent, l'assurance de la pérennité de ses ressources et de ses moyens.

La stratégie industrielle est également cohérente.

La cohérence de la programmation dans le long terme dépendra de l'aboutissement d'une restructuration industrielle intéressant l'ensemble des entreprises et des arsenaux pour obtenir les gains de productivité recherchés et fonder ainsi un socle industriel solide, sur lequel il sera possible d'arrimer une politique de rapprochement industriel au niveau européen.

Après quelques attermoissements, il semble que le rapprochement entre Dassault et Aérospatiale ne soit plus désormais hors de portée. Quant au processus de privatisation de Thomson, que M. Boyon a longuement évoqué, il suit son cours normal.

Qu'il s'agisse de GIAT ou de la DCN, la démarche engagée est prudente, progressive et respectueuse des grands équilibres économiques ou sociaux au plan local. Si, d'un point de vue technique, la restructuration doit être rapide, il convient, du point de vue politique, de prendre toutes les précautions pour qu'elle n'entraîne aucun drame social. La progressivité de la restructuration et l'ampleur des mesures qui l'accompagnent sont finalement les conditions de son aboutissement. Le projet de loi prévoit des moyens conséquents, pour la DCN, pour le CEA, pour l'abondement du FRED et les sociétés de conversion, sans préjudice d'un grand nombre d'autres mesures relevant d'autres ministères, d'autres budgets ou d'autres collectivités publiques.

La rationalisation de notre outil industriel doit permettre d'atteindre effectivement – dans quelques années – l'objectif de gains de productivité et de baisses de prix de 30 p. 100 fixé par le Gouvernement. Mais, pour y parvenir, il me semble nécessaire d'accompagner la restructuration industrielle d'une action forte en faveur des exportations et de remédier à leur effondrement au cours des dernières années. La mise en œuvre d'une véritable préférence européenne paraît indispensable, en même temps qu'une action politique concertée des Etats européens et un soutien déterminé du Gouvernement en faveur de nos exportations hors d'Europe.

Monsieur le ministre, je sais les efforts que vous avez entrepris pour soutenir les exportations de matériels militaires. Il faut bien entendu les poursuivre. Mais il faut aussi nous doter de tous les moyens nécessaires. Qu'il s'agisse du Leclerc, dont chacun s'accorde à dire qu'il s'agit d'un excellent char, du Rafale, dont tout le monde souligne les qualités techniques et la polyvalence, et d'autres matériels, c'est l'exportation qui permettra de donner à l'Etat les moyens de mieux répartir son propre effort d'investissement. La question essentielle n'est pas nécessairement d'aligner ces matériels dans nos armées pour qu'ils puissent s'exporter, même si c'est utile. Il s'agit d'abord, pour les industriels, de s'engager sur les performances des matériels et, pour l'Etat, de s'engager à long terme sur l'avenir du programme, sur son accompagnement financier pour l'exportation et, surtout, monsieur le ministre, de ne pas créer d'obstacles inutiles.

Enfin, de nouvelles méthodes de gestion seront mises en œuvre qui me semblent de nature à renforcer encore la crédibilité de cette loi de programmation.

J'insisterai un instant sur les commandes pluriannuelles – 14 milliards de francs d'autorisations de programme sont prévus à cet effet. Cela permettra de dégager des économies non négligeables, de l'ordre de 10 p. 100, sur les devis de fabrication en série. Je souhaiterais que cette méthode, que rien n'interdit dans notre système budgétaire et comptable, soit davantage développée. Elle n'a bien entendu de chances de succès qu'à la condition de respecter strictement les échéances prévues. Faute de quoi, les armées seront obligées de payer des intérêts moratoires, qui iraient exactement à l'inverse de l'objectif recherché. Je rappelle que, sous couvert d'économies budgétaires, l'Etat a, en 1995, dépensé quelque 550 millions de francs d'intérêts moratoires, pour pallier ses propres retards de paiement dus aux annulations de crédits en cours d'année.

Par ailleurs, le recours plus systématique aux forfaits à prix fixe et définitif, l'examen scrupuleux des spécifications exigées par les états-majors en termes de coût-avantage, le recours, sauf nécessité absolue, aux composants et aux standards du secteur industriel civil, sont autant d'éléments forts qui contribueront mécaniquement à la réduction des coûts.

Bien entendu, tout cela conduira inmanquablement à une révision en profondeur du rôle imparti à la DGA, aux états-majors et aux industriels. Et de ce point de vue, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous nous exposiez vos intentions en ce qui concerne le devenir de la DGA étatique une fois effectuée la restructuration des établissements industriels et dans la perspective d'une coopération européenne renforcée.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le présent projet de loi marque une triple rupture :

Rupture pour les armées, qui devront réexaminer leur format, leur organisation, leurs effectifs et leur équipement ;

Rupture pour les industriels, qui vont devoir s'accoutumer à un budget en diminution sensible par rapport à la tendance des dix dernières années, tout en se regroupant et en se restructurant ;

Rupture pour l'ensemble des hommes et des femmes qui, dans ce pays, participent directement à l'organisation de notre défense ou aux industries d'armement et pour tous ceux qui en dépendent plus ou moins directement.

Mais ce projet de loi marque aussi une rupture sur un plan plus politique. Toutes les programmations antérieures étaient fondées sur une croissance régulière des crédits et le lancement de nouveaux programmes. Désormais, la programmation accompagne une réduction globale des crédits et du format des armées, en introduisant de nouvelles méthodes de gestion et une réforme structurelle de l'industrie d'armement.

C'est aussi – et c'est là ma conclusion – la loi de la dernière chance. Si cette programmation échouait, ce serait, à n'en pas douter, la dernière. Ce serait aussi le signe d'un déséquilibre profond touchant les armées et les industries d'armement. Il faut donc tout faire pour qu'elle réussisse, et d'abord – j'y reviens, et j'y insiste – préserver les moyens financiers qu'elle prévoit.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances a donné un avis favorable à l'adoption du projet de loi de programmation militaire pour les années 1997-2002. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Exception d'irrecevabilité

M. le président. J'ai reçu de M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la défense est un attribut essentiel de la souveraineté nationale. Sa mission est d'assurer la protection du peuple français contre les dangers militaires extérieurs.

Une loi de programmation est donc un acte très important. Aussi est-il d'une nécessité impérieuse pour la démocratie que les citoyens soient informés et que leurs représentants puissent prendre leurs responsabilités en toute connaissance de cause.

Le présent projet de loi est irrecevable à plus d'un titre. Il l'est d'abord, car le débat s'est engagé dans des conditions profondément antidémocratiques, en violation flagrante de la Constitution. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) En effet, toutes les décisions ont déjà été prises par le Président de la République...

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Jacques Brunhes. ... qu'il s'agisse du service national, de l'armée professionnelle, de l'industrie d'armement ou de la politique de défense.

M. Patrice Martin-Lalande. N'importe quoi !

M. Jacques Brunhes. Les médias et les préfets nous parlent d'une consultation sur l'avenir du service militaire, alors que le Président de la République, et lui seul,

a déjà tranché pour la suppression du service militaire ; la seule question qui reste en suspens concerne la forme que prendrait le nouveau service civil.

M. Patrice Martin-Lalande. C'est le Président de la République qui doit proposer.

M. Jacques Brunhes. Il s'agit là d'un véritable abus de droit ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Que dit explicitement la Constitution ?

L'article 15 est clair. Je cite : « Le Président de la République est le chef des armées. Il préside les conseils et comités supérieurs de la défense nationale. » Il s'agit pour partie, d'une vieille tradition remontant au XIX^e siècle.

L'article 20 précise que le Gouvernement dispose de la force armée.

L'article 21 est également explicite, puisqu'il dispose que le Premier ministre est responsable de la défense nationale.

L'article 34 précise que le Parlement vote la loi, laquelle détermine les principes fondamentaux de l'organisation générale de la défense nationale et qu'il autorise la déclaration de guerre.

Nous regrettons, vous le savez, l'évolution inscrite dans les premières années de la V^e République, où le chef de l'Etat, disposant sans contreseing de pouvoirs importants, élu au suffrage universel, accapare le pouvoir de décision concernant l'usage de l'arme atomique. Et, comme qui peut le plus peut le moins, le chef de l'Etat a donné un contenu concret à son pouvoir de chef des armées en décidant d'interventions dans des pays étrangers.

Il s'agit aujourd'hui d'une étape supplémentaire, d'un nouveau pas franchi dans l'exercice solitaire du pouvoir. Le président a décidé, et lui seul, quoique vous vous en soyez défendu, monsieur le ministre, en répondant la semaine dernière à une question d'actualité de mon ami Paul Mercieca. Vous avez dit : « Il n'a pas décidé, il a proposé. » Or, s'adressant à la nation, le Président de la République a déclaré : « le 22 février dernier, je vous ai fait part de ma décision de professionnaliser l'ensemble de nos forces de défense. »

Le Président a décidé seul de l'avenir du service national,...

Mme Muguette Jacquaint. Voilà !

M. Jacques Brunhes. ... décision qui, pourtant, revient au seul Parlement ! Cela explique l'embarras que vous avez manifesté en répondant à mon collègue.

Il s'agit bien du fait du Prince, puisque le Président est intervenu en dehors de son domaine de compétence. Ou alors, est-ce que la défense, comme les affaires étrangères, appartiendrait à un domaine réservé, domaine dont, au demeurant, on ne trouve aucune trace dans la Constitution, comme le rappelle souvent le président de la commission des lois ?

Cette atteinte à la démocratie se révèle d'autant plus grave ...

M. Pierre Mazeaud. Je ne parle pas d'atteinte à la démocratie !

M. Jacques Brunhes. ... qu'elle s'inscrit dans le cadre d'un abandon du caractère national de notre défense, avec la volonté de transférer de plus en plus de décisions, non seulement à une Europe supranationale entraînée par le couple franco-allemand, mais aussi à une OTAN réfor-

mée au sein de laquelle la France serait encore moins elle-même et encore plus dépendante des décisions américaines.

Cette affirmation du pouvoir présidentiel contre la représentation nationale n'est pas un gage de force. Elle met les choix dont dépend l'avenir du pays à la merci d'instances supranationales, et notre défense n'en devient que plus vulnérable.

Les dangers de cette dérive sont encore aggravés quand l'accent est mis sur le rôle de force de projection de l'armée française, logique trop péremptoire pour ne pas être contestable et qui fait que la défense du territoire national serait secondaire par rapport à des interventions dans des pays sans frontières communes avec la France.

Ce renforcement du pouvoir personnel et le déséquilibre des institutions ont été aggravés depuis un an. C'est ainsi que le Président a décidé seul de la reprise des essais nucléaires,...

M. Arthur Paecht, *rapporteur pour avis*. Il a bien fait !

M. Patrice Martin-Lalande. Et le Président précédent ? Et Mitterrand ?

M. Jacques Brunhes. ... sans que l'Assemblée nationale ait eu à se prononcer.

A cet égard, je me permets de rappeler mon intervention du 10 octobre dernier à cette tribune : « Qu'il me soit permis de souligner de nouveau combien il est choquant et, pour tout dire, inacceptable, que le Président de la République décide seul de la reprise des essais nucléaires,...

M. Patrice Martin-Lalande. Et leur arrêt ?

M. Jacques Brunhes. ... sans même avertir le Parlement par une communication du Gouvernement, sans même organiser un débat, sans un débat suivi d'un vote.

Mes chers collègues, dans quelle démocratie parlementaire au monde pourrait-on imaginer qu'un Parlement national soit tenu à l'écart d'un débat aussi important qui engage son pays dans un domaine aussi grave ? »

M. Yves Rousset-Rouard. Dans l'ancien bloc soviétique !

M. Jacques Brunhes. S'il y a eu des précédents, on ne peut que les regretter.

La réforme constitutionnelle d'août 1995, au-delà de la session unique dont il faudra bientôt dresser le bilan critique, avait surtout pour objectif de renforcer encore davantage le pouvoir présidentiel en matière référendaire.

Un tel déséquilibre est grave pour la démocratie. Il n'est pas du tout le gage d'une efficacité qui doit reposer à tout moment sur l'information et le vote de l'Assemblée nationale.

Faut-il rappeler qu'en 1917, un ministre de la guerre qui s'était permis de douter de la discrétion de la Chambre des députés réunie en comité secret pour écouter un rapport sur la stratégie n'était plus ministre quelques heures plus tard ? Et ce n'était pourtant pas n'importe qui : c'était le maréchal Lyautey !

Récemment, l'Assemblée nationale a été tenue à l'écart des décisions d'engagement de la France en Yougoslavie. On a vu le résultat !

C'est bien un système pernicieux, dans lequel les élus de la majorité se dispensent de prendre toutes leurs responsabilités devant les citoyens. Le Gouvernement lui-même en profite. Ainsi choisit-il de gouverner par ordon-

nances sur un sujet aussi sensible que celui de la protection sociale. Et s'il vient de déposer un projet de loi portant ratification des ordonnances sur la sécurité sociale, il n'a aucune intention de l'inscrire à l'ordre du jour, ni à l'automne, ni jamais ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Ne peut-on considérer comme un autre signe de l'affaiblissement du Parlement la multiplication, depuis l'élection de M. Chirac à la présidence de la République, des communications du Gouvernement – sur l'éducation ou sur la Corse, par exemple – suivies d'un débat sans vote ? Comme si le rôle du Parlement se réduisait à entendre une litanie de discours, qui l'exonérerait à bon compte de son rôle de législateur !

Le plus grave dans cette centralisation exacerbée du pouvoir, c'est que la souveraineté qui appartient au peuple se trouve confisquée.

Nous ne cesserons jamais de dénoncer cette monarchie élective qui fait que, pendant sept ans, celui qui a été élu à la présidence de la République et qui accapare des pouvoirs considérables n'a de comptes à rendre à personne, ni au peuple ni à la représentation nationale ! Il n'a même pas à appliquer le programme sur lequel il a été élu ! On le voit bien depuis le mois de juin de l'an dernier.

Ce système génère contre le pluralisme une république de spectateurs et de courtisans. Mesure-t-on les risques que cela peut faire courir à la démocratie ?

L'Assemblée nationale ne doit pas être une simple chambre d'enregistrement, ce qu'elle sera pourtant nécessairement sur le sujet qui nous préoccupe. Imagine-t-on la majorité parlementaire s'opposer à l'automne à la décision du Président de la République ?

La première raison pour laquelle nous avons déposé une exception d'irrecevabilité est qu'il est urgent de remettre les choses à plat sur le plan du droit constitutionnel. Il faut ouvrir dans le pays un débat clair et démocratique pour que la loi de programmation et la réforme du service national donnent lieu à une discussion unique lors de la prochaine session, tant les deux sujets sont intimement liés.

Dans l'exposé des motifs du projet de loi, on peut d'ailleurs lire, à la page 5, qu'il faut dès maintenant « tirer les conséquences de la réforme des armées et des inflexions de notre politique industrielle sur l'évolution de la délégation générale pour l'armement ». Comment débattre d'une loi d'orientation qui intègre les conséquences financières de la suppression du service obligatoire alors que celle-ci ne sera votée qu'ultérieurement ? Ou c'est une absurdité sur le plan de la méthode ou c'est une anticipation du vote qu'émettra en octobre une majorité « godillot » !. Mais, dans les deux cas, c'est abaisser le rôle et la place du Parlement.

Nous ne sommes pas seuls à le dire. C'est ainsi que, le chroniqueur de RTL, M. Philippe Alexandre, disait dans son propos du 31 mai dernier...

M. Arthur Paecht, *rapporteur pour avis*. Quelle est sa légitimité ?

M. Jacques Brunhes. Permettez-moi de citer les propos de Philippe Alexandre : « Ne soyons pas dupes, ce débat et ce vote de l'automne seront de pure forme. Le Président de la République a déclaré mardi soir qu'il avait décidé de la professionnalisation de nos armées, c'est-à-dire la fin des obligations militaires. C'est une décision, et non une proposition.

« Les députés auront donc à voter, à l'automne, un texte fondé sur une décision déjà prise par le chef de l'Etat. Mieux, ils auront mis la charrue avant les bœufs, puisqu'ils auront voté auparavant, dès ce printemps, une loi de programmation militaire prenant en compte la suppression du service obligatoire. »

Mes chers collègues, ne pas voter l'exception d'irrecevabilité, c'est entériner la dérive qui s'aggrave de la Constitution. Voter l'irrecevabilité du présent texte, ce serait au contraire rappeler le rôle constitutionnel précis de chacun : celui du Parlement, qui détermine l'organisation générale de la défense ; celui du Premier ministre, qui en est responsable ; celui du Président de la République, qui est chef des armées, ce qui implique qu'il ne peut engager la France dans un conflit et diriger des opérations extérieures, y compris en application de traités de coopération ou sur mandat de l'ONU, qu'après y avoir été autorisé par le Parlement.

Voter l'exception d'irrecevabilité, c'est empêcher l'accentuation de la dérive présidentielle et l'élargissement du fameux « domaine réservé », à propos duquel le président de la commission des lois, M. Mazeaud, écrit à la page 138 de son excellent ouvrage *Rappel au règlement* : « N'en cherchez pas la trace dans la Constitution : n'y figurent ni les mots, ni l'idée ». Et, relevant l'ambiguïté de ce « domaine réservé », il ajoute : « En fait, tout dépend des hommes. De l'usage qu'ils réservent aux textes ».

Or, je le répète avec insistance et gravité, depuis l'élection à la présidence de la République de M. Chirac, nous constatons un dessaisissement accentué du législatif au profit de l'exécutif qui ne permet pas de rééquilibrer les institutions, mais qui, au contraire, accentue les dérives.

A cet égard, je ne peux manquer de relire un court extrait de *La France pour tous*, le programme électoral de M. Chirac : « J'ai regretté depuis longtemps, dit-il, la dérive monarchique de nos institutions. Le moment est venu d'y mettre un terme. » Or c'est exactement l'inverse qui se passe. Une fois de plus, les promesses électorales du Président ne sont pas tenues !

Voter l'exception d'irrecevabilité, c'est permettre à l'Assemblée nationale d'exprimer, par-delà les clivages partisans, d'exprimer sa volonté sur le sujet qui nous préoccupe.

Voter l'exception d'irrecevabilité, c'est, selon les termes utilisés en 1993 par la commission Vedel, « donner au Parlement une place et un rôle qui doivent dans une démocratie être les siens », et répondre ainsi au « vœu unanime exprimé sous des formes diverses mais avec force par les acteurs du jeu politique et par l'opinion ».

La procédure d'exception d'irrecevabilité est également justifiée par le contenu même du projet de loi. En effet, il y a deux ans, cette même majorité adoptait, sur la base du Livre blanc du gouvernement de M. Balladur, une loi de programmation que seul notre groupe avait jugé ce texte irréaliste par rapport aux possibilités du pays et inadaptée à la situation mondiale ; seul notre groupe avait voté contre cette loi qui s'est rapidement révélée inapplicable. Or, aujourd'hui, sur la base du même Livre blanc, le Gouvernement propose que la même majorité adopte une loi de programmation radicalement différente ! Je rappelle que, selon les termes mêmes de la loi de 1994, celle-ci ne devait être révisée qu'en 1997 !

Il m'apparaît évident que si, aujourd'hui, vous êtes conduit, monsieur le ministre, à demander à votre majorité « de manger son chapeau », c'est en premier lieu

parce que le Parlement n'a jamais pu, ni en 1994, ni depuis cette date, porter un jugement sur les enjeux exposés par le gouvernement précédent dans ce Livre blanc.

Le maréchal Lyautey disait : « Quand les talons claquent, l'esprit se vide. » Eh bien, si les talons ont claqué en 1994, je crains qu'ils ne claquent encore aujourd'hui !

Comment espérer que l'esprit critique domine dans ce débat ? Pourtant, il le faudrait bien, puisque le projet qui nous est soumis revient, une fois de plus, à demander au Parlement d'approuver la mise à disposition de moyens pour conduire une politique à l'élaboration de laquelle il est écarté.

Cela dit, après avoir entendu avec intérêt les observations formulées par un certain nombre de nos collègues de la majorité et les interventions prononcées par les deux rapporteurs, je me demande si certains des arguments qu'ils ont avancés ne plaident pas en faveur de l'exception d'irrecevabilité que je défends.

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

M. Jacques Brunhes. Ainsi, ce projet se limite à imposer quatre ambitions – l'armée de métier, le démantèlement de nos industries, la poursuite du surarmement et la perspective d'une intégration européenne – bien éloignées des intérêts du pays.

Dans le même temps, force est de constater l'absence de toute action politique internationale d'envergure en faveur d'un désarmement généralisé et contrôlé, et surtout de relever un grand silence sur des initiatives qui permettraient d'assurer la stabilité par le développement et d'instaurer de nouveaux rapports entre pays riches et pays pauvres. Pourtant, soulager l'ensemble des peuples du fardeau du surarmement est indispensable pour assurer leur développement et permettre la stabilité du monde.

Ce projet est également irrecevable dès l'instant où d'aucuns, civils et militaires, émettent les plus extrêmes réserves quant aux engagements financiers. Cela a été dit à cette tribune tout à l'heure.

Certes, le Gouvernement flatte l'opinion en mettant en avant une baisse significative des dépenses budgétaires dans ce domaine. Ne voilà-t-il pas un argument qui fait honneur, même tardivement, à notre proposition visant à économiser 70 milliards sur l'ensemble des dépenses prévues par la loi de programmation 1994-2000 ?

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. En assurant le plein emploi ?

M. Jacques Brunhes. Mais regardons les choses de plus près.

L'argumentation selon laquelle les dépenses militaires seraient réduites est fallacieuse.

En ce qui concerne les dépenses réelles, le texte annexé au projet de loi prévoit une enveloppe de 185 milliards de francs, et veut faire croire à une baisse de 20 milliards de francs par an. En fait, il s'agit de comparer le présent projet – lequel est financièrement irréaliste, tant il sous-estime le coût de l'armée de métier, tout en conservant quasiment tous les projets des productions les plus sophistiqués à une programmation « virtuelle » de 1994 qui n'a jamais existé.

En vérité, les crédits votés en investissement et fonctionnement pour 1996 sont sensiblement proches du volume de ceux prévus par la loi qui nous est soumise aujourd'hui.

Dans ces conditions, comment ne pas s'interroger sur la crédibilité de ce projet de loi en matière de fonctionnement ? Il faut tenir compte de la montée en puissance du

nombre de professionnels, du remplacement par des services privés des services assurés par les appelés du fait de l'abandon de la conscription du remplacement dont le coût a été sous-estimé. Comment prendre au sérieux l'option que vous proposez aujourd'hui ? Dans ce domaine, est-ce le ministre d'aujourd'hui qui voit juste ou les auteurs du Livre blanc de 1994 ?

M. Jean-Claude Lefort. M. le ministre et M. Mazeaud ne vous écoutent pas !

M. Jacques Brunhes. Mais M. le ministre et M. Mazeaud connaissent bien ce Livre blanc, puisqu'il les a éclairés pour voter la précédente loi de programmation militaire... qui est contredite par le projet d'aujourd'hui.

Le Livre blanc précise à la page 157 de l'édition de poche : « L'armée de métier ne permettrait pas de répondre à l'ensemble des missions déjà évoquées, sauf à imaginer des dépenses budgétaires et un flux d'engagements qui paraissent déraisonnables, voire hors de portée. »

Ce document estime que « l'hypothèse d'un format nettement inférieur pour l'armée de terre, de 160 000 à 180 000 hommes, serait probablement compatible avec les possibilités de recrutement ». Votre projet prévoit de 171 000 à 174 000 hommes.

Mais ce format, s'il permettait, en concentrant les effectifs en question sur les forces opérationnelles, de répondre aux missions envisagées, supposerait de confier l'ensemble des autres missions à des personnels civils. Cette nouvelle configuration est à l'évidence en rupture profonde avec toute l'histoire et les modes de vie et de fonctionnement de l'armée de terre, pour ne parler que de cette armée.

Outre le recrutement des engagés, le choix d'une armée de métier suppose celui d'un grand nombre de civils pour remplacer les conscrits. Il nécessite donc un fort accroissement des dépenses de personnel au détriment des dépenses d'équipement et d'investissement.

La masse salariale, hors charges sociales, d'un échantillon hiérarchisé de 1 000 personnes est ainsi de 195 aux Etats-Unis et de 273 en Grande-Bretagne pour une base 100 en France. Aussi un passage à l'armée de métier dans notre pays impliquerait-il, à effectifs comparables, de bouleverser l'équilibre entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement du budget de la défense, ce qui aurait d'inévitables conséquences sur l'industrie de la défense, comme le souligne encore le Livre blanc.

Celui-ci précise : « Ainsi, une armée de métier compatible dans les années à venir avec les missions de nos armées aurait un coût budgétaire excessif et poserait de délicats problèmes de recrutement. »

M. Jean-Claude Lefort. Voilà !

M. Jacques Brunhes. « Adapter ces deux derniers éléments à nos possibilités budgétaires et humaines ne permettrait plus d'assurer les missions.

« Quelle que soit l'hypothèse envisagée, les conditions d'exécution et les conséquences du passage à l'armée de métier n'apparaissent pas réalistes. Une telle orientation nous priverait aussi des aspects bénéfiques du service national, déjà évoqués. »

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Jacques Brunhes. De toute évidence, personne ne sait où cette loi de programmation pourrait nous mener en ce qui concerne le financement des personnels, et j'ai

noté les inquiétudes des rapporteurs à cet égard. Cela montre la légèreté de ce projet, pour ne pas dire sa tricherie, car il occulte les conséquences de la future loi.

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Jacques Brunhes. Pour ce qui concerne l'investissement, nous pouvons constater le même type de manipulation. Avec 86 milliards équivalent 1995, votre projet équivaut pratiquement aux 88,9 milliards de crédits votés pour 1995 qui, eux aussi, ne devraient pas être tenus.

Où est la baisse des crédits militaires ?

Si l'on compare à la diminution des crédits d'investissement civils qui s'annoncent pour 1997, votre argument tombe de lui-même.

D'ailleurs, comment pourrait-il y avoir une diminution des investissements militaires lorsque la quasi-totalité des programmes les plus sophistiqués sont, du moins en intention, maintenus ?

Le plus grave dans ce domaine, et c'est l'un des objectifs du projet de loi, c'est qu'à dépenses militaires égales, vous voulez casser les outils nationaux de production en les livrant – je cite le projet de loi – « aux évolutions du marché et de l'environnement politique et financier ».

Vous ne cachez pas vos ambitions, qui se limitent à faire de l'industrie d'armement un marché juteux pour la financiarisation, en prenant la tête d'une croisade de liquidation des emplois et de concentrations destinées à atteindre les objectifs européens au détriment de l'intérêt national.

M. Jean-Claude Lefort. Tout à fait !

M. Jacques Brunhes. Ainsi, les crédits militaires de notre défense feront vivre moins de familles, moins de régions, moins de villes, et ils contribueront à alimenter les grandes sociétés et la grande finance européenne.

Comment expliquez-vous qu'avec une baisse incertaine de 3 p. 100 des investissements vous allez supprimer 21 p. 100 des emplois de GIAT Industries, mettre en cause la DCN et les milliers de PME-PMI qui travaillent pour l'armement ?

La mise en œuvre de ce projet de loi conduirait directement à la dénationalisation de tous les secteurs de notre défense.

La privatisation annoncée de Thomson favorise déjà toutes les manœuvres de dépeçage d'un secteur porteur de hautes technologies qui pourraient générer des emplois stables et qualifiés.

L'incertitude et l'inquiétude planent sur la SNECMA. Et que dire de la fusion quasi rocambolesque de Dassault et d'Aérospatiale, ou de la situation d'Eurocopter, où mille licenciements sont prévus ?

On ne fera pas face à l'offensive américaine en ajoutant à la guerre économique, en fuyant en avant dans la recherche d'une défense commune et d'une monnaie unique qui aliénerait notre souveraineté nationale, soumettrait nos atouts à l'hégémonie des capitaux dominants allemands, en nous coupant du Sud, en enfermant l'Europe dans une confrontation permanente entre grandes puissances.

Si la France a pu développer, après la Seconde Guerre mondiale, une industrie aéronautique, spatiale et électronique qui compte et se situe au premier rang de l'innovation technologique et de l'efficacité en dépit de l'hégémonie des Etats-Unis et de la formidable capacité financière de leurs groupes privés, si la France constitue le pivot incontournable de toute coopération européenne, s'il lui a

été possible de mener des coopérations d'égal à égal avec des entreprises américaines, elle le doit au savoir-faire accumulé depuis des décennies par ses équipes et au rôle joué par le secteur public, les grands centres de recherche et les grandes entreprises nationales.

Affirmer cela, ce n'est pas défendre la gestion dévoyée constatée lors de la précédente décennie, et vous savez que nous sommes hostiles au *statu quo*.

Mais il faut rappeler que c'est l'existence d'un grand secteur public qui a permis à l'industrie française de viser des objectifs à long terme de recherche et de développement de produits dans des branches où la durée du processus de rentabilisation des investissements est exceptionnellement longue, que c'est l'existence d'un grand secteur public qui a permis de faire face aux risques encourus sur chacun des programmes en raison de leur coût unitaire très élevé et des risques liés aux cycles conjoncturels et aux aléas divers qui ne manquent pas sur de telles durées.

Tout cela, le capital privé était incapable d'y faire face, de même qu'il est incapable de donner aux salariés de ces secteurs un statut de haut niveau,...

M. Jean-Claude Lefort. Evidemment !

M. Jacques Brunhes. ... indispensable pour le développement dans la durée d'équipes de travail maîtrisant le processus de la recherche à la production, maîtrisant le développement des hautes technologies.

Faut-il, comme le préconise votre projet de loi, liquider ce potentiel national au profit du privé, et, dans une seconde étape, faire la part belle aux Américains et aux Allemands ? N'y a-t-il pas une autre voie : celle de la rénovation et de la démocratisation du secteur public, qui permettrait également de favoriser des coopérations internationales établies sur de nouvelles bases ?

Votre politique industrielle, ajoutée aux suppressions de garnisons, laissera de douloureuses traces chez les salariés et parmi les collectivités locales. Comment une loi de programmation militaire peut-elle se désintéresser de ces aspects ?

Enfin, notre exception d'irrecevabilité se justifie aussi eu égard aux discussions internationales en cours sur les essais nucléaires.

N'est-il pas inopportun, voire anachronique, qu'à quelques jours de la date butoir pour conclure, à Genève, un difficile accord CTBT sur l'interdiction des essais nucléaires, le Gouvernement présente une loi de programmation comprenant le programme PALEN d'essais en laboratoire, qui prévoit la modernisation et la sophistication des vecteurs nucléaires ?

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. Afin d'assurer notre indépendance nationale !

M. Pierre Lellouche. En quoi serait-ce contradictoire ?

M. Jacques Brunhes. C'est une forme d'indépendance nationale assez curieuse au moment même où on lutte pour le désarmement général et pour un contrôle des armes nucléaires partout dans le monde.

M. Pierre Lellouche. En quoi la simulation est-elle contraires au traité ?

M. Jacques Brunhes. C'est contradictoire avec l'intérêt national !

Je conclus.

Notre position générale en qui concerne la défense nationale est connue, même si elle est souvent déformée.

Les communistes se battent depuis toujours pour la suppression des armes nucléaires et le désarmement général.

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. Mais pour le plein emploi dans l'industrie nucléaire !

M. Jacques Brunhes. Mais, en attendant, ils estiment que la France doit posséder une défense nationale fondée sur une armée liée au peuple.

Notre pays doit produire les moyens nécessaires à cette défense. Leur disparition menacerait des dizaines de milliers d'emplois.

L'abandon du concept de défense nationale par Jacques Chirac suscite beaucoup d'inquiétudes,...

M. Pierre Lellouche. C'est vous qui parlez de cela ? On croit rêver !

M. Jacques Brunhes. ... jusque dans les rangs de la majorité et dans ceux de l'armée.

J'ai entendu avec intérêt les sévères observations des rapporteurs. Qu'il s'agisse de la monnaie unique ou de l'armée, l'enjeu est la souveraineté nationale.

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

M. Jacques Brunhes. Mes chers collègues, l'alinéa 4 de l'article 91 du règlement rappelle que l'objet d'une exception d'irrecevabilité est de faire reconnaître que le texte proposé est contraire à une ou plusieurs dispositions constitutionnelles.

Nous avons, je le pense, démontré qu'il en était ainsi, que ce texte est contraire aux articles 20, 21 et 34 de la Constitution, et qu'il est fondé sur une interprétation extensive, et donc également anticonstitutionnelle, de son article 15.

Le déséquilibre accentué de nos institutions et la dérive présidentielle aggravée que nous constatons depuis un an abaissent encore le rôle et la place du Parlement.

C'est dangereux pour la démocratie.

Aussi, mes chers collègues, je vous appelle, au-delà des clivages partisans, à voter l'exception d'irrecevabilité que j'ai eu l'honneur de défendre au nom du groupe communiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. La commission de la défense n'a pas été sensible aux arguments développés par M. Brunhes et elle n'a pas adopté l'exception d'irrecevabilité.

J'ai cependant écouté très attentivement notre collègue. Au début, j'ai été frappé par l'apparente rigueur de sa démonstration, mais celle-ci m'a paru moins certaine en y réfléchissant davantage.

L'argumentation de M. Brunhes se situe à deux niveaux. D'abord, au niveau des compétences du chef de l'Etat et du Parlement, ensuite au niveau du contenu.

J'avoue que l'argumentation de notre collègue m'a surpris. Il a reproché en quelque sorte au Président de la République d'être sorti de ses compétences,...

M. Jacques Brunhes. Oui !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. ... d'avoir eu un comportement non démocratique, et, enfin, de priver le Parlement de ses compétences.

Je ne vois pas en quoi le Président de la République, chef des armées, est sorti de ses compétences en s'exprimant sur le service national, qui est l'un des principes de base de notre organisation militaire.

M. Jean-Claude Lefort. En décidant !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Je ne vois pas qui d'autre que le Président de la République pouvait prendre l'initiative...

M. Georges Sarre. Le Parlement !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. ... de saisir le pays, puis de soumettre un texte au Parlement.

M. Jean-Claude Lefort. La Constitution prévoit que c'est le Parlement qui décide !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. J'ai lu la Constitution, mais je n'y ai pas vu que la réforme du service national relevait d'une proposition de loi. Le code du service national est un texte législatif et ne peut donc être modifié que par une loi. Un projet de loi est examiné par notre assemblée après avoir été déposé par le Gouvernement et délibéré en conseil des ministres, sous la présidence du chef de l'Etat. Le chef de l'Etat est donc tout à fait dans son droit lorsqu'il s'exprime sur le service national.

Vous avez affirmé, monsieur Brunhes, que la procédure n'avait pas été démocratique. Je participe à la vie politique du pays depuis plusieurs années et je n'ai jamais vu se développer un débat plus démocratique que celui qui a eu lieu à propos du service national. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Celui-ci a eu lieu dans l'ensemble du pays, ainsi que, de manière approfondie, au Sénat et à l'Assemblée nationale. C'est la première fois depuis trente ans que je vois débattre des questions de défense nationale dans des réunions publiques, et je pense que c'est un progrès.

En troisième lieu, les compétences du Parlement me semblent totalement respectées. Nous aurons à discuter, ainsi que vous l'avez vous-même dit, d'un projet de loi à l'automne. Ceux qui seront d'accord le voteront et ceux qui ne seront pas d'accord ne le voteront pas.

M. Jean-Claude Lefort. Mais nous en voyons déjà les conséquences aujourd'hui !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. J'ai même entendu le Président de la République et le ministre de la défense dire que le Parlement serait associé à la préparation de ce texte.

M. Olivier Darrason. Tout à fait !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Je suis pour ma part convaincu que le Parlement pourra, comme il est normal, amender ce texte...

M. Jean-Claude Lefort. Merci !

Mme Muguette Jacquaint. Quel cadeau !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur ... et qu'il ne s'en privera pas. Ses compétences, je le répète, sont donc totalement respectées.

En ce qui concerne le contenu du texte, M. Brunhes a cru trouver dans mon intervention des arguments militant en faveur de l'irrecevabilité du projet. J'ai été un peu surpris, car j'ai très exactement dit le contraire. Nous avons, effectivement, il y a deux ans, voté une loi un peu

différente – pas radicalement différente – de celle qui nous est proposée maintenant. Cette loi va en effet un peu plus loin que la précédente dans l'application des recommandations du Livre blanc, mais elle ne lui tourne le dos en aucune manière...

M. Jean-Claude Lefort. Si !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. ... et j'ai expliqué pourquoi la majorité et moi-même allions voter la nouvelle loi de programmation sans remords ni mauvaise conscience.

M. Jean-Claude Lefort. Mais à regret !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. M. Brunhes nous a dit pour quelles raisons il était contre ce projet mais je n'ai trouvé dans son intervention aucun argument prouvant que ce projet de loi de programmation était irrecevable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'aurai pas de difficulté à combattre cette exception d'irrecevabilité. Le président de la commission de la défense, avec le talent que nous lui connaissons, vient déjà de développer des arguments montrant que notre collègue Brunhes se trompe.

Il fait un bien mauvais procès au Président de la République et cherche à me prendre comme avocat en citant un bien modeste ouvrage que j'ai eu l'honneur d'écrire. Mais je tiens à lui dire que, plutôt qu'un avocat, il trouvera en moi un procureur !

M. Jean-Claude Lefort. Ça ne nous étonne pas !

M. Pierre Mazeaud. En proposant lui-même aux Français d'engager une réforme fondamentale de notre défense nationale, qui prévoit la professionnalisation des armées, le Président de la République n'a nullement outrepassé ses prérogatives, qui résultent de la fonction que lui reconnaît la Constitution, ni porté atteinte en quoi que ce soit aux autres autorités de l'Etat, et notamment au Parlement.

M. Jacques Brunhes. Il a décidé !

M. Pierre Mazeaud. Mon cher collègue, je ne vous ai pas interrompu, alors que j'aurais pu le faire car vous m'avez cité en commentant un consensus !

Est-il besoin de le rappeler, l'article 5 de la Constitution fait du Président de la République – vous avez omis volontairement de le rappeler mais je comprends pourquoi – le garant de l'indépendance nationale...

M. Jean-Claude Lefort. Nationale !

M. Pierre Mazeaud. ... et de l'intégrité du territoire, c'est-à-dire de la nation, ainsi que du respect des traités. Cela qui lui confère, de toute évidence, une responsabilité particulière en matière de défense. Et nul ne le conteste depuis le premier Président de la V^e République.

M. Jacques Brunhes. Je ne suis pas sûr que vous ayez écrit cela dans votre livre !

M. Pierre Mazeaud. Je ne vous ai pas interrompu, monsieur Brunhes, et vous allez cesser de le faire, sinon je vais parler encore plus fort !

L'article 15 de la Constitution, que vous avez cité, précise bien que le Président de la République est le chef des armées et lui confie la mission de présider « les conseils et comités supérieurs de la défense nationale ».

M. Jean-Claude Lefort. Mais c'est tout !

M. Pierre Mazeaud. Or, vous le savez très bien, mon cher collègue, comme toute autre, la loi fondamentale entraîne incontestablement ce que l'on nomme une pratique institutionnelle.

M. Jean-Claude Lefort. C'est autre chose !

M. Pierre Mazeaud. Et cette pratique institutionnelle se caractérise par une continuité tout à fait remarquable. Depuis 1958, tous les présidents de la V^e République, du Général de Gaulle à François Mitterrand compris, ont considéré que la Constitution faisaient d'eux les seuls responsables suprêmes en matière de défense. Je vous rappelle d'ailleurs que François Mitterrand...

M. Pierre Lellouche. « La dissuasion, c'est moi ! »

M. Pierre Mazeaud. ... a déclaré, dès 1982, qu'il était « comptable de la sécurité du pays », qu'il a ensuite revendiqué la responsabilité de décisions fondamentales ou essentielles, comme la construction du sixième sous-marin nucléaire ou l'intervention d'éléments de nos armées au Tchad, voire plus tard au Liban. Et c'est lui qui a défini la position de la France par rapport aux armements nucléaires américains et soviétiques en Europe.

M. Jacques Boyon, *président de la commission, rapporteur*, et **M. Olivier Darrason.** Et il a décidé d'arrêter les essais nucléaires !

M. Pierre Mazeaud. Il est donc incontestable que l'initiative prise par M. Jacques Chirac est pleinement conforme à la mission constitutionnelle que le peuple français a confié au seul Président de la République et qu'elle se situe dans le droit-fil de l'action de tous ses prédécesseurs.

M. Jacques Brunhes. Puis-je vous interrompre, monsieur Mazeaud ?

M. Pierre Mazeaud. Je veux bien mais j'espère que M. le président m'accordera quelques secondes de plus pour me permettre de terminer mon intervention.

M. le président. Certes !

La parole est à M. Jacques Brunhes avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jacques Brunhes. Monsieur Mazeaud, vos propos sont tout à fait contradictoires avec ce que vous écrivez par ailleurs. Prenons l'exemple de la décision du Président Mitterrand d'arrêter les essais nucléaires. Dans votre livre, vous dites qu'il y a eu là dérive présidentielle et vous mettez en garde contre les dangers de telles dérives. Vous allez même beaucoup plus loin puisque, selon vous, il eût fallu que le Premier ministre de l'époque, M. Balladur, aille à l'encontre de la décision du Président de la République, tant il y avait dérive présidentielle. Mais vous ne pouvez pas invoquer cet argument pour le Président Mitterrand et dire aujourd'hui le contraire pour le Président Chirac. Depuis 1958, nous assistons – hélas ! – à une dérive présidentielle sur les problèmes de l'armée, de l'armement, de la défense nationale et de la souveraineté nationale. Vous l'avez noté dans votre livre. N'utilisez donc pas une argumentation à deux vitesses, selon qu'il s'agit d'un Président ou d'un autre ! Vous êtes trop fin constitutionnaliste, trop fin juriste, pour ne pas percevoir la faille de votre raisonnement, monsieur Mazeaud.

Mme Muguette Jacquaint et M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur Brunhes, ne reprenez pas votre plaidoyer et ne me citez pas avec quelque interpolation, comme disent volontiers les romanistes ! J'ai été professeur de droit romain, je sais donc de quoi je parle. Si j'ai dit tout à l'heure que la responsabilité en matière de défense faisait partie de la mission essentielle conférée au Président de la République par le peuple souverain, j'ai aussi précisé que cette responsabilité ne portait, à mon sens, aucunement atteinte aux prérogatives du Parlement. C'est au Gouvernement qu'appartient l'initiative de déposer un projet de loi. Je me suis fait remettre le document sur lequel nous délibérons : c'est bien un projet et le Parlement est tout à fait libre de le voter ou non. J'ai beau chercher ici le Président de la République, je ne le vois pas et ce n'est pas lui qui votera le projet. D'ailleurs, nos textes lui interdisent de venir dans cette enceinte.

M. Jean-Claude Lefort. Heureusement !

M. Pierre Mazeaud. L'équilibre des pouvoirs est donc parfaitement assuré.

J'ajoute que vous avez la possibilité, précisément parce qu'il y a un débat, de déposer ici des amendements, comme vous pourrez le faire à l'automne prochain, si cela vous fait plaisir. Cela montre bien que les prérogatives du Parlement sont totalement respectées telles quelles sont définies par l'article 34 de la Constitution – là, je vous l'accorde, vous avez fait une excellente lecture – qui confère effectivement au Parlement des pouvoirs en matière de défense.

Au-delà du mauvais procès que vous faites au Président de la République, je vous répondrai brièvement sur les trois points que vous avez invoqués pour justifier l'irrecevabilité du texte qui résulterait de la violation de la Constitution. Vous avez d'abord affirmé que nous étions en face d'une décision. Je ne vois là, quant à moi, qu'une simple proposition dans la mesure où, je le répète, c'est nous qui délibérons. Puisque vous refusez ce texte de programmation, vous voterez contre, mais par là même vous affirmez vos prérogatives de parlementaire.

Vous parlez d'une décision, je vous réponds qu'il s'agit d'une proposition et je vais utiliser un argument institutionnel pour vous le démontrer. C'est bien le Président de la République qui propose un référendum au peuple souverain.

M. Jean-Claude Lefort. C'est autre chose !

M. Pierre Mazeaud. Or, il n'en reste pas moins vrai que c'est bien une proposition qu'il fait puisque, de toute façon, c'est le peuple qui va trancher.

M. Jacques Brunhes. Après débat !

M. Pierre Mazeaud. Il en est de même en la matière, monsieur Brunhes, puisque c'est le Parlement et lui seul qui tranchera. Vous nous dites que le Parlement est tenu à l'écart. Je me demande alors ce que nous faisons ici !

M. Jean-Claude Lefort. Nous aussi !

M. Pierre Mazeaud. Et je vais jusqu'à me demander pourquoi vous êtes présent sur ces bancs si vous estimez que l'on n'a nullement besoin de nous. Votre présence est bien une sorte d'aveu que c'est au Parlement qu'il appartient de légiférer. Par là même, vous respectez la seule Constitution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Pierre Lellouche. Soyez cohérent, monsieur Brunhes ! Ne venez pas ! Restez chez vous !

M. Pierre Mazeaud. Ensuite, vous nous dites que la méthode est absurde, car le projet de loi de programmation est examiné au mois de juin alors que celui sur le service national ne viendra au Parlement qu'à l'automne. Mais nos textes prévoient que le Gouvernement est maître de l'ordre du jour !

M. Jean-Claude Lefort. Ça, on le savait !

M. Pierre Mazeaud. C'est un problème de calendrier, de procédure que vous évoquez. Cela n'a rien à voir avec la Constitution ! Il n'y a là rien d'anticonstitutionnel.

Enfin, sur le fond, vous nous dites que ce projet est totalement différent des lois de programmation antérieures. J'ai feuilleté la Constitution, que je croyais connaître, pour y trouver un élément nouveau, en vain ! Ce n'est pas parce qu'un texte est quelque peu différent des textes antérieurs, qu'il y a anticonstitutionnalité ! Il nous arrive d'ailleurs, par des textes nouveaux, d'en abroger de plus anciens. Vous l'avez fait vous-mêmes. Je ne vois pas ce que cela a d'anticonstitutionnel.

L'article 91, alinéa 4, de notre règlement, qui est l'élément fondamental en matière d'exception d'irrecevabilité, précise bien que l'objet de celle-ci est de « faire reconnaître que le texte proposé est contraire à une ou plusieurs dispositions constitutionnelles ». Or je ne vois aucune disposition de notre Constitution qui s'oppose à ce que le Gouvernement dépose un projet de texte, je vous demande donc naturellement, mes chers collègues, de rejeter purement et simplement cette exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Claude Lefort. Quel dommage qu'un tel talent soit au service d'une si mauvaise cause !

M. Pierre Lellouche. Venez au RPR, monsieur Lefort ! Rejoignez le talent !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Après le président Jacques Boyon, qui a déjà donné avec clarté certains éléments de réponse et de contradiction, après Pierre Mazeaud qui, avec la passion qu'on lui connaît, a apporté des réponses juridiques et constitutionnelles frappées au coin du bon sens, je souhaite intervenir à mon tour sur cette exception d'irrecevabilité opposée par M. Brunhes.

D'abord, quel est le sens politique de cette motion ? S'agit-il, monsieur Brunhes, comme vous avez semblé le faire, de remettre en cause le rôle du Président de la République en matière de défense ? Si tel est le cas, permettez-moi d'évoquer certains événements historiques que certains ont probablement en mémoire.

Le 14 janvier 1964, le général de Gaulle signait le décret organisant les forces aériennes stratégiques et confiant au Président de la République le pouvoir d'engager la force de frappe. Le 24 avril suivant, un député, François Mitterrand, interrogeait ici-même Georges Pompidou sur ce décret à l'occasion d'une question orale sans débat. S'appuyant sur l'article 34 de la Constitution évoquant les « principes fondamentaux de l'organisation générale de la défense nationale », ce député, François Mitterrand, entendait montrer que le général de Gaulle avait empiété sur le domaine législatif en définissant par un acte réglementaire un point aussi important pour notre défense que les conditions d'engagement du feu nucléaire.

Vingt ans plus tard, le 16 novembre 1983, devenu Président de la République, François Mitterrand affirmait pourtant, sans avoir modifié les textes constitutionnels ou réglementaires : « La pièce maîtresse de la stratégie de dissuasion en France, c'est le chef de l'Etat, c'est moi. »

M. Patrice Martin-Lalande. Il avait enfin compris !

M. Jacques Brunhes. Voilà la dérive présidentialiste !

M. le ministre de la défense. Entre ces deux dates, un consensus s'était dégagé sur les compétences constitutionnelles du Président de la République en matière de défense. Or, comme l'a si bien dit Pierre Mazeaud, vous contestez aujourd'hui et la loi et l'esprit qui est attaché aux pouvoirs du Président en matière de défense.

Si cette exception d'irrecevabilité tend à remettre en cause le rôle et la place du Président de la République en matière de défense, je vous renvoie, monsieur Brunhes, au texte de la Constitution et à près de quarante ans de pratique institutionnelle.

M. Jacques Brunhes. Lisez les conclusions de la commission Vedel !

M. le ministre de la défense. J'en faisais partie !

Si, au contraire, cette exception d'irrecevabilité reflète une interrogation d'ordre juridique, alors permettez-moi de vous confier mon incompréhension. Le chef de l'Etat, dont la Constitution affirme, dans son article 5, qu'il est le « garant de l'indépendance nationale », de « l'intégrité du territoire », et, dans son article 15, qu'il est le « chef des armées », qu'il préside les conseils de défense, n'était-il pas dans son rôle en proposant un nouveau modèle d'armée ? Je tiens d'ailleurs à rectifier la citation que vous avez faite tout à l'heure, monsieur Brunhes. Dans son allocution, le Président de la République a dit : « Je propose donc que le service national que nous connaissons aujourd'hui soit supprimé dès le 1^{er} janvier 1997 et qu'il cède la place à des volontariats tout en maintenant le principe d'un rendez-vous entre la nation et sa jeunesse ». Si vous faites des citations, faites-les jusqu'au bout ! C'est une proposition et non pas une décision comme vous avez semblé le dire.

La réduction de trois à deux du nombre de composants de notre dissuasion a été arrêtée par le Président de la République lui-même. Lui en faites-vous procès, monsieur Brunhes ?

L'enveloppe de 185 milliards de francs de la programmation a été fixée et annoncée par le Président de la République lui-même. Lui en faites-vous reproche ?

La professionnalisation sans loi de dégageant des cadres a été voulue par le Président de la République lui-même. Lui en faites-vous grief ?

En un mot, le chef de l'Etat est dans son rôle en fixant les grandes orientations de la réforme de notre outil de défense. Il fait des propositions qui sont traduites dans des projets de loi que le Gouvernement dépose sur le bureau des assemblées.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le ministre de la défense. Vous avez aujourd'hui l'occasion de discuter du premier volet de ce dispositif, à savoir le projet de loi de programmation militaire. Faites-le ! Ne vous réfugiez pas derrière des arguties juridiques pour ne pas débattre.

Le Gouvernement est dans son rôle en élaborant un projet de loi. Il sera dans son rôle en vous proposant un projet de loi de réforme du service national au mois d'oc-

tobre prochain. Si ces lois sont adoptées, et seulement si elles le sont, la professionnalisation des armées pourra être mise en œuvre. Ce seront alors des décisions d'organisation interne des armées qui fixeront la réduction de leur format, le regroupement d'unités, les changements de structures ou encore le remplacement par des professionnels de certains spécialistes actuellement issus de la conscription.

Toutes ces mesures relèvent du chef de l'Etat, en qualité de « chef des armées », et du Premier ministre, qui est « responsable de la défense nationale ». Vous le voyez, monsieur Brunhes, c'est un bien mauvais procès dans lequel vous vous engagez. Sauf à remettre en cause la lettre de la Constitution et la pratique constitutionnelle, et à avoir la nostalgie d'une critique systématique de la Constitution de la V^e République, je pense que vous devriez renoncer à votre exception d'irrecevabilité car la défense de notre pays mérite mieux que ce débat sur une motion de procédure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Muguette Jacquaint. elle aurait surtout mérité mieux que ce projet !

M. le président. Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité.

(*L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.*)

Question préalable

M. le président. J'ai reçu de M. Laurent Fabius et des membres du groupe socialiste une question préalable, déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Paul Quilès.

M. Paul Quilès. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pourquoi présenter aujourd'hui une nouvelle loi de programmation militaire ? Telle est bien la question que la représentation nationale doit se poser avant même d'envisager toute discussion sur le texte qui lui est présenté.

Tout d'abord, je voudrais faire remarquer que nous nous trouvons dans une situation étonnante, voire cocasse, où, pour la première fois depuis le début de la V^e République, un engagement important pris par une majorité – la loi de programmation militaire 1995-2000 – doit être abandonné par la même majorité deux ans plus tard !

M. Yves Nicolin. C'est mieux que de ne pas prendre d'engagement du tout !

M. Paul Quilès. Que s'est-il donc passé d'extraordinaire ? Le contexte géostratégique aurait-il changé ? Absolument pas, et c'est vous-même qui le dites, monsieur le ministre, en affirmant, dans le rapport d'orientation que vous nous avez remis le 20 mars, que « la planification retenue par le Gouvernement tire toutes les conséquences du bouleversement stratégique intervenu en 1990 ».

Vous y précisez également que « les principales conclusions résultant de l'analyse stratégique faites par le Livre blanc sont toujours valables ».

Il s'agit, chacun l'aura compris, du Livre blanc sur la défense de 1994, rédigé à la demande de M. Balladur. Le projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui indique clairement que « les analyses politiques et stratégiques du Livre blanc de 1994 » sont « confirmées ».

Alors, pourquoi cette nouvelle loi ? Aurait-elle seulement pour objet d'entériner le fait que la loi de programmation 1995-2000, qui prévoyait 613 milliards de francs de crédits d'équipement, n'a pas été respectée ? Loin s'en faut ! Vous nous affirmez que, cette fois-ci, la programmation sera scrupuleusement suivie. Comment le croire, lorsque l'on sait que le montant des crédits risque d'être amputé, dès l'exécution du budget 1997, de 10 à 15 p. 100 ?

La contrainte financière semble bien, en effet, la cause déterminante de l'abandon de la loi de programmation 1995-2000. Je ne conteste pas qu'il faille ajuster le budget de la défense au nouveau climat international, où le risque d'agression militaire à l'encontre de notre pays est faible, en tout cas à court terme. Je noterai au passage qu'il est étonnant, pour ne pas dire plus, de voir M. Chirac – partisan d'un budget de la défense de 4,5 p. 100 du produit intérieur brut, il y a quelques années, ce qui ferait aujourd'hui 90 milliards de plus ! – se faire l'apôtre d'une réduction de ce budget. Étrange retournement...

Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, cette contrainte financière n'a pas été prise en compte de la meilleure façon. C'est M. Darrason lui-même, rapporteur de notre mission d'information sur le service national, qui a estimé, lors de la présentation de son rapport, que « les contraintes budgétaires ont rigidifié l'analyse du Gouvernement ». Même si le style du propos est très diplomatique, la critique est forte et pertinente. Les considérations financières constituent bien la raison principale de ce projet de loi, mais vous ne le dites pas.

Par contre, vous laissez entendre, depuis la déclaration du Président de la République du 22 février, que la décision de la professionnalisation totale de nos armées implique l'abandon du service national volontaire – donc du service militaire – et que, par conséquent, il faut tirer les conséquences de cette décision en termes financiers. Telle serait, selon vous, la raison du projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui.

Cette justification n'en est pas une et elle a d'ailleurs été rejetée à plusieurs reprises par de nombreux députés, membres de la mission d'information sur le service national, quelle que soit leur appartenance politique.

Comment peut-on affirmer, comme vous le faites dans la publicité de votre ministère parue dans l'ensemble de la presse il y a quelques jours, que le Président de la République a « annoncé la suppression du service national obligatoire », que « les jeunes gens nés avant le 1^{er} janvier 1979 effectueront » – au futur et non pas au conditionnel – « leur service dans les conditions actuelles », que « les autres pourront », – et non pas « pourraient » – « à la suite du rendez-vous citoyen », réforme par conséquent acquise, « choisir l'une des modalités du nouveau service volontaire » ?

Il s'agit donc non pas d'une proposition, comme je l'ai entendu dire il y a un instant à cette tribune, mais bel et bien d'une décision, d'ores et déjà rendue publique dans cette publicité largement diffusée par votre ministère. Et je sais que bon nombre de députés, quelle que soit leur appartenance politique, ont été choqués par la procédure que vous avez suivie, se sont indignés de cette méthode.

Notre président lui-même, M. Séguin, samedi dernier, devant le Parlement des enfants, n'a pas manqué, si j'en crois la presse en l'absence de compte rendu analytique, de rappeler au Gouvernement que « le nouveau service national n'existe pas, quoi qu'on ait pu dire ». Alors, je prie notre président de séance de bien vouloir demander

en mon nom à M. le président de l'Assemblée nationale ce qu'il compte faire devant un pareil détournement de nos institutions.

Aucun démocrate, attaché à notre loi fondamentale et aux droits du Parlement, ne peut accepter une telle démarche. Aurait-on aboli, sans nous en avoir informés, l'article 34 de la Constitution, qui donne à la loi la responsabilité de déterminer « les principes fondamentaux de l'organisation générale de la défense nationale » ?

Aurait-on oublié que le même article 34 confie au Parlement le rôle de fixer les règles concernant « les sujétions imposées par la défense nationale aux citoyens en leur personne et en leurs biens » ? L'existence ou la disparition d'un service national obligatoire entre totalement dans le cadre de l'article 34. Cela est tellement vrai que c'est le Parlement qui aura à se prononcer sur cette question. Le problème est qu'il ne le fera que dans cinq ou six mois, alors que, si l'on vous suit, la programmation des dépenses militaires pour les six prochaines années aura déjà été votée par la représentation nationale.

Je le dis solennellement, la méthode est absurde : imaginez-vous, imaginez-vous, mes chers collègues, les conséquences d'un vote du Parlement, à l'automne prochain, en contradiction avec la loi de programmation militaire et avec les annonces du Président de la République ? On m'objectera que celui-ci dispose d'une majorité indiscutable et que le résultat est donc acquis d'avance. Dans ce cas, à quoi sert le Parlement, à quoi sert notre assemblée ? Il faut immédiatement revoir nos institutions et transformer le Parlement en simple chambre d'enregistrement des décisions présidentielles !

M. Guy Teissier. Vous faisiez pareil !

M. Paul Quilès. A supposer que ce soit vrai, je croyais qu'avec vous, les choses allaient changer !

Sur un sujet aussi grave pour l'avenir, aussi sérieux pour le fonctionnement de la défense nationale, on ne peut se satisfaire de votes automatiques ou guidés par de simples considérations tactiques. Le Livre blanc de 1994, qui sert de base, paraît-il, à cette loi de programmation, estimait que le service national obligatoire – essentiellement militaire – était bien adapté aux missions des armées et aux moyens que la nation entend y consacrer. Il y était présenté comme le gage de l'attachement des citoyens à leur défense et comme un « facteur de cohésion sociale ».

La plupart des témoignages recueillis au cours des auditions auxquelles a procédé notre mission d'information sont allés également dans ce sens. La nécessité de maintenir un lien entre l'armée et la nation a clairement été exprimée et ce n'est évidemment pas le « rendez-vous citoyen » d'une semaine – sorte de *check-up* médico-social – qui pourra répondre à cette exigence.

Toutes ces réactions montrent bien qu'on ne peut considérer que le débat au Parlement sur l'avenir du service national sera un débat de pure forme ou une simple discussion technique visant à définir les modalités d'application d'une décision prise par ailleurs et déjà intégrée dans une loi de programmation promulguée par le Président de la République. Ce sera un vrai débat de fond, un de ces débats, comme il y en a un ou deux par législature, sur les grands principes de fonctionnement de notre République, un de ces débats qui font honneur au Parlement.

Il faut donc que les choses soient dites clairement : si nous discutons aujourd'hui de ce texte, avec pour objectif de le voter, ce serait tout simplement un acte qui

bafouerait les droits du Parlement, nos propres droits, monsieur le président, mes chers collègues, ceux que nous confère la Constitution. Et qu'on ne vienne pas me dire que le Président de la République a tous pouvoirs en la matière, parce qu'il est, en vertu de l'article 15, le chef des armées ! Nous respectons ses fonctions et ses prérogatives, mais celles-ci ne l'autorisent en aucune façon à empiéter sur le rôle du Parlement. Le Président ne doit pas oublier que s'il est le chef des armées, celles-ci constituent l'outil principal de notre défense, dont les principes fondamentaux sont déterminés par le Parlement et non par lui-même ou par le Gouvernement.

Telle est la raison essentielle pour laquelle je vous demande, mes chers collègues, de ne pas débattre de ce texte aujourd'hui.

Une autre conséquence de la situation dans laquelle nous nous trouverions si cette loi de programmation était votée serait l'étrange coexistence d'une loi abrogeant de fait le service national obligatoire et de l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de notre défense, entièrement construite autour de l'obligation du service militaire et dont l'article 43, qui organise la mobilisation générale, se fonde sur l'existence d'un service militaire auquel ont est « appelé ».

On le voit, la confusion dans les réflexions préalables à l'élaboration de ce projet de loi est grande. Elle concerne à la fois le domaine des principes démocratiques, celui de l'organisation de notre défense et celui de son financement : j'y viendrai dans un instant.

La même confusion règne en matière de défense européenne, où les incertitudes actuelles sont telles qu'on ne voit pas comment il serait possible de programmer nos dépenses militaires de façon pertinente avant d'avoir fixé clairement le cadre futur de nos alliances. Là encore, comment se fait-il qu'aucun débat de fond n'ait eu lieu sur un sujet aussi essentiel ?

La moindre des choses, alors que l'on remet en cause une ligne qui était celle de la France depuis trente ans, aurait été de solliciter l'avis de la représentation nationale. Ce n'est malheureusement pas ce que nous constatons. Depuis six mois, le Parlement, malgré quelques mini débats ici ou là, est tenu à l'écart de ce qu'il faut bien appeler un véritable changement de cap.

Si ce débat avait eu lieu plus tôt, monsieur le ministre, je vous aurais dit que, contrairement à la ligne que vous suivez, le maintien de la spécificité française par rapport à l'OTAN n'est pas moins nécessaire aujourd'hui qu'hier, même si cette spécificité remplit désormais une fonction différente et si elle revêt des formes adaptées à la nouvelle donne. Il y a trente ans, au moment de la sortie de l'organisation militaire, il s'agissait de sauvegarder l'autonomie de décision de la France. Aujourd'hui, il s'agit de préserver les chances de faire émerger une défense européenne.

Doit-on alors considérer que la poursuite de la construction d'une identité européenne en matière de défense, travail de longue haleine qui n'en est qu'à ses prémices, a perdu de son bien-fondé ?

Evidemment non, car même si la menace globale ou sa perception a décliné, c'est pour l'Union une question de souveraineté autant que de sécurité : l'Europe a désormais le choix entre rester une entité géopolitique défendue par d'autres ou se doter d'une vraie capacité de défense.

Votre démarche suscite plus de questions qu'elle n'autorise de réponses. Voici quelques exemples de ces questions.

Qu'est-ce qui a dicté ce changement de cap ? S'est-on brusquement avisé que la politique suivie jusqu'ici n'était pas la bonne ? Que l'OTAN aurait à ce point changé de nature que la France pourrait désormais y faire prévaloir ses vues de l'intérieur ? Qu'il serait désormais impossible de construire une identité européenne de défense hors de son giron ? Si oui, il faut le dire et ouvrir un débat. Si non, quels sont les objectifs poursuivis ?

Pourquoi avoir choisi ce moment ? Alors qu'aucune pression particulière ne s'exerçait sur nous. Alors surtout que les Américains, forts de leur privilège d'unique grande puissance, affirment à chaque instant leur volonté d'hégémonie, qu'ils se préparent à réduire le rôle des Européens en Bosnie à celui de supplétifs, et que la perspective de leurs élections ne les prédispose pas aux concessions.

Jusqu'où ira le retour de la France dans l'organisation militaire ? On nous a annoncé le retour au comité militaire, l'instauration du dialogue sur le nucléaire. Et après ? Le Gouvernement le sait-il lui-même ? A-t-il fixé des limites à ne pas franchir ? Est-il certain de ne pas avoir mis le doigt dans un engrenage qui l'entraînera progressivement au-delà de ce qui était prévu, au risque d'affecter notre dissuasion ?

Est-ce ainsi qu'on entend faire progresser la défense européenne ? Officiellement, votre but est de contruire une défense européenne au sein de l'OTAN. Pour cela, vous avez amorcé un retour dans la structure militaire intégrée, qui ira – j'en prends date – jusqu'à son terme. Vous espérez que ce geste de bonne volonté sera salué à sa juste valeur par les Américains, qui laisseront en retour à la France et à l'Europe les clés de l'OTAN. Mais croyez-vous vraiment que les Etats-Unis soient disposés à laisser l'Europe se doter d'une autonomie stratégique qui la conduirait à prendre des décisions par elle-même dans le domaine militaire ? En attendant, où en est-on du processus de fusion entre l'Union et l'UEO ? Que comptent-on faire de l'Eurocorps, devenu opérationnel depuis la fin de l'année dernière ?

Croit-on que nous allons mobiliser nos partenaires européens en nous alignant sur les vues américaines ? La défense européenne est une ambition française. On sait bien que la pente naturelle de nos partenaires est de s'accommoder de la protection américaine. Nous ne les avons tirés de leur inertie qu'au prix d'efforts redoublés et parce que le Chancelier Kohl avait assez confiance dans le Président Mitterrand pour faire route avec lui. Mais leur naturel reviendra au galop si la France fait mine de rentrer dans le rang. Or c'est bien comme un signal de démobilitation que la décision française a été perçue dans les capitales européennes.

M. Pierre Lellouche. C'est exactement l'inverse !

M. Paul Quilès. Enfin, est-ce ainsi que l'on compte maintenir l'influence de la France dans les affaires du monde ? Il ne s'agit pas que de sécurité, mais bien aussi d'influence globale. Si la France renonce à sa singularité, c'est qu'elle n'a plus les moyens financiers d'être une puissance militaire autonome : c'est ce que l'on peut lire sous la plume des commentateurs étrangers. Mais si nous devons partager notre souveraineté militaire, ne valait-il pas mieux se réserver de le faire, le moment venu, au profit de l'Union, plutôt que de la dilapider dans une organisation où les Américains n'accepteront qu'en apparence de se dépouiller d'une partie de leur pouvoir, ce qui, de leur point de vue de puissance, est bien compréhensible ?

Je vous l'ai dit hier, monsieur le ministre, l'accord de Berlin risque d'être un accord de dupes, puisque toute décision d'intervention par le biais de l'UEO sera soumise à l'autorisation unanime du Conseil Atlantique – ce qui correspond bien à un droit de veto de fait des Etats-Unis – et que le prééminence américaine dans le commandement allié en Europe n'est pas remise en cause.

Cette « européenneisation de l'OTAN », qui n'a pas grand-chose à voir avec une défense européenne, conduit en réalité à faire des Etats-Unis le seizième membre de l'Union Européenne, dès lors qu'il s'agira de décisions concernant la défense. Ce n'est pas ainsi que se forgera l'identité de l'Europe !

M. Pierre Lellouche. Caricature !

M. Paul Quilès. La vraie question qu'il faut se poser est qui n'a pas été posée publiquement est la suivante : les intérêts de la sécurité des Européens sont-ils obligatoirement identiques à ceux des Américains ?

La réponse se lit à travers l'histoire. Elle a pour nom, par exemple, « riposte graduée », cette doctrine honnie par nos amis allemands,...

M. Pierre Lellouche. Ah ? C'est nouveau, ça vient de sortir !

M. Paul Quilès. ... qui explique d'ailleurs leur sentiment antinucléaire, puisqu'elle envisageait tout simplement une guerre nucléaire limitée au territoire allemand pour éviter le recours aux missiles stratégiques... sur les territoires américains et russes.

Demain, nous aurons deux cas de figure.

Soit les Américains estiment qu'il faut intervenir mais ils considèrent que leur engagement serait impopulaire au plan intérieur. Ce sera probablement le cas pour la Bosnie et certainement dans d'autres situations. La nouvelle configuration de l'OTAN permettra alors aux Américains de mener une politique par procuration sans avoir à en payer ni les coûts humains ni les coûts financiers.

Soit il y aura divergence d'intérêt de sécurité entre Européens et Américains, cas peu probable aujourd'hui, mais qui pourrait survenir sur la rive sud de la Méditerranée ou au Proche-Orient. Alors l'expression européenne serait ligotée et on reviendrait en quelque sorte à l'époque de l'opération de Suez ! L'histoire est décidément un éternel recommencement...

Voilà monsieur le ministre, de fortes préoccupations, qui ne peuvent pas être passées sous silence au moment où vous nous présentez une loi de programmation militaire, qui doit être la traduction financière d'une politique de défense, dont malheureusement nous ne connaissons pas toutes les composantes.

Mais il y a d'autres raisons pour lesquelles ce projet de loi ne peut être examiné aujourd'hui. Je veux parler de la confusion qui règne dans les chiffres qui nous sont présentés.

Il ne suffit pas que le Président de la République s'engage personnellement pour que le chiffre magique de 185 milliards de francs de dépenses militaires soit garanti. Regardez ce qui s'est passé au cours des dernières années : l'écart entre le chiffre présenté au Parlement et les dépenses réelles est éloquent. Je note au passage que l'économie de 20 milliards de francs par an annoncée ici ou là est fictive puisqu'elle correspond à une économie par rapport à la précédente loi de programmation et non par rapport au budget effectivement dépensé.

Pour en revenir à l'enveloppe financière qui figure dans votre projet de loi, j'affirme ici que nul n'est aujourd'hui capable de prendre le moindre engagement sur la fiabilité

du chiffre de 185 milliards de francs. Les implications financières de la suppression du service national obligatoire sont en effet mal définies et notre mission d'information l'a abondamment souligné. Un certain nombre de charges sont évacuées hors du ministère de la défense, sans que l'on sache très bien si cela sera possible. Plusieurs postes sont incorrectement appréciés ou tout simplement sous-estimés.

Prenons l'exemple du départ de 15 000 officiers et sous-officiers à programmer d'ici à 2002. Ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, il n'y aura pas de loi de dégageant des cadres, mais, comme la situation économique générale et le marché de l'emploi n'incitent guère au départ, il faudra bien trouver des solutions. Vous nous parlez d'accès privilégié à la fonction publique civile, mais j'aimerais savoir ce qu'en pensent vos collègues, celui des finances et ceux des autres départements ministériels, à qui on a demandé de ne pas remplacer 20 000 à 25 000 fonctionnaires chaque année !

M. Paul Mercieca. Eh oui !

M. Paul Quilès. On évoque aussi le recours au « pécule » pour inciter au départ. Or nous avons entendu le ministre belge de la défense expliquer devant notre mission d'information que, pour être vraiment stimulant, ce pécule devrait atteindre trois à quatre années de rémunération. Je ne suis pas certain que vous ayez la capacité financière de dégager les sommes nécessaires, lorsque j'examine ce que vous appelez le « fonds d'aide à la professionnalisation », doté de 9,1 milliards de francs – soit 1,5 milliard de francs par an – qui doit couvrir non seulement le pécule et l'incitation au départ, mais aussi l'aide à la mobilité, la sous-traitance, l'amélioration de la rémunération des engagés, les moyens additionnels destinés aux réserves et au recrutement de militaires du rang.

A ces incertitudes, il faut ajouter celle qui provient de la restructuration de l'industrie de défense, dont on ne perçoit pas encore tous les contours, même s'il se confirme – le chiffre est souvent avancé – qu'elle se traduira par la disparition de 50 000 emplois dans les prochaines années. Or la mise en rapport des crédits affectés au « fonds d'adaptation industrielle » et du nombre d'emplois qui seront supprimés à la DCN et au CEA montre que c'est pratiquement 1 milliard de francs qui devra être mobilisé pour 1 000 emplois supprimés. Un calcul simple fait apparaître qu'il faudra donc injecter quelque 50 milliards de francs pour la restructuration de notre industrie de défense. Si l'Etat doit intervenir, il est certain que cela se fera au détriment des dépenses d'équipement, c'est-à-dire du titre V. Une telle incertitude est évidemment très dommageable à la crédibilité de la programmation qui nous est présentée.

Sa crédibilité est aussi affectée par l'hypothèse de réduction des coûts du matériel que vous fixez à 30 p. 100. Un objectif aussi ambitieux ne serait possible que si l'on réformait de fond en comble l'outil industriel et son mode de fonctionnement, ce qui ne peut pas se faire avec des programmes en phase d'industrialisation ou qui vont l'être prochainement. De plus, il y a une contradiction à vouloir en même temps réduire fortement les coûts et diminuer les délais de réalisation, alors que l'on étale les programmes et que l'on réduit les cibles ! L'objectif de baisse de 30 p. 100 a donc peu de chances d'être atteint, ce qui rend inexact le contenu du titre V qui nous est annoncé.

Ma dernière remarque concerne la période de transition entre l'actuel service national obligatoire et le futur régime du volontariat, transition qui doit s'échelonner sur

six ans. C'est aussi la durée de la loi de programmation. On nous dit que les jeunes ne feront plus leur service militaire à partir du 1^{er} janvier 1997. Je ne reviens pas sur mes commentaires concernant le caractère de cette annonce, que je ne considère pas personnellement comme une décision. En faisant néanmoins cette hypothèse, il restera près d'un million et demi de jeunes déjà recensés et sursitaires qui continueront à alimenter les armées jusqu'en 2002.

Il est aisé d'imaginer la difficulté à faire fonctionner un système aussi inégalitaire et je suis convaincu, et je sais ne pas être le seul ici, que la période de transition durera moins de six ans. Cela se traduira par d'inévitables surcoûts, puisqu'il faudra recruter et réaménager les casernes plus rapidement que prévu.

Voilà, mes chers collègues, toute une série d'interrogations et d'analyses qui doivent nous conduire à refuser d'examiner aujourd'hui ce projet de loi de programmation militaire. Il ne me semblerait pas sérieux de délibérer dans un tel climat de confusion sur un texte aussi important, marqué par beaucoup trop d'inexactitudes et d'approximations.

J'ai également montré que le vote de ce texte entérinerait une conception bien restrictive – en tout cas pas conforme à notre Constitution – du rôle du Parlement. La continuation du processus engagé depuis quelques mois en matière de définition de notre politique de défense risque, si l'on n'y prend garde, de porter atteinte au consensus indispensable dans ce domaine, ce qui serait très regrettable.

J'espère que c'est en pensant à cela et à l'avenir de notre défense nationale que chacun votera sur la proposition que je vous sou mets de ne pas délibérer aujourd'hui sur ce projet de loi de programmation militaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Je préciserai d'emblée que, comme pour l'exception d'irrecevabilité, la commission de la défense n'a pas adopté la question préalable qui vient d'être défendue. J'ai déjà exposé les raisons pour lesquelles la commission, après s'être demandé s'il était opportun de débattre d'abord de la programmation, a estimé qu'il y avait non seulement lieu de délibérer mais urgence à le faire.

Sur le fond, je ne reviendrai pas sur les arguments constitutionnels que vous avez développés, monsieur Quilès. Nous avons eu l'occasion, le président Mazeaud, le ministre et moi-même, de dire ce que nous en pensions et de les écarter.

Néanmoins, je suis surpris que, compte tenu des responsabilités que vous avez exercées, en particulier au ministère de la défense, vous vous étonniez que des circonstances puissent amener la majorité à discuter d'une nouvelle loi. C'est simplement que les circonstances ont changé : nous ne sommes plus aujourd'hui exactement dans la même situation qu'il y a deux ans. Ni le Gouvernement ni la majorité ne remettent en cause les analyses du Livre blanc de 1994 sur l'évolution du monde géostratégique et les différentes menaces.

En revanche, nous savions très bien au moment du vote de la précédente loi de programmation que toutes les conséquences du Livre blanc n'avaient pas été tirées, et que pour le nucléaire, notamment, les remarques restaient un peu floues puisqu'à l'époque il n'y avait pas coïncidence de vues entre le Président de la République et la majorité parlementaire.

Aujourd'hui, les choses ont évolué et plusieurs raisons nous amènent à discuter et à voter une nouvelle programmation. D'abord, nous tirons toutes les conséquences du Livre blanc. Ensuite, le contexte budgétaire et financier a changé. Du reste, une telle décision n'est pas propre à la France. La quasi-totalité des pays d'Europe ont en effet revu à la baisse leurs efforts en matière d'équipement et leur budget.

M. Paul Mercieca. C'était déjà vrai il y a deux ans !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. La France n'échappe donc pas à la règle.

Enfin, nous avons constaté que l'écart entre les capacités du service national et les besoins de nos armées, ou les besoins de la France en général en ce qui concerne les formes civiles du service, n'avait cessé de se creuser. Sommes-nous les seuls à l'avoir constaté ? Non, un certain nombre d'autres pays viennent de renoncer au service national ...

M. Jean-Claude Lefort. Pas l'Allemagne !

M. Guy Teissier. Ça va venir, monsieur Lefort !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. ... la Belgique, les Pays-Bas ; ...

M. Jean-Claude Lefort. Saint-Marin ! *(Rires sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. ... j'ai même cru comprendre qu'en Russie le président Eltsine avait annoncé la fin du service national. Les Espagnols, les Italiens s'interrogent et il est vraisemblable qu'ils suivront notre évolution.

M. Jean-Claude Lefort. Et les Allemands ?

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Quant aux Allemands, monsieur Lefort, je pense qu'ils seront eux aussi amenés à se poser la question.

M. Jean-Claude Lefort. L'ont-ils déjà décidé ?

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. C'est à moitié fait !

M. Pierre Lellouche. Les Allemands sont déjà dans un système de volontariat !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Comment pourraient-ils faire autrement alors que 55 p. 100 des jeunes soumis au service militaire se disent objecteurs de conscience pour faire non pas un service militaire mais un service civil ?

M. Guy Teissier. Tout à fait !

M. Jacques Boyon, président de la commission, rapporteur. Voilà ce que je souhaitais vous répondre, monsieur Quilès. En fait, plus je vous écoutais, plus j'entendais les questions tout à fait pertinentes que vous posiez notamment sur l'Europe, et plus il me semblait urgent de délibérer et donc de ne pas voter cette question préalable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur Quilès, je vais reprendre point par point votre intervention car vous avez utilisé des arguments qui parfois se contredisaient.

Vous prétendez tout d'abord qu'il n'est pas possible de discuter la loi de programmation militaire tant que nous n'aurons pas délibéré sur le service national.

M. Georges Sarre. C'est logique !

M. le ministre de la défense. Je pense exactement l'inverse. Je considère en effet que les moyens ne doivent pas dominer les fins.

M. Pierre Forgues. C'est vous qui êtes incohérent, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. Nous vous proposons de passer de l'armée de conscription à l'armée professionnelle.

M. Pierre Forgues. Ce n'est pas dans la loi de programmation !

M. Didier Boulaud. A l'armée de métier ! Appelez un chat un chat !

M. le ministre de la défense. En conséquence, nous serons amenés à nous poser le problème de l'évolution du service national. C'est là pure logique. On ne va pas modifier le service national, et parce que le service national est modifié...

M. Pierre Forgues. C'est donc fait !

M. Jean-Claude Lefort. Vous mettez la charrue devant les bœufs !

M. le ministre de la défense ... revoir le format de nos armées ! Ce serait une doctrine de défense qui dépendrait d'un moyen de mobilisation, d'appel ou de volontariat, alors qu'en réalité la mobilisation, la conscription ou le volontariat doivent dépendre des besoins de nos armées.

M. Pierre Lellouche. Mais bien sûr ! M. Quilès a soulevé un faux débat, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée est aujourd'hui saisie de l'évolution de l'armée de conscription vers l'armée professionnelle.

M. Pierre Forgues. Qui a décidé de cette évolution ?

M. le ministre de la défense. Si vous choisissez la professionnalisation des armées,...

M. Didier Boulaud. Une armée de métier !

M. le ministre de la défense. ... la question du service national se trouvera posée.

M. Didier Boulaud. Vers une armée de métier !

M. Guy Teissier. Non professionnelle !

M. le ministre de la défense. Il s'agira bien d'une armée professionnelle puisque, dans le format proposé aujourd'hui par le Gouvernement, la présence de volontaires aux côtés d'engagés témoignera de la persistance d'un cordon ombilical entre la nation et l'armée. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. Paul Mercieca. Moins de 10 p. 100 !

M. Didier Boulaud. Il ne sera pas long ce cordon ! Un cordon de souris !

M. le ministre de la défense. Sur ce premier point, monsieur Quilès, votre logique ne tient pas.

Vous avez par ailleurs joué les effarouchés parce que le Gouvernement a fait passer une annonce dans la presse. Mais avant de critiquer telle ou telle initiative, il est bon de se souvenir du passé.

M. Didier Boulaud. C'est trop facile !

M. Hervé Novelli. C'est surtout une réalité qui vous déplaît, monsieur Boulaud !

M. Yves Nicolin. Eh oui, il faut assumer, monsieur Boulaud !

M. le ministre de la défense. Reprenez donc, monsieur Quilès, toutes les annonces publiées de 1981 à 1988 par des ministres socialistes. Moi, en tout cas, je ne leur ai jamais reproché cette pratique.

M. Pierre Forgues. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de la défense. Je pense en effet que, dans une démocratie moderne, il convient d'utiliser les moyens modernes d'information.

M. Paul Quilès. Un mot, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. Monsieur Quilès, je vous ai écouté jusqu'au bout. Laissez-moi maintenant répondre à vos arguments.

Selon vous, le contenu de cette annonce serait en contradiction avec le respect des droits du Parlement. Je vous demanderai d'abord d'en relire la dernière phrase. N'est-il pas indiqué que ce projet de réforme sera soumis à l'automne au vote du Parlement ?

M. Hervé Novelli. Exactement !

M. le ministre de la défense. Vous vous êtes également effarouché de l'emploi du futur. Mais c'est tout simplement parce que nous avons repris le texte de l'annonce du Président de la République.

M. Paul Quilès. Non !

M. le ministre de la défense. Depuis quand le Président de la République s'exprime-t-il au conditionnel ? Le Président de la République propose. A vous ensuite d'accepter ou de refuser ces propositions.

M. Paul Quilès. Monsieur le ministre, permettez-moi de vous interrompre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Quilès, laissez-moi finir.

Troisième point, vous parlez de publicité. Il s'agit en fait d'information.

M. Jean-Claude Lefort. Non, c'est de la pub !

M. le ministre de la défense. La jeunesse de France a le droit de savoir ce qu'elle fera à partir du 1^{er} janvier 1997. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*)...

M. Jean-Claude Lefort. Mais ce n'est pas décidé !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, écoutez le ministre !

M. le ministre de la défense. ... si le Parlement vote, en octobre ou novembre prochain, la réforme du service national.

Quand on a pensé que le Président de la République allait peut-être utiliser la procédure du référendum pour le service national, j'ai entendu dans certains cénacles les mêmes cris d'orfraie. Ceux qui déchiraient leurs vêtements et se couvraient la tête de cendre en criant à la violation de la Constitution viennent aujourd'hui nous dire qu'il est nécessaire de recourir au référendum !

M. Pierre Lellouche. Les mêmes !

M. le ministre de la défense. Ceux-là mêmes qui, il y a trois mois, affirmaient qu'une telle procédure n'était pas constitutionnelle !

Après le président de la commission de la défense, je rappellerai simplement que nous avons engagé un débat. Certes, je le reconnais, celui-ci a provoqué l'étonnement d'un certain nombre d'entre vous. Il est vrai qu'il a eu du mal à démarrer au début. Il y a eu d'abord une période d'expectative. Puis, peu à peu, parce qu'il s'agit d'un sujet de société, qui concerne l'intégration sociale et qui est au cœur de notre République, les communes, les centres socioculturels, les associations de jeunes (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste*) nous ont fait connaître leur point de vue.

M. Jean-Claude Lefort. C'est faux !

M. le ministre de la défense. Plus de 10 000 communes...

M. Jean-Claude Lefort. Mais non !

M. le ministre de la défense. Laissez-moi parler !

Plus de 10 000 communes ont répondu.

M. Jean-Claude Lefort. Peut-on avoir la liste ?

M. le ministre de la défense. Elles nous ont transmis le sentiment des jeunes, des anciens combattants, des officiers de réserve.

M. Jean Tardito. Quelle proportion de la population cela représente-t-il ?

M. le ministre de la défense. Nous tenons ces documents à votre disposition.

Comment pouvez-vous nier le débat démocratique moderne qui s'est ainsi instauré, alors que vous réclamez, et à juste titre, à longueur de temps de tels débats ?

Mesdames, messieurs, c'est au cours des travaux de la mission parlementaire, en commission de la défense, ici et au Sénat, qu'est née la proposition qui est aujourd'hui au cœur du débat. Car au départ, je l'ai dit dans mon propos introductif, je le répète, on pensait au volontariat ou à l'obligation, mais personne n'avait véritablement construit un système associant période obligatoire et ouverture sur le volontariat.

Nous avons pris conscience de cette proposition, et de l'attachement des Français au lien entre l'armée et la nation, entre la nation et les citoyens, nous avons compris aussi, notamment devant l'engouement des jeunes en faveur des œuvres caritatives ou des ONG qu'une force de générosité et de disponibilité était prête à se mobiliser dans le cadre du volontariat.

Le simple fait que vous ayez formulé ces remarques, monsieur Quilès, montre que vous avez envie de délibérer de ces sujets dans cet hémicycle. Pourquoi donc voulez-vous nous empêcher de le faire ? Je suis prêt à débattre, ce soir, demain, après-demain et au-delà si nécessaire pour savoir s'il faut réaliser la professionnalisation, comment on va faire évoluer le format des armées et à quel rythme. Ce sont les réponses à ces questions que nous vous demandons d'inscrire dans la loi de programmation, dans le cadre des procédures législatives.

M. Paul Quilès. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*).

M. le ministre de la défense. J'aimerais aborder le second point de votre intervention qui concernait l'Europe.

M. Paul Quilès. Vous dites vouloir que l'on débattre, mais vous ne voulez pas de débat !

M. le ministre de la défense. Si, vous répondrez après ! Tous débat a ses règles, vous le savez puisque vous avez été ministre comme moi.

M. le président. Vous aurez la parole ensuite, monsieur Quilès. Je ne peux pas obliger le ministre à s'interrompre !

M. Pierre Lellouche. Vous avez déjà parlé quarante minutes, monsieur Quilès !

M. le ministre de la défense. Pour ce qui est de l'identité européenne de défense, je comprends très bien pourquoi vous manifestez un esprit chagrin. Vous êtes, en effet, et c'est tout à votre honneur, de ces hommes politiques qui, depuis des années, je pourrais même dire depuis des décennies, se battent pour que l'Europe émerge, s'affirme, s'incarne, pour que l'Europe ait une identité politique. Or, pour cela, il est indispensable qu'elle puisse avoir une identité de défense.

Même si je conçois votre passion sur ce sujet, je voudrais que vous gardiez un peu d'objectivité. Ne critiquez donc pas les GFIM, car cela revient à critiquer un Président de la République que vous avez soutenu de toutes vos forces, François Mitterrand, puisqu'il a été de ceux qui ont milité en faveur de leur création. Chacun sait, en effet, encore plus aujourd'hui qu'hier que leur création est le meilleur moyen d'engager la rénovation de l'Alliance atlantique, laquelle sera également facilitée par l'affirmation de l'identité européenne de défense. La politique suivie en la matière par le Président de la République, par le Gouvernement et par le ministère de la défense tend à faire en sorte que cette identité s'incarne le mieux possible dans cette alliance.

Sur ce sujet il est indispensable que s'affirme le consensus que vous avez vous-même évoqué dans votre conclusion et j'y viendrai. Il est bien évident que la France n'arrivera à défendre ses intérêts vitaux que si elle en a les moyens. Or on se rend bien compte que cela ne sera désormais possible que dans une déclinaison européenne, d'où l'intérêt des GFIM, et d'une identité européenne de défense.

Vous pourriez me répondre que cela n'est pas suffisant et vous auriez raison. Néanmoins, n'oubliez pas, monsieur Quilès, que le 3 juin 1995 à Paris – il y a juste un an – était créée la première force européenne, la Force de réaction rapide, composée de soldats néerlandais, britanniques et français, et appuyée sur des soutiens allemands, espagnols et italiens. C'est la première fois que l'on sortait des sentiers battus pour faire ainsi émerger une force européenne.

M. Jean-Claude Lefort. C'était avant la loi de programmation militaire.

M. le ministre de la défense. C'était le 3 juin 1995 !

M. Jean-Claude Lefort. Avant le projet dont nous discutons aujourd'hui !

M. le ministre de la défense. Au niveau de la réflexion, les CIFM datent de 1994. Cela démontre que l'Europe est devenue majeure, monsieur Quilès, et qu'elle peut prendre ses responsabilités en matière de défense.

Comme d'autres dans cet hémicycle vous avez été ministre de la défense. A ce titre vous avez participé à la mise au point de la brigade franco-allemande, suivie par celle de l'Eurocorps, avant l'Eurofor, l'Euromarfor et le groupe aérien européen. Or c'est au moment où ces projets arrivent à maturité, que vous commencez à critiquer et à prétendre que la méthode suivie n'est pas la bonne ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Maurice Depaix. Non, il n'a pas dit cela !

M. le ministre de la défense. Monsieur Quilès, vous agissez ainsi parce que vous avez mauvaise conscience. Cela tient au fait que vous savez bien qu'une identité européenne de défense exige une industrie européenne de l'armement. Or, au lieu de la construire, vous avez détruit certains pans de notre industrie de la défense. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ainsi le GIAT connaît un déficit de près de 12 milliards de francs que nous sommes aujourd'hui obligés d'éponger. Je comprends très bien que, par certains côtés, vous soyez jaloux. (« Très bien ! », *sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Lellouche. Mais oui !

M. Etienne Garnier. Cela suffit, votons !

M. le ministre de la défense. En effet, dans ce projet de loi de programmation sont inscrits les crédits nécessaires à l'équipement de l'armée française en systèmes de commandement interarmées qui seront projetables dans le cadre des GFIM. Or, pour obtenir l'équilibre entre Européens et Américains à l'intérieur de l'Alliance atlantique, il est indispensable de disposer de systèmes de commandement contrôlés par les Européens.

Monsieur Quilès, vous avez envie de débattre de tous ces sujets. Vous avez envie de me contredire. Vous levez d'ailleurs la main régulièrement pour demander la parole. Alors n'opposez pas la question préalable !

Enfin, monsieur Quilès, vous m'avez demandé de me méfier, car le consensus pourrait être fragilisé, voire brisé. Mais est-il meilleure manière de conserver ou de garantir un consensus que la discussion ? Elle permet de s'expliquer franchement, de connaître les arguments de l'autre, de lever les incompréhensions, de parvenir à des clarifications. Tout cela est possible à l'occasion de l'examen de ce projet de loi de programmation.

Monsieur Quilès, acceptez le débat, nous vous l'offrons.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. Jean Tardito. C'est maigre comme approbation !

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.* – *Rires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Heureusement que nous sommes là !

M. le président. Monsieur Quilès, vous disposiez de quarante minutes. Vous n'en avez utilisé que vingt-cinq. Je vous redonne donc la parole. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Denis Jacquat. Il ne voulait pas débattre !

M. Paul Quilès. Je vous remercie, monsieur le président, je reconnais bien là votre libéralisme.

Je serai très bref.

M. Pierre Lellouche. Vous avez le temps !

M. Paul Quilès. Monsieur le ministre, je ne refuse pas le débat, pas plus que les autres socialistes qui sont désireux, comme moi – je crois l'avoir montré au cours de

mon intervention – d'obtenir des réponses à leurs questions. Or vous ne nous avez répondu que partiellement. D'ailleurs je ne partage pas votre analyse, notamment sur l'Europe.

A cet égard je trouve que vous faites preuve – je vous prie de bien vouloir excuser le mot qui va peut-être vous choquer – d'une certaine ingénuité à l'égard des Américains. En effet si l'OTAN comprend des pays européens, elle comporte aussi les Etats-Unis qui ne sont pas une mince puissance. Les Américains sont certes nos alliés, comme ils l'ont été dans des moments importants de notre histoire et l'on peut penser qu'ils le demeureront. Néanmoins ils sont aussi nos concurrents au plan économique. J'aimerais donc avoir des réponses aux questions que j'ai posées en la matière.

Il peut ainsi arriver que nos intérêts de sécurité soient divergents.

M. Pierre Lellouche. Certes !

M. Paul Quilès. L'ingénuité consiste à considérer que ce problème ne se posera jamais et à laisser dans une organisation, dont vous avez défendu quelques aspects techniques il y a un instant, un droit de veto à la seule grande puissance hégémonique existant aujourd'hui, les Etats-Unis. Voilà ce que j'ai voulu dire et rien d'autre.

Nous pouvons avoir le débat sur ce sujet aujourd'hui ou un autre jour, mais n'utilisez pas un raccourci pour prétendre que le dépôt de la question préalable qui tend à empêcher l'ouverture, aujourd'hui, du débat, parce qu'il a été mal préparé et parce qu'il aurait été plus logique d'attendre le résultat du vote sur la suppression du service militaire, signifie que nous ne voulons pas débattre.

Monsieur le ministre, je vais également revenir sur cette fameuse publicité. Je n'ai pas critiqué le fait que le ministère de la défense utilise, comme d'autres, des moyens modernes de communication. Si vous avez compris que tel était le sens de mon propos, c'est que je me suis mal exprimé.

Dans une démocratie comme la nôtre, il est un élément à placer au-dessus de tous les autres et auquel nous, parlementaires, sommes par nature très attachés ; c'est la représentation nationale, le Parlement, qui fonctionne selon des règles posées par la Constitution. Or une certaine tendance apparaît dans la société moderne, dans notre société de communication, qui tend à faire considérer que les vrais parlements sont ailleurs, c'est-à-dire dans la presse, dans la publicité, dans les médias audiovisuels, surtout la télévision. Ainsi, monsieur le ministre, vous et moi allons nous retrouver, dans quelques heures, sur le même plateau de télévision et nous serons regardés et écoutés non pas par quelques dizaines de personnes, mais par des millions. Eh bien moi, je ne veux pas de cette évolution.

M. Yves Nicolin et M. Olivier Darrason. N'y allez pas !

M. Paul Quilès. En effet, je refuse – et je pense que ce point de vue doit être partagé par la plupart de mes collègues – que notre démocratie devienne une démocratie médiatique.

En la matière, vous avez commis une erreur, je peux même dire une faute, et vous devriez le reconnaître. En effet la publicité en cause porte en haut, en caractères gras : « Si vous êtes né après le 1^{er} janvier 1979, vous n'êtes plus obligé de faire votre service militaire. » Monsieur le ministre, vous pourrez donner toutes les explications du monde, cela n'enlèvera rien à l'inexactitude de l'information. Certes il est écrit en toutes petites lettres,

en bas : « Cette réforme sera soumise à l'automne au vote du Parlement », mais les lecteurs ont l'attention attirée par l'expression en gras et tel est bien l'objectif recherché ! Tous ces gens pensent donc que le service militaire obligatoire est déjà supprimé.

Je pense que, ainsi rédigée, cette publicité est une faute. C'est cela que je voulais vous dire et rien d'autre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Après M. Quilès qui a parlé au nom du groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Claude Lefort pour une explication de vote au nom du groupe communiste.

M. Jean-Claude Lefort. Le groupe communiste votera ...

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. La loi de programmation !

M. Jean-Claude Lefort. ... cette question préalable pour ce qu'elle contient en elle-même mais également au nom de l'exception d'irrecevabilité qui a été défendue précédemment par mon ami Jacques Brunhes. D'ailleurs chacun d'entre vous, mes chers collègues, devrait faire de même, au nom des arguments développés par M. le ministre. Il ne s'agit pas d'une provocation. Je m'explique.

M. le ministre a expliqué que le Président de la République n'avait pas décidé mais proposé et que, en conséquence, il fallait rejeter tant l'exception d'irrecevabilité que la question préalable afin que nous puissions débattre. Autrement dit, si le Président de la République avait décidé, M. le ministre aurait approuvé nos motions de procédure et appelé l'Assemblée à les voter.

Afin de démontrer que tel est bien le cas, je vais rappeler à l'ensemble de mes collègues ici présents les propos tenus par le Président de la République. Je ne doute pas que, si j'y parviens, M. le ministre vous invitera à voter la question préalable avec nous.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Il ne vote pas !

M. Jean-Claude Lefort. Je répète que si je parviens à démontrer que le Président de la République a « décidé » et non « proposé », le ministre devrait logiquement, en vertu des arguments qu'il a développés, vous appeler à voter la question préalable.

Le Président de la République a donc dit, le 28 mai...

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis. C'est dans *L'Humanité* ?

M. Jean-Claude Lefort. Non, c'est dans *Le Monde* !

M. Pierre Lellouche. Nous verrons cela la prochaine fois !

M. Jean-Claude Lefort. Si vous ne voulez pas écouter, je prendrai tout mon temps. Vous savez combien je suis patient. Pour moi la marche du siècle n'est qu'un périple normal ! (*Sourires.*)

Jacques Chirac a donc déclaré lui-même – écoutez, messieurs de la majorité : « Le 22 février dernier, je vous ai fait part de ma décision de professionnaliser l'ensemble de nos forces de défense. Cette décision a naturellement des conséquences directes sur le devenir du service national ».

Il a donc « décidé ». C'est pourquoi, au nom des propos tenus par le ministre, au nom des arguments défendus par mon collègue Paul Quilès et mon ami Jacques

Brunhes, je demande qu'un consensus s'établisse et que tous les membres de l'Assemblée nationale votent cette motion de procédure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Cher collègue, vous nous avez dit que vous étiez patient. Nous le sommes aussi car nous vous avons beaucoup entendu depuis le début de ce débat ! (*Sourires.*)

M. Jean Tardito. Il a tout le temps été interrompu !

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Pierre Lellouche. Les arguments prétendument de droit constitutionnel développés pour défendre les motions de procédure qui nous occupent depuis dix-sept heures trente sont sans doute passionnants. L'ennui, c'est qu'ils n'ont rien de juridique. Le président de la commission des lois s'est déjà longuement exprimé sur ce sujet et la motion déposée par le groupe communiste a été rejetée. Or l'on revient sans cesse avec les mêmes arguments. Je tiens donc à formuler des remarques sur deux points.

D'abord, le Président de la République peut parfaitement décider. Il l'a toujours fait sous la V^e République.

M. Jean-Claude Lefort. Ah ! il a donc décidé !

M. Pierre Lellouche. Il peut toujours décider, monsieur Lefort, les grandes orientations de notre politique de défense. Il appartient ensuite au pouvoir législatif de voter ou de refuser les dispositifs ou les crédits demandés. Cela nous ramène à la discussion sur l'exception d'irrecevabilité. La séparation des pouvoirs est parfaitement claire.

M. Jean-Claude Lefort. Il n'a pas proposé, il a décidé !

M. Pierre Lellouche. Permettez ?

M. Jean-Claude Lefort. Je vous en prie !

M. Pierre Lellouche. Ensuite reste la question de savoir s'il fallait geler la programmation militaire pendant trois mois en attendant que l'Assemblée se prononce sur le service national.

A cet égard, il a été expliqué qu'il est parfaitement possible de traiter d'abord du problème de la professionnalisation de nos armées et de laisser ensuite l'Assemblée nationale – conformément aux compétences qu'elle tient de l'article 34 de la Constitution – décider de l'avenir de la conscription. Je ne vois pas où est la contradiction.

Enfin, monsieur Quilès, vous avez beaucoup parlé de l'Europe. Comme vous le savez je suis également très attaché à l'Europe.

Vous avez été aux affaires, avec le président Mitterrand, lorsque le traité de Maastricht a été adopté, avec son article J4 qui prévoit la sécurité européenne. Vous n'êtes pas plus ingénu que M. Millon ou nous-mêmes et nous sommes tous d'accord pour considérer que l'avenir de l'Europe passe par un socle de sécurité commune.

Depuis le mois de juin ce gouvernement, à l'initiative du Président de la République, nous a sortis du guêpier humanitaire dans lequel nous étions embourbés en Bosnie. Il a fait évoluer la situation en formulant des propositions totalement nouvelles, aussi bien au sein de l'Union européenne que dans le cadre de la conférence intergouvernementale. Elles sont en train d'aboutir.

Vous avez, certes, le droit de regretter que ces succès n'aient pas été remportés un peu plus tôt, mais ne nous faites pas de mauvais procès, vous qui êtes censés être des

Européens. Je m'attendais au contraire à ce que vous nous souteniez dans ce domaine où il devrait y avoir une communauté de vue.

Le plus surprenant est que cela débouche sur le dépôt d'une question préalable. En effet si ces sujets peuvent faire l'objet de débats, ils ne justifient en rien le dépôt d'une telle motion de procédure. Je souhaite donc que l'on vote rapidement afin que nous puissions ouvrir la discussion générale.

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas une objection !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Je tiens à formuler quelques remarques à la suite des interventions de M. Lefort et de M. Lellouche.

Je rappelle d'abord à M. Lefort que j'ai été président d'un groupe parlementaire et que je suis adhérent à un mouvement politique dont le nom – Union pour la démocratie française – montre qu'il est attaché au pouvoir législatif. Je souhaite donc qu'un véritable débat se déroule dans cette enceinte et je suis prêt à vous supplier, quasiment genou à terre, de ne pas recourir à toutes les procédures dilatoires possibles et imaginables pour empêcher son ouverture.

Pour ce qui est des arguments de recevabilité, l'Assemblée a tranché en repoussant l'exception d'irrecevabilité.

Quant à M. Quilès, il a voulu utiliser la procédure de la question préalable pour nous poser des questions. Je lui ai déjà répondu partiellement, mais devons-nous attendre encore de nombreuses heures avant de pouvoir débattre des questions fondamentales qui ont été soulevées : faut-il ou non une professionnalisation ? Comment donner une bonne visibilité de l'avenir aux entreprises de la défense ?

En effet, il faut que ces dernières sachent où elles vont pour établir leurs plans de charge. Cette question nous est donc posée non seulement par la direction des entreprises, mais aussi par les syndicats de salariés qui réclament le vote rapide d'une loi de programmation afin de savoir à quoi s'en tenir quant aux commandes.

Va-t-on laisser longtemps encore nos concitoyens suspendus à des débats sans fin avant de connaître exactement notre doctrine de défense et ses implications vis-à-vis de l'Europe et de l'Alliance atlantique ?

Tout le monde l'aura bien compris : cette question préalable nous a peut-être permis de déblayer le terrain, mais elle ne peut être votée car elle aurait pour conséquence d'aller à l'encontre des intérêts mêmes de ceux que vous voulez soutenir, monsieur Quilès.

M. Jean-Claude Lefort. Applaudissements ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Rires sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Vous êtes aussi chef d'orchestre, monsieur Lefort ! (*Sourires.*)

Je mets aux voix la question préalable.

(*La question préalable n'est pas adoptée.*)

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le président, monsieur le

ministre, chers collègues, je m'exprime au nom du groupe République et Liberté mais, en fonction même du règlement de ce groupe, je parlerai plus précisément au nom des députés du Mouvement des citoyens.

Le projet de loi de programmation militaire a l'amertume, monsieur le ministre, d'une symphonie des adieux. Tous ceux qui suivent de près les affaires de défense ont compris qu'il en était maintenant fini d'une certaine politique qui avait garanti l'originalité d'allure de la France. Nous sommes désormais conviés à rejoindre le morne horizon du conformisme et de la sujétion.

Adieu à la conscription républicaine, voici l'armée de métier !

Adieu à la fière indépendance, voici le ralliement sans guère de conditions à l'OTAN.

Adieu à notre industrie de défense, les grands programmes qui devaient la faire vivre sont éteints ou en sursis.

Adieu même à notre rôle en Europe, voici une armée rétrécie dont les moyens diminués ne permettent pas d'acquérir les armements du passé et serviront au mieux à solder les programmes anciens.

Evidemment, monsieur le ministre, votre projet porte la marque de l'abandon de la conscription.

L'inadaptation du service militaire actuel et ses injustices se sont jointes au goût de plaire pour dispenser les jeunes Français de cette obligation, qui remonte à 1797, et pour préparer l'armée de métier.

Son coût sera élevé. Chaque engagé sera payé au SMIC, ce qui nous inquiète doublement. Comment parler, monsieur le ministre, de professionnalisation quand vous supprimez les appelés du contingent, des cuisiniers aux médecins, des électriciens aux informaticiens, pour embaucher des soldats de carrière payés au SMIC ? Les mêmes causes produiront les mêmes effets qu'en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Loin de professionnaliser l'armée, vous recruterez, à un salaire minimal, ceux que le chômage et la crise auront laissés sans formation, et cela en dépensant, par soldat, six à sept fois plus qu'aujourd'hui pour aboutir à une armée qui comptera 150 000 hommes de moins.

D'ores et déjà, vous prévoyez des dépenses de fonctionnement supérieures à celles de l'investissement. Là encore, à l'instar de la Grande-Bretagne, nous verrons le titre III croître au fur et à mesure, accaparer les crédits et réduire toujours davantage les dépenses d'équipement. C'est la logique de l'armée de métier. Les crédits d'équipement se réduiront. Nous achèterons à d'autres, « sur étagère », les armements que nous ne fabriquerons plus.

Je ne veux pas, monsieur le ministre, aborder ici les pauvres diversions que vous imaginez – « rendez-vous citoyen » ou « volontariat » – qui ne cachent pas la misère de cette nouvelle « déconstruction » républicaine.

Au lieu de rénover le service, d'inventer une formation plus brève, plus rustique suivie de rappels, à la suisse, avec un recrutement décentralisé, au lieu d'innover, vous avez choisi la fin de la conscription. Ce qu'auraient pu signifier la modernisation, le brassage sans égal d'une génération, l'intégration à la nation des jeunes qui viennent de s'y confier, tout cela est abandonné.

Je ne souhaite pas qu'une crise majeure intervienne, que nous ayons à assurer la sûreté du territoire et des points sensibles, à faire face à des vagues d'attentats, car où trouverions-nous des gens dotés d'une formation élémentaire, capables d'être mobilisés et vite ? Sans doute, monsieur le ministre, avez-vous estimé que la situation est

calme. Rien ne menace dans l'ancien empire soviétique qui ne dispose que de 50 000 têtes nucléaires ! Tout est calme au Sud et l'intégrisme ne risque de gagner ni l'Algérie ni le Maroc ni la Tunisie, ni d'agir sur notre sol ! Bref, vous avez su écarter d'un geste tout scénario de crise globale. Puisse l'avenir vous donner raison ?

J'examinai hier une étude universitaire évaluant la part de l'effort de défense de la France par rapport à son produit national depuis le début du siècle. J'ai noté qu'aujourd'hui nous avons atteint le niveau le plus bas. Une seule année est comparable, monsieur le ministre : 1942 pour l'entretien de l'armée d'armistice. Puisse l'avenir garantir que les années qui viennent seront aussi les plus calmes du siècle et que le prochain sera plus paisible ! C'est un pari pascalien.

Adieu aussi à ce qui fut le soutien à une politique d'indépendance nationale. Il est frappant d'observer que le premier objectif assigné par le Président de la République à la réforme des armées ait été, dans son premier entretien télévisé, la capacité de projeter 50 000 à 60 000 hommes. Est-ce vraiment là la première tâche des armées de la République ? Trop d'exemples révèlent cruellement les conditions dans lesquelles la France est conduite à participer à des opérations menées par d'autres, sans que nous ayons la maîtrise des objectifs politiques, ni que nous recueillions les fruits des sacrifices consentis. Faut-il rappeler que cinquante-cinq des nôtres sont tombés en ex-Yougoslavie et que les conditions de paix ont été dictées à Dayton ?

Que s'est-il passé ? Je ne veux pas méconnaître les devoirs que nous créent notre signature au bas du traité de l'Atlantique Nord, notre statut de membre permanent du Conseil de sécurité. Nous devons disposer d'effectifs mobiles, professionnalisés, capables de se projeter rapidement. Mais ce n'est pas le cœur de notre défense. La dérive expéditionnaire à laquelle nous avons assisté depuis plusieurs années fait que nos soldats sont partout, mais la France n'est nulle part. L'armée de métier favorisera cette dérive. Elle encouragera de futurs gouvernements à se dispenser de l'accord profond de la nation pour s'engager dans des opérations extérieures ou fournir des forces d'appoint.

Nous sommes là aux antipodes de ce que l'on appelle la défense nationale. Le projet de programmation en donne la mesure. Pour la première fois, la dissuasion est atteinte. Sa crédibilité même est compromise : disparition du vecteur terrestre ; vecteur aérien sous la dépendance de celui qui contrôle le ciel, aujourd'hui les Etats-Unis ; vecteur sous-marin réduit à quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins au lieu de cinq. Si c'était pour aboutir à cela, monsieur le ministre, à quoi a rimé la dernière campagne d'essais nucléaires ? Elle a fourni le rideau de fumée derrière lequel la force de dissuasion est réduite à une seule composante indépendante, à la merci d'un sous-marin et des progrès de l'acoustique sous-marine. Voilà où sont réduits quarante ans d'efforts continus pour doter la France de la capacité de dissuasion nucléaire propre à garantir son indépendance.

Si le moindre doute pouvait subsister à l'égard des intentions proclamées, le retour aux structures intégrées de l'OTAN le confirmerait.

Jamais pourtant l'évolution de l'Europe, l'affaiblissement de l'URSS, la chute du mur de Berlin n'avaient donné raison avec tant d'éclat aux visions du général de Gaulle. S'ouvre enfin, après des décennies obscures, la possibilité d'une architecture de sécurité qui libère l'Europe de la dépendance américaine, au moment où le pacte de Varsovie a disparu. Au lieu de cela, l'ambition

de construire une défense européenne de l'Europe a rencontré l'attachement farouche de nos voisins à demeurer dans l'OTAN.

On sait quel projet l'a emporté. C'est sans conditions que nous regagnons l'OTAN. Les discours, fleuris et innombrables, sur « le pilier européen » et « la réforme de l'Alliance » ne pèsent pas sur la réalité telle qu'observée en ex-Yougoslavie, par exemple.

Le communiqué de Berlin soumis à l'unanimité du Conseil atlantique, c'est-à-dire au veto américain, toute action des Européens. Le commandement en chef reste américain ; le commandement en second reste second et la fameuse « structure permanente » s'est évanouie. Nos partenaires allemands ont vu clair en soulignant « le maintien d'un lien transatlantique fort ».

Notre collègue Jean-Pierre Chevènement avait hélas ! vu juste en comparant ces discours au vol du papillon qui est tellement fasciné par le bocal que son désir réel est d'y entrer ! L'issue de vos efforts ne fait pas de doute et toutes ces proclamations sont vaines.

La France, avec une armée de terre réduite à 170 000 hommes, avec 400 chars, 300 avions de combat et 80 navires, ne constituera plus, mes chers collègues, au sein de l'OTAN, qu'une force d'appoint. Or la défense européenne ne sera jamais l'addition de ses faiblesses. Vous ne la préparez guère. A votre décharge, j'ajouterai que nos partenaires ne la souhaitent pas vraiment, du moins jusqu'à ce qu'une crise en souligne la nécessité.

Monsieur le ministre, votre loi de programmation est aussi un adieu à ce qui fut notre industrie de défense.

Déjà, de coupes claires en régulation budgétaire, les années qui précèdent avaient déstabilisé profondément un outil industriel construit avec compétence et ténacité depuis des années.

Quel avenir, monsieur le ministre, attend les 330 000 salariés qui travaillent dans ce secteur ?

Quel avenir pour les bijoux techniques que nous avons maintenus dans l'aéronautique et l'électronique notamment ?

Votre programmation a le mérite d'une certaine franchise : « Renoncer au développement de l'avion de transport futur », « renoncer à la frégate *La Fayette* n° 6 », « limiter l'acquisition du char Leclerc à 406 au lieu de 650 ».

L'unique porte-avions – où en est la promesse de M. Chirac, alors candidat, de construire un deuxième porte-avions – partira sans avions modernes en 1999 et attendra trois ans pour recevoir les premiers Rafale marine.

Le Rafale air, à nouveau reporté, ne sera jamais affecté si l'on en croit les prévisions du général Rannou.

L'avion de transport futur est abandonné ; l'hélicoptère UH 90 pratiquement annulé ; les hélicoptères Tigre reportés et limités à 25 commandes.

Dans certains cas, des achats à l'étranger pourvoient à quelques besoins ; dans d'autres cas, ce sera l'abandon pur et simple. Ce nouveau coup de butoir sera désastreux pour nos industries liées à la défense.

Au moment où la concurrence américaine, dopée par le cours du dollar, s'avive autour des hélicoptères, Aérospatiale devra réduire drastiquement son activité et accusera des coûts de développement énormes.

L'ATF sera remplacé par un rival étranger, au détriment de l'emploi et de l'indépendance.

Monsieur le ministre, Dassault est mis à mal par le report à 2002 du Rafale marine en douze exemplaires et à 2007 du Rafale s'il n'y a pas abandon pur et simple de ce dernier : cela coûtera 45 000 emplois ! Quant à l'exportation, chacun sait que le Rafale devra être opérationnel en France, pour avoir sa vraie chance. Aujourd'hui la firme a reçu treize commandes ! C'est un abandon ! Au lieu d'utiliser les crédits à des commandes, vous les engloutissez dans des pénalités versées aux industriels. Ces entreprises minées seront bonnes pour la privatisation et pour un contrôle étranger sur elles.

Ceux qui s'y opposent – je pense par exemple à l'ex-président de la SNECMA, qui voulait « garder un actionariat entièrement français » – sont écartés d'autorité. Ce que la presse nous rapporte sur l'entretien que vous avez eu avec le président de la SNECMA est tout de même assez éloquent.

Les appétits s'aiguisent autour de la privatisation de Thomson CSF. La danse du scalp devient indécente ! Le contrôle des technologies indispensables à notre indépendance ne peut se jouer à l'encan.

Monsieur le ministre, ce crépuscule est attristant. Là encore des décennies d'investissement collectif, de travail, de savoir sont émietées. Ce qui est le plus attristant dans cette affaire, c'est que l'avenir n'est pas préparé.

Tandis que les rares crédits disponibles financeront des programmes anciens – porte-avions, Rafale, Leclerc –, ou les indemnités versées aux industriels, nous serons absents de l'évolution moderne des armements.

De quoi aurons-nous besoin, mes chers collègues, dans les années à venir ? D'armements précis à longue portée d'allonge, de satellites, de systèmes antimissiles. Les populations civiles n'acceptent plus que des engagements où leur vie et celle des soldats ne sont pas exposées. La « guerre à zéro perte » est devenue, qu'on le veuille ou non, un concept d'usage. Or, pendant les quinze années où nous financerons les armements conçus hier, nous n'aurons pas les moyens de préparer ceux de demain.

Le fossé technique commence à se creuser avec les Etats-Unis, il se creusera davantage demain. Nous serons quasi absents du secteur des missiles à longue portée, de la furtivité, de la protection antimissiles.

L'indépendance conquise par la maîtrise de la dissuasion nucléaire se perdra demain si nous ne développons pas ces moyens modernes...

M. Jean-Michel Boucheron. Tout à fait !

M. Georges Sarre. ... dont, pourtant, nous maîtrisons le savoir-faire.

Tristesse et amertume, donc.

Cette loi de programmation est un face-à-face avec la réalité. En matière de défense, on ne biaise pas. C'est bien un infléchissement historique que vous proposez. La flamboyante échappée gaulliste n'aura-t-elle été qu'une parenthèse ? Qui aurait songé que l'acte de décès de la politique de défense de la V^e République aurait été dressé par les héritiers autoproclamés du général de Gaulle ?

Au moins, il n'y a plus place pour les atermoiements. La vérité est crue, nette, implacable.

Parmi ceux qui veulent suivre l'enterrement, il y a ceux qui tentent de masquer leur chagrin. Pour beaucoup, c'est une part de leur engagement politique qui est brisée. Pour d'autres, c'est la victoire enfin acquise, après des années d'atlantisme militant et obstiné.

Pour nous, républicains du Mouvement des citoyens, ce n'est pas le chagrin qui nous anime, c'est la colère contre l'abandon, c'est le refus de la résignation.

Nous n'acceptons pas davantage la méthode.

La loi de programmation militaire est présentée aujourd'hui avant l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi supprimant la conscription militaire. Par cette pratique, c'est la représentation nationale qui est abaissée. Nous ne sommes pas dans un système présidentiel. Dans votre première intervention, vous avez déclaré que le Président de la République garantissait le maintien des crédits, mais il n'a aucun moyen de les garantir...

M. le ministre de la défense. Si.

M. Georges Sarre. ... puisque, dans le domaine des crédits, il ne peut même pas proposer.

M. le ministre de la défense. C'est lui qui nomme !

M. Georges Sarre. Je ne parlerai évidemment pas de l'évolution de la situation politique dans notre pays. Qui vous dit qu'en 1998 vous serez encore là, qu'il n'y aura pas cohabitation ? Bien des choses pourraient changer !

M. Jacques Boyon, *président de la commission, rapporteur.* On ne fait rien alors !

M. Georges Sarre. Le Président ne peut décider sans l'aval du Parlement. Pour le moment, rien n'est décidé. Il appartient au bureau de l'Assemblée nationale de faire respecter l'Assemblée tout entière et je regrette que, dans ces circonstances, sur une question vitale pour la France, la voix habituellement forte de notre président ne se soit pas fait entendre.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, est-il encore besoin de préciser que les élus du Mouvement des Citoyens voteront contre votre projet de programmation militaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 5 juin 1996, de M. le Premier ministre :

– un projet de loi, autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Moldova, d'autre part ;

Ce projet de loi, n° 2837, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement ;

– un projet de loi, autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part ;

Ce projet de loi, n° 2838, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement ;

– un projet de loi, autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Bélarus, d'autre part ;

Ce projet de loi, n° 2839, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement ;

– un projet de loi, autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République kirghize, d'autre part ;

Ce projet de loi, n° 2840, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement ;

– un projet de loi, autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République du Kazakhstan, d'autre part (ensemble trois annexes, un protocole et un acte final) ;

Ce projet de loi, n° 2841, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

Un projet de loi, autorisant la ratification de l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part ;

Ce projet de loi, n° 2842, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

4

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 5 juin 1996, de M. Bernard Carayon, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, une proposition de résolution sur l'avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1997 (documents n°s E 629 et E 634), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 2846, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en application de l'article 83 du règlement.

5

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 5 juin 1996 :

– de M. Jacques Vernier, un rapport, n° 2835, fait au nom de la commission de la production et des échanges :

– sur le projet de loi, n° 2817, adopté par le Sénat, sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

– et sur les propositions de loi :

1° de M. Didier Julia et plusieurs de ses collègues, n° 2147, sur l'air, pour en finir avec la pollution atmosphérique ;

2° de M. Georges Sarre, n° 2746, sur la qualité de l'air, visant à réduire la pollution atmosphérique.

– de M. André Fanton, un rapport, n° 2845, fait au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi organique, modifié par le Sénat, relatif aux lois de financement de la sécurité sociale (n° 2825).

– de Mme Marie-Josée Roig, un rapport, n° 2847, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat, en deuxième lecture relatif à la « Fondation du patrimoine » (n° 2805).

6

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 5 juin 1996, de M. François Rochebloine, un rapport, n° 2848, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de résolution de M. Robert Pandraud (n° 2752) sur la communication de la commission sur un programme communautaire dans le domaine de la sécurité, de l'hygiène et de la santé sur le lieu du travail (1996-2000) et la proposition de décision du Conseil portant adoption d'un programme de mesures non législatives pour améliorer la sécurité et la santé sur le lieu de travail (n° E 463).

7

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 5 juin 1996 :

– de M. Robert Pandraud, un rapport d'information, n° 2843, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur des propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 9 au 29 mai 1996 (nos E 626, E 627 et E 632 à E 636) ;

– de M. Bernard Carayon, un rapport d'information, n° 2844, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur l'avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1997.

8

DÉPÔT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu, le 5 juin 1996, de M. Jean-François Mattei, un avis, n° 2849, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (n° 2817).

9

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 5 juin 1996, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord fiscal sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Panama.

Ce projet de loi, n° 2836, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

10

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 6 juin 1996, à neuf heures, première séance publique :

Discussion, en troisième lecture, de la proposition de loi, n° 2812, tendant à créer un office parlementaire d'évaluation de la législation ;

M. Arnaud Cazin d'Honinchtun, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 2821) ;

Discussion, en troisième lecture, de la proposition de loi, n° 2813, tendant à élargir les pouvoirs d'information du Parlement et à créer un office parlementaire d'évaluation des politiques publiques ;

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur au nom de la commission spéciale, (rapport n° 2831) ;

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi, n° 2766, relatif à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002 ;

M. Jacques Boyon, rapporteur au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (rapport n° 2827) ;

M. Arthur Paecht, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (avis n° 2826).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures quarante-cinq).

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 4 juin 1996, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 638. – Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de l'article 12 de la directive 77/780/CEE visant à la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice, des articles 2, 6, 7 et 8 et des annexes II et III de la directive 89/647/CEE relative à un ratio de solvabilité des établissements de crédit, ainsi que de l'article 2 et de l'annexe II de la directive 93/6/CEE sur l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit (COM [96] 183 final).

N° E 639. – Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 76/207/CEE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation professionnelle et les conditions de travail (COM [96] 93 final).

**MODIFICATION
À LA COMPOSITION DES GROUPES**

GROUPE COMMUNISTE
(21 membres au lieu de 22)

Supprimer le nom de M. Jean-Pierre Brard.

APPARENTÉS AUX TERMES DE L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT

(2 au lieu de 1)

Ajouter le nom de M. Jean-Pierre Brard.

ANNEXE

*Questions écrites auxquelles une réponse écrite
doit être apportée au plus tard le jeudi 13 juin 1996*

N^{os} 25733 de M. Georges Sarre ; 27821 de M. André-Maurice Pihouée ; 29796 de M. Jean-Louis Masson ; 30243 de M. Eric Duboc ; 33243 de M. Denis Merville ; 33965 de M. Arthur Dehaine ; 34334 de M. Bernard Schreiner ; 34342 de M. Pierre Bernard ; 34613 de M. Jean-Michel Ferrand ; 34674 de M. Robert Poujade ; 34826 de M. Gilbert Biessy ; 36003 de M. Jean-Pierre Calvel ; 36016 de M. Léonce Deprez ; 36407 de M. Pierre Cardo ; 36480 de M. Renaud Dutreil ; 36571 de M. Gérard Larrat ; 36886 de M. Alain Rodet ; 36902 de M. Jean-Jacques Filleul ; 36929 de Mme Véronique Neiertz ; 36964 de M. Jean Tardito ; 37036 de M. Jean-Claude Beauchaud.

